

Cercle Condorcet de Roanne et Manifeste «Faire société» de la Ligue de l'Enseignement

La Ligue de l'Enseignement menait depuis plusieurs années une réflexion sur un grand projet de réforme de société. Intitulé Manifeste « Faire société », le résultat des différents groupes de travail a été adopté par le 94 ième congrès de la Ligue à Toulouse le 27 juin 2010.

De son côté, le Cercle Condorcet de Roanne élabore chaque année un programme de rencontres dont les sujets favorisent un examen critique du fonctionnement de notre société ; les principales questions abordées cette année se regroupent en trois grands chapitres : l'école et la formation, la citoyenneté, la solidarité et la justice.

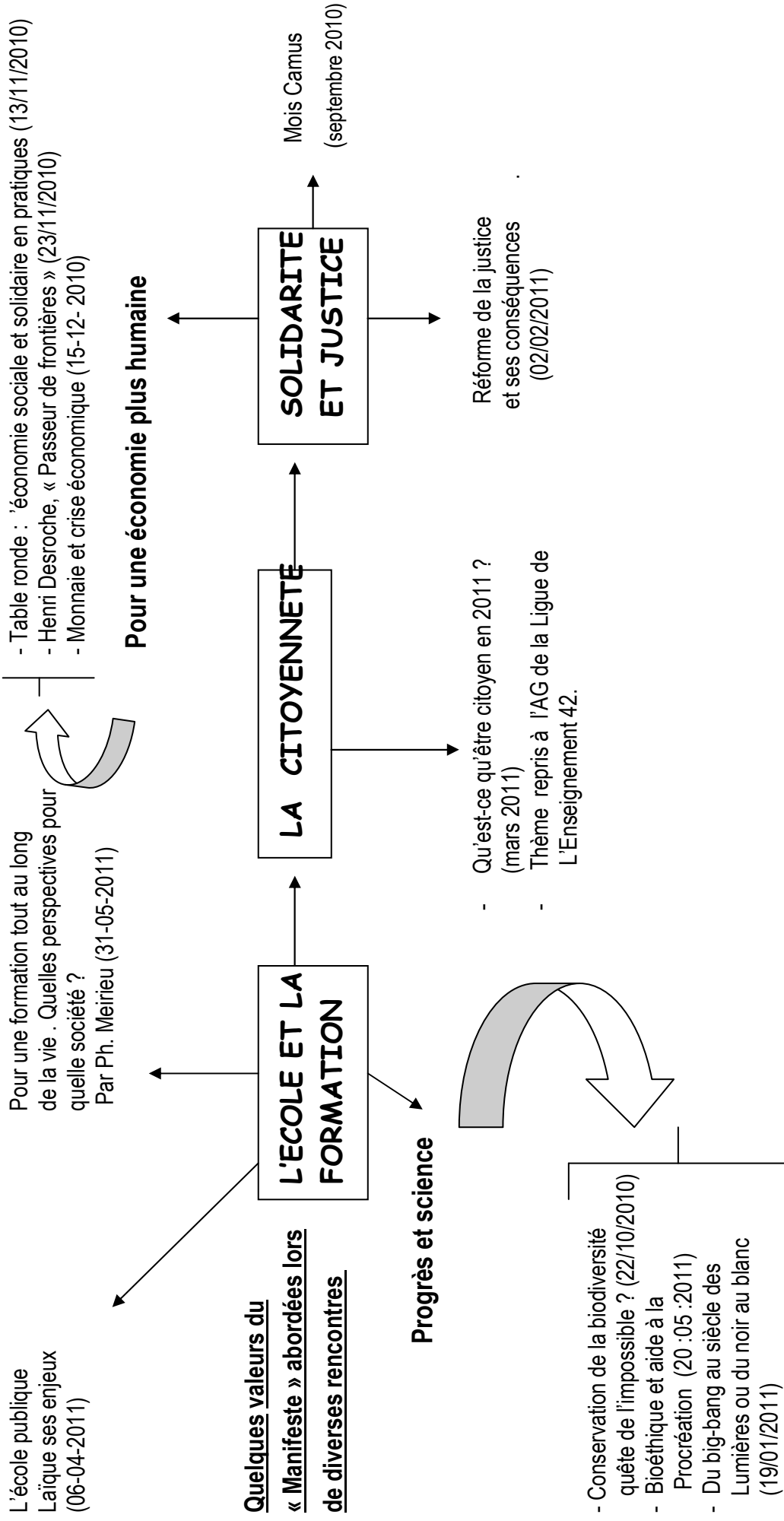
De façon modeste, mais avec passion et conviction, le Cercle Condorcet tente de diffuser avec la Ligue de l'Enseignement de la Loire une partie des idées contenues dans le Manifeste « Faire société », appliquant ainsi au niveau local les engagements affirmés au plan national.

Reprenons donc les trois chapitres cités et mettons en parallèle Manifeste Ligue et actions Cercle Condorcet.

	Manifeste	Cercle Condorcet
<u>Solidarité</u>	Dans une société démocratique soucieuse de justice sociale, la solidarité est une traduction politique de la fraternité	<ul style="list-style-type: none"> * Réalisation d'un mois « Albert Camus » organisé en partenariat avec la Médiathèque de Roanne (expositions, conférences, lectures publiques) * Une réflexion pour une économie plus humaine (conférences : «Economie Sociale et Solidaire», «Henri Desroche, passeur de frontières», «Monnaie et crise économique».
<u>Justice</u>	« Au prétexte de lutte contre le terrorisme et plus largement contre l'insécurité, la démocratie subit des régressions importantes : atteintes aux libertés individuelles et au respect de la vie privée, pression du pouvoir politique sur la justice et les médias »...	<ul style="list-style-type: none"> * Conférences : <ul style="list-style-type: none"> - « les institutions judiciaires » - « la réforme de la justice et ses conséquences.»
<u>Citoyenneté</u>	... « il est urgent d'encourager des formes élargies et nouvelles de participation civique et de consultation populaire »...	<ul style="list-style-type: none"> * 2 conférences intitulées « Qu'est-ce qu'être citoyen en 2011 ? »
<u>Ecole et formation</u>	C'est « par un effort constant de formation tout au long de la vie que nous parviendrons à «vivre ensemble» dans un environnement respecté, une qualité de vie réelle et une démocratie plus effective ».	<ul style="list-style-type: none"> * Des conférences débats : <ul style="list-style-type: none"> - « L'école laïque, ses enjeux » - « Pour une formation tout au long de la vie, quelles perspectives, pour quelle société ? » - « Sciences et biodiversité » - « Sciences et bioéthique » - « Du Big bang au siècle des Lumières. »

Toutes ces actions sont résumées de façon synthétique dans le schéma au verso

CERCLE CONDORCET DE ROANNE ET MANIFESTE « FAIRE SOCIETE »



Sommaire

	Manifeste « faire société »		
<u>Solidarité</u>	Camus et Sartre, dissension et actualité Agnès Spiquel	Septembre 2010	4/10
	La morale dans l'œuvre de Camus Charlotte et Bernard Furnon	Octobre 2010	11/15
	Henri Desroche, un passeur de frontières Gilles Chabré	Novembre 2010	16/21
	Causes de la crise financière et solutions possibles Dominique Plihon	Décembre 2010	22/28
<u>Justice</u>	Les institutions judiciaires Isabelle Perrier	Janvier 2011	29/32
	La réforme de la justice et ses conséquences Sylvain Matocq	Février 2011	33/38
<u>Citoyenneté</u>	Qu'est-ce qu'être citoyen en 2011 ? Catherine Pérard	Mars 2011	39/44
<u>Ecole et Formation</u>	Ecole publique laïque, ses enjeux Eddy Khaldy	Avril 2011	45/50
	La formation tout au long de la vie. Quelle perspective pour quelle société ? Philippe Meirieu	Mai 2011	51/57
	La conservation de la biodiversité, quête de l'impossible Olivier Bastien	Octobre 2010	58/65
	Bioéthique, aide à la procréation Michèle André	Mai 2011	68/70
	Du Big Bang au siècle des Lumières ou du noir au blanc René Fréry	Janvier 2011	71/75
	Conclusion Bernard Furnon		76

Présentation

M. Furnon exprime sa satisfaction devant une assemblée nombreuse réunie grâce à Camus, Madame Spiquel et son association la société des études camusiennes.

La médiathèque de Roanne et le Cercle Condorcet sont fiers et honorés d'accueillir Madame Agnès Spiquel.

Brève présentation :

Agnès Spiquel est professeur émérite de l'Université de Valenciennes et de Hainaut Cambrésis. Enseignante d'abord en Lycée puis à l'Université, spécialiste de la littérature du XIXe siècle. Elle s'est particulièrement intéressée à Victor Hugo. Elle s'est consacrée ensuite à Albert Camus et à la parution de ses œuvres complètes dans la collection la Pléiade (2006-2008). Elle préside depuis 2004 la société des études camusiennes qui réunit plus de 300 chercheurs dans le monde entier. Elle a participé avec Catherine Camus à plusieurs émissions de télévisions.

Albert Camus est décédé le 4 Janvier 1960 dans un accident de la route. Ironie du sort : Camus disait « que rien n'est plus absurde que de mourir dans un accident de la route ! »

Mme Spiquel va évoquer un moment de la vie de Camus, ses relations avec Sartre.

Personnes excusées :

Madame le Maire de Roanne retenue par des obligations et Bernard Lapendéry, secrétaire du cercle Condorcet.

Conférence

L'un est né en 1905 (mort en 1980), l'autre en 1913 (mort en 1960). Sartre et Camus : deux grands intellectuels français du XXe siècle que le monde nous envie, et qui restent des phares ; des modèles d'écrivains-philosophes et d'écrivains engagés.

Ils se sont appréciés puis violemment affrontés ; mais il ne s'agit pas ici d'arbitrer un match de boxe ; il s'agit de saisir les enjeux de leurs dissensions, pour mieux comprendre ce que nous, aujourd'hui, nous avons encore à apprendre d'eux, l'un contre l'autre, l'un avec l'autre, comment ils représentent deux pôles de tension dans la réflexion philosophique et politique (et c'est toujours de la tension entre deux pôles que jaillit l'étincelle).

I – Les faits

• **La rencontre**

- 1938 : Sartre, encore méconnu, publie son premier roman, *La Nausée* ; un tout jeune journaliste d'Alger en publie un compte rendu dans *Alger républicain* : Camus trouve le roman de Sartre très prometteur et très représentatif de l'angoisse existentielle mais, selon lui, « la théorie [y] fait du tort à la vie »
- 1942 : Camus, totalement inconnu, publie son premier roman, *L'Étranger* ; l'année suivante, Sartre écrit un article « Explication de *L'Étranger* », où il dit son admiration pour l'écriture mais ses réserves sur la philosophie sous-jacente. On notera le ton supérieur du titre lui-même...
- 1943 : rencontre à la répétition générale des *Mouches* ; dans la foulée, Sartre voudrait que Camus monte *Huis clos* et y tienne le rôle de Garcin (cela ne se fera pas mais ce n'est pas du fait de Sartre)

• **L'amitié**

- 1944 : montage chez Leiris du *Désir attrapé par la queue* de Picasso (voir la célèbre photo)
- *Combat* et la fin de la Résistance : Camus, auréolé de son prestige de résistant et directeur d'un grand journal, commande plusieurs reportages à Sartre
- Saint-Germain des Prés : compagnons de fiesta (Sartre aime le côté “voyou d'Alger” de Camus), mais ils ne poussent pas très loin le débat d'idées ; problèmes de femmes, et de relations amoureuses croisées
- jusqu'à la fin des années quarante, on trouve leurs deux signatures sur de très nombreux manifestes et appels ; 1948 : soutien des deux au Rassemblement démocratique révolutionnaire, créé par David Rousset à la fois contre le PCF et le RPF du général de Gaulle, dans la recherche d'une troisième force entre les deux blocs en train de se constituer (mais cela ne dure qu'un an).
- mais animosité de Simone de Beauvoir, qui donnera des portraits féroces de Camus dans son roman *Les Mandarins* (1954) et dans le volume de son autobiographie intitulé *La Force des choses* (1963)
- Camus ne figure pas dans l'équipe des *Temps modernes*, la revue lancée en 1945 par Sartre et les existentialistes
- l'Histoire, avec sa grande hache, va les séparer.

- **La brouille**

Plusieurs intellectuels, dont Maurice Merleau-Ponty, font de graves reproches à Camus, mais le débat va se cristalliser entre lui et Sartre

- sur le communisme

. 1947 : réaction de Sartre à « Ni victimes ni bourreaux », la série de 8 articles où Camus dénonçait la bipolarisation des rapports internationaux, qui va mener à la guerre froide.

. À partir de 1948, rupture de Sartre progressivement avec tous ceux qui critiquent le communisme et dénoncent le Goulag, dont Arthur Koestler et David Rousset, dont Camus se sent proche ; pour Sartre, il ne faut pas “désespérer Billancourt” = l'espérance communiste est nécessaire pour continuer à mener la lutte politique dans les pays capitalistes

. octobre 1951 : publication de l'essai philosophique de Camus, *L'Homme révolté*, où il dénonce, entre autres, les dérives des révolutions dans des régimes totalitaires qui trahissent complètement la révolte même qui leur a donné naissance

. mai 1952 : article de Francis Jeanson dans *Les Temps modernes*, plus dur que Sartre ne l'aurait voulu ; il critique à la fois le fond et la forme. Blessé, Camus répond d'une manière très raide ; Sartre lui répond sur le mode du mépris et de l'ironie : « incompétence philosophique », « connaissances ramassées à la hâte et de seconde main », « pensées vagues et banales » « Je n'ose vous conseiller de vous reporter à la lecture de *L'Être et le Néant*, la lecture vous en paraîtrait inutilement ardue : vous détestez les difficultés de pensée. ». Les deux lettres sont publiées dans le même numéro des *Temps modernes* d'août 1952 ; la rupture est définitive ; Camus ne se remettra jamais de sa blessure

. 1957 : réponse indirecte de Camus dans *La Chute*, avec la dénonciation des juges-pénitents.

- sur l'Algérie (à partir de 1954)

. À partir d'un même rejet de la situation coloniale, positions divergentes : Sartre est pour l'indépendance de l'Algérie et soutient le FLN ; Camus se méfie du FLN et voudrait une Algérie pluriethnique constituée en une fédération reliée à la France

. 1957 : utilisation par tous les intellectuels de gauche, en particulier de la phrase de Camus à Stockholm sur la justice et sa mère

. 1958 : dénonciation par Camus des intellectuels qui attisent le terrorisme en Algérie, dans l'Avant-propos des *Chroniques algériennes*.

- **L'article de Sartre à la mort de Camus**

[...] Nous étions brouillés lui et moi : une brouille, ce n'est rien - dût-on ne jamais se revoir - tout juste une autre manière de vivre ensemble et sans se perdre de vue dans le petit monde étroit qui nous est donné. Cela ne m'empêchait pas de penser à lui, de sentir son regard sur la page du livre, sur le journal qu'il lisait et de me dire : “Qu'en dit-il? Qu'en dit-il *en ce moment* ?” [...]

Il représentait en ce siècle, et contre l'Histoire, l'héritier actuel de cette longue lignée de moralistes dont les œuvres constituent peut-être ce qu'il y a de plus original dans les lettres françaises. Son humanisme têtu, étroit et pur, austère et sensuel, livrait un combat douteux contre les événements massifs et difformes de ce temps. Mais inversement, par l'opiniâtreté de ses refus, il réaffirmait, au cœur de notre époque, contre les machiavélismes, contre le veau d'or du réalisme, l'existence du fait moral.

Il était pour ainsi dire cette inébranlable affirmation. Pour peu qu'on lût ou qu'on réfléchît, on se heurtait aux valeurs humaines qu'il gardait dans son poing serré : il mettait l'acte politique en question.

II – Les enjeux

- **Deux hommes différents**

- deux fils sans père ; mais
- un fils de bourgeois riches ; un fils de pauvres
- un homme du sérail dans l'éducation nationale puis dans le champ littéraire ; un homme qui commence sa vie professionnelle par la petite porte (petits boulots et journalisme) et accède d'un coup à la notoriété littéraire, mais n'aura jamais de réseau
- un homme du Nord ; un homme de la Méditerranée (différence sensible dès leur premier roman : Meursault vit à Alger, Roquentin au Havre)

- **Un point de départ commun**

- une volonté d'être philosophe mais d'incarner les idées dans des images fortes – qui passent par le roman et le théâtre
- la conscience de l'angoisse existentielle de l'homme moderne dans un monde sans Dieu et aux valeurs périmées, dans laquelle l'expérience de l'étrangeté est radicale ; voir la proximité de leur

premier roman respectif (*La Nausée* et *L'Étranger*), même si Meursault ressent davantage l'étrangeté des autres, Roquentin celle des choses

- mais, face à cette absence de sens, à ce silence du monde, Roquentin éprouve de la nausée et ne trouve de réponse que dans la création ; Meursault s'ouvre avec bonheur à la tendre indifférence du monde.
- l'expérience tout aussi radicale de la liberté de l'homme dans un monde sans Dieu : il a à inventer ses valeurs, ce qui donne du prix, faute d'un sens, à son existence
- **Deux conceptions de l'art**
 - Camus se définit d'abord comme écrivain, comme artiste : « Il y a la beauté et il y a les humiliés ; quelles que soient les difficultés de l'entreprise, je voudrais n'être infidèle ni à l'une ni aux autres. » (*L'Été*)
 - la fidélité à la beauté, donc le respect de l'art, implique qu'on ne le mette au service de rien : « J'aime mieux les hommes engagés que les littératures engagées. » (*Carnets*, 1945) « Le seul artiste engagé est celui qui, sans rien refuser du combat, refuse du moins de rejoindre les formations régulières, je veux dire le franc-tireur. » (*Carnets*, 1945) ; de fait, Camus n'a plus adhéré à aucun parti après son bref passage au PCA (1935-1937). Il écrit encore : « Engagement. J'ai la plus haute idée, et la plus passionnée, de l'art. Bien trop haute pour la soumettre à rien. » (*Carnets*, 1950)
 - refus de la notion même d'engagement : « Embarquement me paraît plus juste qu'engagement. Il ne s'agit pas en effet pour l'artiste d'un engagement volontaire mais plutôt d'un service militaire obligatoire. Tout artiste aujourd'hui est embarqué dans la galère de son temps. Il doit s'y résigner. » (Conférence d'Upsala)
- **Une opposition politique de plus en plus radicale**
 - pour dire vite, ils ont commencé par espérer d'abord en une conciliation possible du socialisme et de la liberté ; puis, devant la montée de la guerre froide, ils ont divergé : Sartre est devenu un « compagnon de route » du communisme ; Camus un défenseur de la liberté, au risque de passer pour un soutien des Etats-Unis et du capitalisme
 - Sartre rejette toute forme d'anticommunisme : « Un anticommuniste est un chien ». Il faut tout faire pour abattre le capitalisme et l'impérialisme, qui oppriment la classe ouvrière et les peuples dominés ; donc il faut soutenir le PC en France, seul espoir de la classe ouvrière, ne pas condamner le communisme en URSS malgré le Goulag et soutenir tous les mouvements de libération nationale, malgré leur recours à la violence, y compris la violence terroriste. La révolution, en vue de la libération de la classe ouvrière et des peuples colonisés, nécessite la violence ; elle passe avant la démocratie.
 - pour Camus, il faut combattre tous les totalitarismes, quels qu'ils soient ; aucune cause juste, même la liberté d'un peuple, ne justifie la violence, surtout le terrorisme au nom de la révolution. Il faut réintroduire, coûte que coûte, la morale en politique ; et la morale implique le refus de la violence parce que celle-ci entraîne l'injustice et légitime le meurtre, d'abord individuel puis de masse.
- **Deux conceptions de l'Histoire**
 - pour Sartre, la révolution, qui travaille à la libération des hommes et des peuples, donne sens (direction et signification) à l'Histoire ; elle implique la violence – mais cette violence révolutionnaire est justifiée. Exemple, cet extrait de la préface aux *Damnés de la terre* de Frantz Fanon (1961) : « Dans le premier temps de la révolte, il faut tuer : abattre un Européen c'est faire d'une pierre deux coups, supprimer en même temps un oppresseur et un opprimé : restent un homme mort et un homme libre. »
 - Camus dénonce aussi les intellectuels qui défendent des idées de violence dans le confort de leur bureau, et ne subissent pas les conséquences de ces idées sur le terrain : « [Je suis las d'être critiqué par des gens] qui n'ont jamais mis que leur fauteuil dans le sens de l'Histoire » (lettre de 1952)
 - pour Camus, rien ne justifie la violence, même si la violence révolutionnaire est inévitable. Avec la formule « la fin justifie les moyens », on tombe dans le cynisme individuel, pire dans le cynisme d'État, qui aboutit aux meurtres collectifs. L'Histoire n'a pas de sens et, quand on lui en donne un, au nom d'un idéal, on la divinise, et on se soumet à elle.
 - il faut plutôt montrer comment elle écrase les anonymes, ceux qui sont sans voix : un des grands buts du *Premier Homme* (voir le père et la mère qui ont toujours subi l'Histoire, en particulier les guerres)
 - pour Sartre, rien n'échappe pas à l'histoire et à ses déterminations (fondement théorique du matérialisme dialectique) ; pour Camus : « Il y a l'histoire et il y a autre chose, le simple bonheur, la passion des êtres, la beauté naturelle » ; l'homme a besoin de sortir de l'Histoire, grâce à la nature, ou

par le biais de l'amour. C'est parce que les Grecs avaient compris ce besoin de l'homme que Camus se sent aussi proche d'eux.

- **Deux conceptions de l'homme**

- dès 1945, Camus récuse l'étiquette d'existentialiste, que les journalistes veulent lui coller et que Sartre, lui, accepte. C'est que, pour lui, il y a une essence de l'homme ; c'est ce qui fonde la nécessité du respect absolu de la vie humaine, l'impératif de fraternité (qui va jusqu'au devoir de comprendre les raisons de l'adversaire et de continuer « à donner le beau nom d'homme » même à l'ennemi dont on condamne absolument les idées, comme l' « ami allemand »). Cette nature humaine n'est garantie par aucune transcendance mais la vie humaine a une valeur sacrée ; c'est ce qui fonde l'humanisme camusien.
- Sartre affirme que l'existentialisme est un humanisme, parce qu'il pose la liberté absolue de l'homme (c'est l'homme qui, par son existence, librement choisie, définit ce qu'il est, son essence propre) ; mais le respect de l'homme n'est pas une valeur en soi : l'ennemi idéologique peut être éliminé.
- mais tous les deux, finalement, posent avec force la question de la liberté et de la responsabilité.

III – Leur actualité

Aujourd'hui, c'est au niveau de ces enjeux profonds que nous devons nous situer (et non relancer la querelle entre les personnes, et retenir les mesquineries et les mauvaises fois) – parce que, dans des contextes différents, les mêmes questions se posent encore, et que nous avons à apprendre des deux. Et il n'est pas sûr que les intellectuels d'aujourd'hui réfléchissent à ces questions avec la même hauteur de vues.

Je reprendrais à mon compte les propos de Michel Contat, un sartrien, qui rappelle l'acuité toujours renouvelée du débat entre morale et politique, quand se pose la question de la violence révolutionnaire : Il est de mode aujourd'hui, dans l'intelligentsia, de donner raison à Camus contre Sartre. En réalité, leurs œuvres constituent deux pôles de tension entre lesquels une pensée morale et politique doit nécessairement se placer pour se déployer. Il se peut qu'au moment de l'action il faille choisir ; mais, s'il s'agit de penser, c'est avec Camus et Sartre qu'il faut discuter, en donnant toute leur portée à la révolte camusienne et à la lucidité sartrienne, qui sait la morale à la fois nécessaire et impossible aujourd'hui. C'est le prix à payer pour échapper au moralisme autant qu'au réalisme. (*Télérama* Hors-Série, janvier 2010, p. 45)

- **Une revanche de Camus ?**

- tous les totalitarismes sont barbares ; toutes les révolutions sombrent dans la démesure ; l'Algérie n'en finit pas de chercher sa voie vers la démocratie (Camus avait raison)
- partout, il est signe de liberté, de tolérance et de respect de l'homme : ferveur dans tous les anciens pays du bloc de l'Est ; et, plus précisément, à Jérusalem, en 1996, ralliement autour de lui pour le premier anniversaire de l'assassinat d'Yitzhak Rabin ; à Prishtina, en 2007, drapeau des partisans d'un Kosovo pluriethnique, multireligieux, délivré des tentations nationalistes ; au colloque de Buenos-Aires, en 2010, lecture de la communication d'un Cubain empêché de venir, mais qui développait une magnifique réflexion sur la notion de révolte dans l'œuvre de Camus.
- oui, mais il faut se méfier car on voit des politiciens réactionnaires s'emparer de Camus, de sa condamnation de la violence et de sa défense de l'homme, pour justifier des politiques de répression et d'oppression – ou pour prêcher la soumission à l'ordre établi, ou prétendre que soulager la misère est plus important que de se battre pour la justice, entre les hommes et entre les pays.

- **Éthique et politique**

Deux intellectuels estiment, comme Michel Contat, qu'il peut être fécond pour notre siècle de les penser ensemble pour inventer des complémentarités, des nécessaires troisièmes voies, là où les extrêmes opposés sont l'un et l'autre inacceptables; autrement dit, que c'est à nous de dépasser les antagonismes entre Sartre et Camus :

- Jeanyves Guérin :

Camus fait prévaloir le principe de responsabilité, Sartre l'exigence de radicalité. [...] Le moraliste tourmenté et l'idéologue manichéen appartiennent à un même monde, mais à deux familles de la gauche intellectuelle. Leur affrontement brutal est celui des réformistes et des révolutionnaires. [...] ils ont des héritiers qui souvent sont alliés et rêvent de les réconcilier. On est tenté de chercher ceux de Sartre chez les altermondialistes et ceux de Camus chez les humanitaires. (article « Sartre » du *Dictionnaire Camus*)

- Ronald Aronson

conclut ainsi un long article, « Sartre contre Camus : le conflit jamais résolu » (*Cités*, 2 /2005, n° 22, p. 53-65) : s'agissant des deux philosophes, il propose de [...] voir vraiment les deux hommes, simultanément de les apprécier et de les critiquer, et de voir comment les deux réunis pourraient conduire à des manières de penser et d'agir plus fécondes. Mais cela présuppose un nouveau genre de mouvement, un mouvement qui

soit prêt à vivre selon un unique critère de moralité politique. Ce mouvement cherchera à défaire les structures systémiques de la violence et en même temps à limiter la violence nécessaire pour ce faire ; autrement dit, ce sera un mouvement révolutionnaire doté des scrupules et du sens des limites d'un mouvement réformiste. Ou, pour regarder les choses en sens inverse, ce sera un mouvement démocratique visant des buts révolutionnaires. En d'autres termes, pour dépasser le fossé entre Sartre et Camus, il faudra une gauche différente de toutes les gauches qui ont existé jusqu'ici, une gauche qui rejette tout autant le terrorisme et les guerres contre le terrorisme.

Conclusion

- je suis camusienne ; outre la beauté de l'écriture de Camus, pourquoi ?
- il faut dire non et se révolter ; mais il faut aussi dire oui à la nature, au bonheur, au fait d'être homme ; les derniers mots qu'il ait écrits : « trouver des raisons de vieillir et de mourir sans révolte ».
- Camus aide à vivre car il est fraternel : ses livres nous parlent de nous.

Discussion : réflexions et questions

1/ Par son refus de la violence, Camus ne rejoint-il pas Gandhi ?

Camus admire Gandhi comme il admire les grands pacifistes. Au début de 1939, il refuse de s'engager mais devant la monstruosité du nazisme, il entre dans la résistance. Il accepte alors cette violence qu'il reconnaît inévitable dans certaines situations. Si elle est inévitable, elle reste cependant injustifiable. C'est toute l'ambiguïté de la pensée de Camus. Il refuse de donner des réponses. Toute la réflexion dans « Les Justes » est « une vie contre une vie ; je tue le Grand Duc mais alors j'accepte d'être tué. Par ma mort je retrouve ma dignité d'homme. S'il y a des enfants, je ne lance pas la bombe ». Camus condamne le terrorisme de masse, le meurtre collectif.

2/ L'Université de Bombay a organisé en 2010 un colloque sur Camus.

La pensée de Camus apporte beaucoup à ce pays pas seulement en terme de non-violence. Elle les aide à réfléchir sur la violence systémique d'un pays. D'une manière plus générale, Camus aide les penseurs de tous les pays atteints de cette violence systémique.

3/ Beaucoup ont le « ressenti » que Camus a « gagné » aujourd'hui dans ce qui l'opposait aux philosophes de sa génération. Il est plus proche de la pensée actuelle. Un paradoxe cependant : de nos jours, le cinéma défend un art engagé.

Ceci est exact mais Camus en son temps a été un intellectuel engagé qui a utilisé tous les moyens du journalisme. Le cinéma, plus que l'art en général est une forme d'engagement et on peut placer certains films d'aujourd'hui sur le même plan que des éditoriaux de Camus. Il faudrait reprendre film par film pour distinguer la part de l'engagement et celle de l'art mais le cinéma a une fonction sociale qu'il n'avait pas au XXème siècle. Le Clézio arrive à faire « son chemin d'artiste » et pourtant lui aussi est un homme engagé. Le Premier Homme, roman autobiographique – dernier roman avant sa mort- est une œuvre d'art qui a une portée politique. Camus n'a jamais plaidé pour l'art pur. La dimension politique n'est pas forcément contraire à l'art.

4/ Merci pour la complexité et la richesse de votre analyse, mais pourriez-vous nous parler du grand amour de Simone Weil et Albert Camus.

Evitons de suite un contresens, en raison des relations de Camus avec les femmes ! Ils ne se sont pas rencontrés mais il s'agit d'un grand amour intellectuel, d'une profonde admiration réciproque. Camus a tout fait pour que les œuvres de Simone Weil soient publiées. Tous les deux ont les mêmes conceptions de l'engagement de l'intellectuel.

Ils pensent « en tension » et refusent la facilité de la certitude. On peut dégager des parentés de leur pensée. Ils se sont nourris l'un l'autre.

Sur Dieu, Camus et Weil se sont posés les mêmes questions mais leurs réponses sont divergentes. Camus n'a pas adhéré car agnostique. L'important cependant, ce sont les questions, les démarches intellectuelles. Il faut relire Simone Weil.

5/ Un retour sur l'exposé. Un homme a la capacité de se mettre « entre parenthèses » temporairement vis-à-vis de l'histoire, de son histoire par le bonheur, la beauté, l'amour. Pourquoi les pauvres ne peuvent-ils se mettre « entre parenthèses » ?

Ceci est un raccourci qu'il me faut rectifier. Il faut ne pas confondre misère et pauvreté. Contrairement à la pauvreté, la misère, à un certain degré, ne permet pas de voir la beauté. Camus le dit très clairement. Les

Kabyles, sont mis, par le système colonial, dans un tel état de misère qu'ils ne peuvent pas voir la beauté du pays. Vanter la beauté de la Kabylie est une énorme imposture de tous les médias français. La beauté est réservée à ceux qui ne meurent pas de faim. La misère enlève la dignité.

Entre 34 et 36, Camus prend conscience de ce que lui apporte la pauvreté. Son enfance pauvre ne l'empêche pas d'admirer la beauté du soleil et de la mer. Son enfance est celle d'un seigneur. Camus a cependant travaillé sur le rapport à la pauvreté : « la pauvreté est une glu. » Cette pauvreté lui a fait connaître la honte et la honte d'avoir honte et en ce sens, elle ne rend pas heureux.

6/Le réseau de Sartre. Par opposition, on a pu dire que, individuellement, Marcel Cerdan et Albert Camus, par leur charisme, par leur réussite, chacun dans sa spécialité, avaient redonné de la dignité à la France. Camus avait-il un poids politique ?

Non, au cours de son époque, Camus n'eut aucun poids politique, aucune influence. Sur toutes les grandes questions d'actualité, il était inaudible. Dans l'immédiate après-guerre, son statut de résistant et ses chroniques dans le journal Combat lui ont donné une certaine notoriété pendant quelques mois seulement. En 54/55, il a espéré le retour de Mendès-France, retour pour lequel il aurait pesé de toutes ses forces. Pour cela il a accepté de collaborer avec l'Express, bien qu'en désaccord avec la direction du journal.

A l'opposé, Sartre bénéficie d'un réseau. Dans les années 68, toute l'université est tenue par les Sartriens. Camus est étudié au Lycée, mais ignoré à l'Université. La France n'a pas exporté Camus comme une valeur, mais c'est l'étranger qui l'a découvert et qui nous a envié de posséder une telle notoriété.

En ce qui concerne le rapprochement entre Cerdan et Camus, on peut retenir leur charisme et leurs relations avec les femmes.

Une anecdote sur le charisme de Camus.

Une vieille dame a raconté sa rencontre avec Camus alors qu'elle avait 17 ans. Lorsque Camus est entré dans le salon, la jeune fille qu'elle était a véritablement été éblouie par le personnage et aujourd'hui encore, le souvenir du charisme de cet homme est intact, son rayonnement, sa présence.

Jean Daniel nous dit que lorsque Camus et Maria Casarès entraient dans une cave de St Germain des Près tout le monde s'arrêtait pour les regarder danser.

On connaît les nombreuses conquêtes féminines de Camus ou les femmes qui l'on séduit. Pourtant son épouse et Catherine, sa fille, avaient la certitude qu'elles ne seraient jamais abandonnées. C'était un père très présent malgré ses absences. De plus il existait entre Camus et Francine un très grand respect et une proximité inébranlable.

En 59, lorsque Camus fait le point sur sa vie, il s'en veut car il sait qu'il fait souffrir autour de lui. Il se sent en pleine imposture vis-à-vis de son épouse. La culpabilité de J. Baptiste Clamence -dans la Chute- qui laisse la jeune femme se noyer, est celle d'Albert Camus devant sa femme qui « se noie » dans la dépression alors qu'il ne fait rien. Il faut lire ses carnets. On y comprend la contradiction fondamentale entre le moraliste et l'homme dans son comportement.

7/ les femmes (Maria Casarès) ont-elle eu une influence dans son œuvre ?

Non, c'est l'Algérie qui fait de Camus un écrivain solaire. Ce pays est véritablement merveilleux et nulle part au monde on ne retrouve la beauté du soleil sur la méditerranée. Tous ceux qui ont dû quitter l'Algérie sont marqués à jamais par cette beauté des paysages.

8/ Camus et Germaine Tillon

Ils étaient très amis pour essayer de sauver des algériens de la peine capitale et avait de l'estime l'un pour l'autre. Ils se téléphonaient fréquemment.

En 57, Germaine Tillon rencontre le FLN pour obtenir l'arrêt des massacres de civils des deux côtés. Elle obtient une promesse du FLN sous condition qu'il n'y aura plus d'exécution en France. Trois jours après, la France rompt cet accord provoquant la reprise des massacres. Cette époque a connu un étau de violence dans lequel les civils arabes ont beaucoup souffert.

9/ Peut-on évoquer la mère de Camus ?

Depuis ses tous premiers textes, Camus réalise une mise en forme littéraire sur sa mère. Beaucoup d'éléments de ce qu'on lit peuvent être rapportés à Madame Camus ; ce n'est pas directement de la transposition autobiographique. Le rapport avec sa mère est très fort. Cette femme représente la vie de beaucoup de gens, une vérité humaine, un sujet de méditation. L'enfant Camus a connu des difficultés dans sa relation à sa mère. Celle-ci ne manifestait pas une grande tendresse. Était-ce de l'indifférence ? L'enfant se sentait étranger. Camus a dû comprendre le silence de cette mère, ses raisons mais aussi sa richesse et son enjeu. A travers sa mère, Camus prend conscience de ce qu'il est. Elle « intercède » entre Camus et lui-même.

Le Premier Homme est un hommage à toute sa famille, son père, sa mère mais aussi bien avant. C'est l'aboutissement d'un long travail à partir de son expérience réelle. C'est une œuvre romanesque qui résulte d'une longue recherche qui l'a précédée.

10/ Intervention de personnes qui ont quitté l'Algérie. Beaucoup retrouvent dans l'œuvre de Camus des éléments de leur histoire personnelle.

Ceci est le signe d'un grand écrivain, de son universalité.

Remerciements

Soirée extraordinaire. Pour conclure, Bernard Furnon rappelle une phrase qui réconcilie Sartre et Camus. En 1952, en pleine querelle de l'Homme Révolté, Sartre disait : « Camus c'est l'admirable conjonction d'une personne, d'une action et d'une œuvre. »

La morale dans l'œuvre de Camus.

Charlotte et Bernard Furnon

Le 4 janvier 1960 disparaissait Albert Camus dans un accident d'automobile. Ironie du sort, Camus disait à ses amis que «rien n'était plus absurde que de mourir dans un accident de la route». Trois ans auparavant, en 1957, il avait reçu le Prix Nobel de littérature.

Les origines très modestes de Camus ne laissent pas présager un tel destin, une semblable réputation dans le monde entier. Né dans une famille très pauvre, ayant perdu son père à un an à peine en 1914, élevé par une mère et une grand-mère qui ne savaient pas lire, il a affirmé son génie littéraire grâce à l'école pour laquelle il fait part de sa reconnaissance au cours de son œuvre, en même temps que son admiration pour son instituteur, M. Germain.

(lecture dans *Le premier homme* de sa lettre à M. Germain page 327).

Ainsi, grâce à son maître d'école, mais aussi son milieu familial sévère (sa grand-mère en particulier), il a acquis des principes moraux stricts. A partir de cette éducation, il a développé dans son œuvre une certaine éthique.

Tentons de définir ces 2 termes : morale et éthique.

L'éthique se fonde sur une sorte d'idéal à réaliser à travers des valeurs telles que justice, égalité, tout en reconnaissant l'existence de l'autre comme liberté égale à la mienne.

La morale apparaît avec la socialisation comme ensemble de règles de vie qui vont limiter nos désirs par le biais des «il faut». Quand nous passons de l'éthique à la morale, nous glissons de la valeur à la norme, à l'impératif, à la loi, celle-ci s'apparentant plus à la politique.

Mais nous pouvons distinguer deux sortes de morales dans la littérature :

- fondée sur une éthique de la passion, du sentiment, la première vise à l'édification d'un individu supérieur dépassant la masse de ses semblables.

-poussée par la recherche du bien de l'humanité, à travers un ensemble de lois favorables au groupe, la deuxième privilégie le collectif et la réforme sociale.

Nous verrons que ces deux types de morale existent chez Camus.

Dans un premier temps, nous tenterons de définir la morale chez Camus marquée par une certaine exigence, nous examinerons ensuite les rapports de la morale camusienne et du journalisme, puis de la morale et de la politique, enfin, nous analyserons une originalité chez cet auteur : la présence d'une morale marquée par l'aristocratie tout en restant proche du peuple.

I/ La morale chez Camus à travers l'absurde et la révolte :

Pour mieux comprendre la morale présente dans son œuvre, il faut s'appuyer sur 2 notions philosophiques qui structurent sa pensée : l'absurde et la révolte.

L'absurde : c'est un sentiment qui est lié à l'absence de significations de la vie humaine. L'homme est confronté à son désir de vivre et au tragique de sa condition vouée à la mort. L'absurde est donc le résultat d'un «divorce» entre l'homme et le monde. Camus explique dans le Mythe de Sisyphe : «l'absurde naît de cette confrontation entre l'appel humain et le silence déraisonnable du monde».

(lecture pages 30 et 31 *Le Mythe de Sisyphe*.)

Donc l'absurde naît de l'obligation de la mort et de l'étrangeté du monde. Cette distance du monde par rapport à nous a inspiré le roman «L'étranger».

La prise de conscience de ce sentiment absurde ressenti par l'homme conduit à une situation tragique parce qu'elle est sans espoir et c'est alors que nous retrouvons la morale. En effet face à cette situation, plusieurs attitudes sont possibles :

1/ certains se tournent vers Dieu ; la religion donne alors un sens à la vie : puisqu'un au-delà nous attend après la mort, l'angoisse liée à l'absurde est alors supprimée.

2/ Mais choisir cette solution, n'est-ce pas une dérobade ? N'est-ce pas une forme de mensonge ? Camus pense qu'il vaut mieux vivre dans le présent, sans se créer un espoir pour le moins illusoire. «Savoir se maintenir sur cette arête vertigineuse, voilà l'honnêteté, le reste est subterfuge».

3/ Assumer une telle conscience de notre condition est la marque d'un grand courage mais le désespoir risque d'en être la conséquence avec, au final, la tentation du suicide. Pour Camus, là non plus n'est pas la solution : se donner la mort, c'est se soumettre, c'est refuser de lutter, c'est se tourner vers le nihilisme. Au contraire, il faut se battre, «vivre une expérience» dont l'issue est la révolte qui «restitue la grandeur à la vie». Il s'agit de vivre avec l'absurde en cherchant à se réaliser, en améliorant notre condition humaine grâce à la révolte.

La révolte : se réaliser, se battre contre les obstacles qui nous oppriment, avoir la volonté de dire non tout en disant oui à la vie.

(lecture page 27 et 28 *L'homme révolté.*)

La révolte peut revêtir différentes formes : comme nous le disions en introduction, le héros camusien peut chercher à se réaliser seul, c'est la révolte solitaire ; il peut vouloir le bien du groupe dans lequel il vit c'est la révolte solidaire. Citons quelques exemples de révoltes solitaires.

Camus a été influencé par Nietzsche : comme lui, il nie l'existence de Dieu en même temps que la culpabilité liée à la notion de péché développée par la religion. Il veut vivre intensément en s'appuyant sur ses instincts, les sensations qu'il peut éprouver par la fusion de son corps avec la nature (la terre, la mer, et le soleil). Il veut «s'éclater» comme un «seigneur» dans son «royaume».

(lecture page 54, *Le premier homme.*)

C'est un exemple d'affirmation solitaire qui se retrouve chez certains héros des livres de Camus :

-l'empereur Caligula par exemple qui se révolte contre l'absurdité de la vie par l'affirmation de son pouvoir en brimant et tuant ses sujets.

-Don Juan qui veut assouvir son désir de femmes en adoptant «une éthique de la quantité, au contraire du saint qui tend vers la qualité».

-Don Quichotte qui, poussé par son orgueil, va se battre contre des moulins, lutte bien sûr sans espoir. Mais, avec Don Quichotte, nous sommes à la jonction du héros solitaire (réaliser son utopie) et du héros solidaire (prendre la défense des faibles et des opprimés).

Le personnage qui adhère le mieux à une attitude intégrant le plus la solidarité est le Docteur Rieux : il choisit en effet une éthique de la générosité face à la peste qui décime la population d'Oran. Rieux refuse de voir mourir des enfants innocents, il veut lutter de toutes ses forces afin d'améliorer le sort de ses semblables, à la différence du Jésuite, le père Paneloux qui culpabilise les fidèles en lançant dans son serment : «mes frères, vous êtes dans le malheur, mes frères, vous l'avez mérité».

(lecture page 143, 144, 145 *La peste.*)

En opposition à la religion, Rieux définit sa révolte comme une lutte constante, même si elle est sans espoir, pour l'amélioration de la vie de ses semblables. C'est une morale d'une grande exigence. Et cette exigence nous allons la retrouver chez Camus le journaliste et Camus le politique.

III/ La morale et le journalisme :

Albert Camus a non seulement été un brillant écrivain mais ce fut aussi un grand journaliste.

Il débute à «Alger Républicain» en 1938. C'est à cette époque qu'il écrit ses articles réunis dans le livre intitulé «**Actuelles III, Chroniques algériennes**» ; il y traite, en particulier, de la «Misère en Kabylie» du 5 au 15 juin 1939. Il décrit les conditions déplorables dans lesquelles vivent les Algériens, alors que la bonne conscience des colons les plus riches nie cette situation. Camus propose des solutions économiques et politiques qui pourraient améliorer le sort de ces populations mais sans aucun succès.

Il dirigera ensuite le «Soir Républicain» puis «Combat» à partir de 1944. C'est dans les éditoriaux de ce journal que Camus va décrire sa notion de «journalisme critique» et développer une véritable éthique de ce métier. «Que voulions nous ? Une presse claire et virile, au langage responsable [mais] nos journaux ont péché par paresse».

Que propose-t-il ?

- Favoriser l'indépendance de la presse vis-à-vis du capital.
- Rechercher constamment la vérité : il veut pouvoir «concevoir un journal qui bannirait toutes les formes de mensonges».
- Défendre un idéal dont les principes seraient ceux «de la justice, de l'honneur et du bonheur».

Sa lutte contre la vulgarité intellectuelle et son éthique très exigeante lui ont attiré de nombreuses inimitiés dans le monde de la presse.

Camus journaliste a aussi défendu tout un programme politique. Ainsi dans *Combat*, en octobre 1944, il prend position

vis-à-vis des communistes en écrivant : «la plus grande partie des idées collectives et du programme social de nos camarades, leur dégoût d'une société où l'argent et les privilèges tiennent le premier rang, tout cela nous est commun» - c'était l'époque du Conseil National de la Résistance.

Mais il se séparera des communistes et des existentialistes en 1952 sur la question du réalisme politique, ce dont nous reparlerons plus loin.

En ce qui concerne son choix d'un régime politique, il défend la démocratie ; il écrit dans *Combat* en février 1947 : «il n'y a peut-être pas de bon régime politique, mais la démocratie est assurément le moins mauvais». Il défend même l'utopie d'une démocratie internationale.

(lecture page 448 tome II *La Pléiade Actuelles – Ni victimes ni bourreaux – de Qu'est-ce que la démocratie...jusqu'à...la fin poursuivie.*)

C'est par la démocratie qu'il avait l'espoir d'améliorer le sort des plus humbles, en associant la démocratie à la révolte pour lutter contre toutes les injustices. Il a toujours distingué dans son action politique «révolte» et «révolution».

III/ Morale et politique

«Je me révolte, donc nous sommes» dit Camus. Il transforme donc le cogito de Descartes «Je pense, donc je suis» pour affirmer comme une évidence la nécessaire solidarité dans la révolte : «dans l'expérience absurde, la souffrance est individuelle. A partir du mouvement de révolte, elle a conscience d'être collective, elle est l'aventure de tous». Nous améliorerons notre sort tous ensemble et non par des actions solitaires.

Mais Camus introduit dans sa morale la notion de limite qui s'applique à l'action révolutionnaire. **Les Justes**, pièce de théâtre écrite en 1948, analyse les relations existant entre la fin et les moyens. Selon lui, même pour parvenir à une société plus juste, les conspirateurs ne peuvent pas rejeter certains principes moraux. Ainsi s'opposent Kaliayev et Stepan : le premier n'a pas voulu lancer sa bombe sur la calèche du Grand Duc, oncle du tsar, parce que celui-ci était accompagné d'enfants, ses propres neveux et, pour Kaliayev, «tuer des enfants est contraire à l'honneur». Stepan, voulant parvenir à tout prix aux objectifs du parti, lui rétorque : «l'honneur est un luxe réservé à ceux qui ont des calèches». Autrement dit, l'honneur est un privilège réservé aux aristocrates. Dora, amie de Kaliayev, soutient celui-ci : «Même dans la destruction, il y a un ordre, il y a des limites».

Dans cette pièce, nous sommes en présence de deux idéaux peu compatibles. Stepan adopte une intransigeance extrême en refusant tout compromis ; le mal se trouvant chez les nantis, il faut développer la haine des puissants pour parvenir à l'insurrection même s'il est nécessaire d'utiliser mensonge et meurtres ; le but à atteindre justifie toutes formes de violence. C'est l'efficacité historique qui est recherchée avant tout. Kaliayev lui répond que ces méthodes révolutionnaires mèneront au despotisme puisque les mêmes valeurs serviront de prétextes pour conserver le pouvoir, une fois celui-ci conquis.

La même dénonciation existe dans **L'homme révolté** paru en 1952 et cette mise en cause des dictatures de l'Est par Camus a provoqué la fameuse querelle avec Sartre qui, bien que connaissant les camps de concentration soviétiques, pensait qu'il fallait les tolérer pour ne pas empêcher l'extension du communisme, celui étant le seul régime susceptible d'améliorer le sort des classes pauvres. Camus, au contraire, exigeait que l'on dise la vérité et pensait que la révolte au sein de la démocratie par l'intermédiaire du syndicalisme révolutionnaire (proche des anarchistes) amènerait les réformes indispensables à l'amélioration de la situation des plus défavorisés, tout en permettant d'affirmer dans le présent des valeurs positives comme l'amour, la beauté et le bonheur. -Loin du nihilisme-.

Cette opposition avec les intellectuels de gauche s'est retrouvée à propos de la guerre d'Algérie, sujet dramatique pour Camus. Il reconnaît que le peuple arabe vit dans l'humiliation. En 1945, il publie dans *Combat* des articles pour soutenir à nouveau, tout comme en 1937/38, le projet Blum-Violette repoussé par les colonialistes en 1936. Pourtant, ce projet ne consistait qu'à donner une certaine dignité au peuple arabe en accordant des droits civiques à une élite musulmane. Ses prises de position n'auront aucun effet et ce sera l'affrontement. Comment alors faire vivre ensemble Arabes et Français ? Comment concilier la justice réclamée par les Arabes et la crainte que Camus éprouve pour sa famille ? Les attentats qui font des victimes innocentes le touchent au plus profond de lui-même. Il va alors lancer son fameux appel à une trêve civile le 22 janvier 1956 à Alger-même. Il réussit à faire passer son message dans une ambiance très hostile, surtout de la part des Français d'Algérie : épargner des deux côtés les civils non engagés dans le conflit. Cette réunion est sans effet, les attentats et représailles se poursuivent et Camus éprouvera les pires craintes pour sa mère. Camus se met en marge des intellectuels de gauche qui prennent position pour l'indépendance, alors que lui défend une Fédération entre les deux communautés, arabe et française, à l'intérieur de la France. Il est donc tiraillé entre deux exigences : soutenir les siens et satisfaire les justes revendications des Arabes. Il s'enferme alors dans le silence.

Pourtant Camus avait défendu la justice en Algérie :

1/ Les articles d'Alger Républicain de 1939 intitulés «Misère en Kabylie»

(lecture page 36 *Actuelles III*.)

2/ Les articles de *Combat* en 1945 prévenant le gouvernement français des risques de dégradation de la situation en Algérie.

(lecture *La Pléiade Tome II* page 620 de «Je demande...à... générosité».)

3/ Appel pour une trêve civile en Algérie du 22/01/1956

(lecture pages 170 et 171 *Actuelles III*.)

Pour résumer, Camus s'est donc toujours battu contre la violence, le meurtre des innocents et pour la diminution, voire la disparition des injustices. Il a toujours fait preuve d'une grande honnêteté intellectuelle en diffusant autant qu'il a pu la vérité historique. Il a respecté ainsi une éthique de l'honneur, ce mot

revenant sans cesse dans son œuvre, celle-ci étant ainsi parsemée de marques d'aristocratie étonnantes chez cet homme du peuple.

IV/ Des marques d'aristocratie dans la morale de Camus :

1/ Il faut parler d'abord des influences méditerranéennes qui ont façonnées le caractère de Camus : Il a des origines espagnoles du côté de sa mère ; de là peut provenir sa réactivité, son enthousiasme, son besoin d'utopies à la manière du chevalier Don Quichotte qu'il a beaucoup admiré. Camus lui a emprunté une véritable «folie de l'honneur» selon ses propres termes. Ce mot d'honneur est un des plus employés dans l'œuvre de Camus : il est utilisé 22 fois dans la pièce de théâtre «**L'état de siège**». Que signifie donc ce mot pour Camus ?

- C'est d'abord une sorte de fidélité à soi-même, ne pas se renier en vue de tirer des avantages personnels d'une conduite, ne pas trahir son idéal, même s'il est difficile à tenir.
- C'est aussi défendre la dignité de l'homme, savoir ne pas s'avilir, conserver sa grandeur, même dans la défaite, comme en 1940. Ainsi Camus écrit le 1^{er} janvier 1940 dans le journal Soir Républicain : «La seule grandeur de l'homme est de lutter contre ce qui le dépasse. Ce n'est pas le bonheur qu'il faut souhaiter aujourd'hui mais bien plutôt cette sorte de grandeur désespérée».

L'honneur est en quelque sorte la base de sa morale. Camus éprouve donc une espèce de fascination pour un idéal de noblesse : dans son œuvre, on trouve fréquemment non seulement le mot honneur, mais aussi les mots : grandeur, royaume, seigneur, héros, noblesse, générosité...

(lecture page 225 **Le premier homme** de «*Le goût de l'héroïsme... à...les traces*».)

Camus, dès son enfance intégraient à travers ses lectures et ses jeux, les vertus de la noblesse et de la chevalerie d'antan.

2/ On rencontre aussi dans l'œuvre de Camus des conflits moraux qui ressemblent quelque peu à ceux éprouvés par les héros du XVII^{ème} siècle dépeints dans les tragédies de Corneille.

Par exemple, dans la pièce de théâtre «**Les Justes**», les révolutionnaires sont tiraillés entre la justice et l'amour. C'est Dora qui avoue à son amant Kaliayev : «Ceux qui aiment vraiment la justice n'ont pas droit à l'amour... Il y a une chaleur qui n'est pas pour nous. Ah ! Pitié pour les justes». Et Kaliayev lui répond : «Oui, c'est là notre part, l'amour est impossible». Le révolutionnaire doit faire passer son devoir de justice, la transformation de la société avant ses sentiments personnels, un peu comme Horace, chez Corneille, qui choisit sa patrie plutôt que l'amour de sa sœur (il la tue parce qu'elle s'oppose à l'élimination des Curiaces) ou Chimène qui renonce provisoirement à son amour pour Rodrigue (il a tué son père qu'elle veut venger).

Bref, nous trouvons chez Camus un ensemble de termes issus du code moral de la noblesse du XVII^{ème} siècle et des conflits proches de ceux éprouvés par les héros cornéliens. Camus adopte-t-il ainsi une morale issue du grand siècle, le XVII^{ème}, une morale des héritiers, une morale des nobles.

En réalité, si Camus intègre des valeurs qui ont appartenu autrefois à la noblesse, il transfère ces vertus aristocratiques sur le peuple, les défavorisés, les pauvres. Pour le prouver, citons quelques passages de son œuvre : «L'honneur du monde pour moi, vit chez les opprimés, non chez les puissants. Et c'est là seulement que gît le déshonneur. Quand une fois dans l'histoire, un opprimé saura... alors...».

Camus valorise aussi la noblesse du travail manuel : «Mais le vrai travail était celui de la tonnellerie par exemple, un long reflet musculaire, une suite de gestes adroits et précis, des mains dures et légères, et on voyait apparaître le résultat de ses efforts : un baril neuf, bien fini, sans une fissure et que l'ouvrier alors pouvait contempler».

Il défend sans cesse les inconnus et les sans-grade : dans *Combat* du 17 mai 1945, il se fait l'avocat des déportés anonymes qui sont maintenus dans les camps de concentration pendant que d'autres plus célèbres sont libérés en priorité : «Quand les «déportés d'honneur» sont rapatriés immédiatement et en avion, c'est une honte que nos camarades connaissent encore les mêmes horizons désespérants qu'ils ont contemplés pendant des années [...] Eux et eux seuls ont été les gardiens de l'honneur et les témoins du courage».

Pour Camus, l'élite n'est donc pas représentée par des personnalités de haut rang, mais par «ces survivants d'une troupe héroïque» trop souvent délaissés et maintenus dans l'ombre. Enfin, il écrit dans ses carnets en 1953 cette formule «choc» qui résume toute sa pensée sur les milieux populaires : «La seule source de l'aristocratie, c'est le peuple».

Aussi va-t-il se révolter en criant la nécessité du partage.

(lecture page 320 **Le premier homme** de «*Et il s'écria... à... que j'ai révéérés*».)

En résumé, Camus s'est efforcé tout au long de son œuvre de défendre à la manière de Don Quichotte les opprimés, les sans-grade ; il les a valorisés en transférant sur eux les valeurs autrefois confisquées par les nobles et aujourd'hui la bourgeoisie : pour Camus, le peuple est caractérisé par la

grandeur, le sens de l'honneur, la dignité et la générosité. Il est sans doute possible de parler à la façon de Baudelaire de «la beauté du peuple» pour qualifier chez Camus sa perception des milieux pauvres.

Conclusion :

Albert Camus a intégré pendant son enfance des principes moraux stricts, venant probablement de sa grand-mère maternelle très sévère, mais aussi issus des identifications à son instituteur qu'il admirait beaucoup et à son professeur de philosophie Jean Grenier, écrivain lui aussi. Peut-être Camus tire-t-il de ses origines cette exigence morale dont on a parlé à son sujet ?

Sa philosophie fondée sur l'absurde de la vie humaine, comporte une attitude courageuse face à cette situation angoissante : le refus de se réfugier dans la religion qui est selon lui une dérobade, mais aussi la négation du suicide qui représente l'abandon de la lutte. Face à cette situation tragique du sentiment de l'absurde, Camus prône la révolte qui peut revêtir deux formes :

- 1/ la réalisation de soi de façon quelque peu égoïste par la recherche d'une jouissance maximale à travers le fusion du corps, de la terre, de la mer et du soleil (le livre «**Noces**» décrit longuement ce genre de sensation). Mais cette révolte solitaire peut conduire à l'échec : Caligula et sa recherche capricieuse de l'impossible en est l'exemple-type.

- 2/ la seconde forme de révolte est caractérisée par des actions solidaires comme chez Rieux et son refus de l'injustice liée à l'existence du mal dans le monde.

Hélas, comme le dit Camus dans **L'homme révolté** : «La révolte bute inlassablement contre le mal [...] Dans son plus grand effort, l'homme ne peut que se proposer de diminuer arithmétiquement la douleur du monde. Mais l'injustice et la souffrance demeureront et si diminuées soient-elles, elles ne cesseront pas d'être le scandale».

Sur les plans politiques et journalistiques, Albert Camus s'est battu contre les inégalités en défendant le syndicalisme et en demandant l'extension de la démocratie. Il a refusé la violence et le mensonge et exigé des limites dans les luttes révolutionnaires. Il est très proche du peuple qui mérite selon lui de s'appropriier les qualités les plus nobles portées autrefois par les privilégiés. Sa foi dans les catégories sociales les plus modestes lui a conféré une réputation de générosité en même temps qu'une grande autorité morale dans les milieux littéraires. Ainsi Jean Daniel a pu écrire à ce sujet : «Quel homme de gauche [...] ose parler de l'honneur comme idéal ? Nul autre que Camus. N'oublions jamais l'hispanité de Camus : pour lui, l'esprit espagnol se caractérise d'un côté par sa «folie des grandeurs» et de l'autre par son sens du tragique. Son Don-Quichottisme, il le transportera partout, même dans le journalisme». Et Sartre a salué en Camus en 1952, malgré leur querelle, «l'admirable conjonction d'une personne, d'une action et d'un œuvre».

Annexes :

Cette conférence a été réalisée par Charlotte et Bernard Furnon.

Ils ont, à tour de rôle, présenté l'exposé ci-dessus et illustré leur propos par la lecture de textes de l'œuvre de Camus (voir les notes en italique).

Références des ouvrages dont sont tirés les extraits lus lors de la conférence :

- Le premier homme (Editions Gallimard – première édition)
- Le mythe de Sisyphe (Collection Folio essais)
- L'homme révolté (Collection Folio essais)
- La Peste (Editions Gallimard – première édition)
- Bibliothèque de *la* Pléiade - Actuelles – Ni victimes ni bourreaux
- Actuelles III (Editions Gallimard – première édition)

Présentation par B. Furnon.

Le président du Cercle Condorcet excuse Madame le Maire de Roanne et remercie les personnes présentes. Signalons que la salle est trop petite pour accueillir toute l'assistance ; beaucoup restent debout sur le pas de la porte.

Cette conférence constitue le deuxième volet des interventions sur l'économie sociale et solidaire.

Le 13 Novembre, Monsieur Chabré a animé une table ronde sur l'économie sociale en pratique, avec des associations, coopératives, mutuelles. Aujourd'hui, il nous présente un Roannais d'origine, Henri Desroche, ses actions, ses réflexions.

Conférence.

En préambule, Gilles Chabré exprime la difficulté de parler d'un homme dont il a été très proche ; il a été son élève. Il ne connaît pas toute l'œuvre de Desroche mais souhaite nous faire partager une expérience de vie. Parler de H. Desroche c'est, pour Gilles Chabré, parler de lui-même, de son histoire de vie, des propres décisions qu'il a eu à affronter.

Plus qu'un exposé, Gilles Chabré souhaite apporter des témoignages, conversations téléphoniques, film, interventions de personnalités qui ont connu H. Desroche ou qui ont partagé ses idées.

En annexes une biographie et une bibliographie permettront de se repérer dans le parcours de vie de ce sociologue, philosophe et théologien français.

Gilles Chabré informe que certains documents utilisés pour sa conférence sont consultables sur son site : <http://gilleschabre.typepad.com/>

Fragments d'autobiographie :

Henri Desroche est né le 12 avril 1914 à Roanne. Une éducation religieuse, à l'école privée du Faubourg Mulsant, à la paroisse Sainte-Anne comme enfant de chœur, le mènera, après des études classiques, au séminaire et à la prêtrise. Il a été dominicain. À partir de 1942, H. D. se rapproche du groupe Économie et Humanisme fondé par Louis-Joseph Lebret à Écully, qui anime un centre d'études. Son passage le marque profondément. Mais cet homme complexe et curieux de tout pouvait difficilement tenir dans le moule du dogme ecclésiastique.

1/Conversation téléphonique avec Mme Maria Desroche son épouse, âgée de 90ans.

Mme Desroche évoque la mémoire de son mari, ses attaches avec le Roannais mais aussi ses rapports avec sa mère.

Henri Desroche, malgré ses nombreux voyages, se sentait pleinement Roannais. Il aimait sa ville pour ses commerces, la qualité de vie qu'il y trouvait. Il adorait s'y promener, flâner devant les vitrines.

Il est issu d'une famille d'ouvriers d'ascendance paysanne. Son père d'abord métayer fut ensuite employé dans une tannerie roannaise, Il passa une partie de sa scolarité dans sa ville natale. Il évoquait son passage du bourg de campagne de la côte roannaise au faubourg de la ville.

Sa mère était autoritaire, fière et exigeante. Il la surnommait la princesse de la montagne.

Tout enfant, il passait ses vacances chez ses grands-parents pour garder une vache.

Sa rencontre avec Jean Auroux est importante car il s'agit d'une rencontre intellectuelle riche. Le Maire de Roanne l'a fait citoyen d'honneur de la ville. Lors de la cérémonie, H.D. a offert sa médaille à son épouse.

Aujourd'hui, une Rue de Roanne porte son nom Il en aurait été honoré car il aimait sa ville, mais de plus, il aurait été ravi car la rue choisie donne sur un carrefour et le symbolisme lui aurait plu : H. Desroche était lui aussi à un carrefour des idées.

On peut dire que H.D. est le sociologue de l'espérance. Les regards sont attirés vers l'espérance. Solidarité et coopération sont les mots majeurs de son œuvre.

2/Film réalisé par l'université de Nantes. <http://gilleschabre.typepad.com/>

Ce film de 13 minutes raconte l'enfance de H.D. à Roanne. Il se présente sous la forme d'un entretien qu'il a eu avec deux étudiants, entrecoupé par des images de promenades à travers les lieux de son enfance. A travers ce film, H.D insiste sur le thème de l'éducation.

Cet entretien nous présente en quelque sorte les fondements de l'œuvre de H.D.

3/ Le projet coopératif : lecture de textes

Henri Desroche dans sa revue Anamnèses N°2 (cahiers de maïeutique) achève son premier article intitulé

le projet coopératif quinze ans après, par un texte de Condorcet à lire à relire et à diffuser :

" En général tout pouvoir de quelque nature qu'il soit, en quelques mains qu'il ait été remis, de quelque manière qu'il ait été conféré, est naturellement ennemi des lumières. On le verra quelquefois flatter les talents, s'il s'abaisse à devenir les instruments de ses projets ou de sa vanité : mais tout homme qui fera profession de chercher la vérité et de le dire, sera toujours odieux à celui qui exercera l'autorité... Tel doit être, en effet, l'ordre de la nature ; plus les hommes seront éclairés, moins ceux qui auront l'autorité pourront en abuser, et moins aussi il sera nécessaire de donner aux pouvoirs sociaux d'étendue ou d'énergie. La vérité est donc à la fois ennemie du pouvoir comme de ceux qui l'exercent ; plus elle se répand, moins ceux-ci peuvent espérer de tromper les hommes ; plus elle acquiert de force, moins les sociétés ont besoin d'être gouvernées."

4/ La revue Anamnèses

La dernière période de sa production est marquée par la création d'Anamnèses (1990) qui permet à H.D. de faire le point sur sa vie et son œuvre. Sa production s'accélère, comme si le temps pressait et qu'il fallait dire beaucoup avant la fin proche. Curieusement, le dernier numéro d'Anamnèses est une autobiographie qui se termine par un recueil de poèmes, avec citation de Claudel en écho à l'un de ses premiers textes : Paul Claudel, poète de l'amour (1944). Cette série d'Anamnèses est une mine pour qui sera l'exégète de l'œuvre d'H. D. : éléments biographiques, indications bibliographiques, correspondance, etc. y abondent. Lorsqu'on comptabilise sa production, on s'aperçoit qu'elle n'a jamais été aussi importante qu'au cours de cette dernière période de 1990 à 1994.

L'éducation des adultes : l'accompagnement individuel où l'art de la maïeutique

H.D. a la conviction qu'il existe en chacun une dimension singulière, originale, que la « recherche-action » doit contribuer à révéler. Dans une de ses dernières interventions publiques à Marly-Le-Roi devant les étudiants du RHEPS (réseau des hautes études en pratiques sociales), il revient sur cette dimension créative qu'il considère comme fondamentale : « *La créativité, elle est en chacun d'entre-vous... Mais elle est cachée, elle est occultée, elle est inhibée, elle est matraquée même par l'environnement. C'est à vous de la faire sortir, et quand vous l'aurez trouvée, et bien ça se passera comme dans les cultes de transe que mon vieil ami Roger Bastide m'a appris, les Dieux descendent, et puis ils vous prendront pour monture et vous irez loin. Croyez-moi, ça existe* » (1992)

- des lieux d'apprentissage : les collèges coopératifs
- un diplôme : le DHEPS qui permet de « retrouver les murs de l'université ». Ce diplôme autorise par la suite à poursuivre un cursus universitaire jusqu'au doctorat.
- des méthodes :
 - l'autobiographie raisonnée : L'individu cherche à comprendre son parcours de vie dans le but d'avoir conscience du poids qu'exerce sur lui sa propre socialisation. Elle permet également de repérer les compétences acquises et les champs où la créativité sociale a trouvé spontanément à s'exercer. Elle favorise à travers la valorisation des apprentissages effectués l'acceptation des aspects contradictoires de toute expérience humaine.
 - le face à face : Phase des apprentissages
 - le coude à coude : la *stratégie du trajet* se réfère au temps de l'accompagnement et à l'interaction entre une personne-projet et une personne-ressource. L'expression la plus significative pour parler de la relation de compagnonnage entre deux personnes qui s'engagent dans une démarche de recherche-action est celle de « *s'éduquants* » que H.D. avait emprunté aux canadiens. Chacun des deux partenaires est tour-à-tour co-apprenant et co-enseignant.
 - + les ateliers coopératifs
 - + le tutorat

La recherche-action est à la fois une posture, une méthodologie et un état d'esprit. Au-delà des techniques ou des méthodes utilisées, elle est une pédagogie de l'innovation et de la transformation sociale.

Témoignages : en présentiel et en distanciel

Pour chacun des témoignages sonores, Gilles Chabré pose trois questions à ses intervenants :

- 1/ circonstances de la rencontre avec H.D., l'homme, l'œuvre ?
- 2/ que retenir de l'homme, de son œuvre ?
- 3/ qu'apporte-t-il aujourd'hui ?

Guy Avanzini (Professeur Honoraire - Université Lyon 2 Département des sciences de l'éducation) a accepté de témoigner. <http://gilleschabre.typepad.com/>

« Je connaissais l'œuvre de H.D. avant de le rencontrer. L'Université catholique de Lyon, grâce à Maurice Bénificat souhaitait implanter un collège coopératif. H.D. a participé à une conférence à Lyon sur la recherche en Sciences sociales.

On doit retenir de l'homme son autorité intellectuelle, son ouverture d'esprit, son charisme.
Sa grande simplicité autorise un contact facile avec tous.

De l'œuvre il faut appréhender sa diversité et son unité. H.D. possède une remarquable formation théologique, sociologique et historique. Sa confiance en l'être humain est totale. Il souhaite développer en chacun le maximum de ses possibilités.

Pour l'éducation des adultes, son apport se situe sur trois plans : la volonté de promotion pour chacun, la reconnaissance du fondement qui permet d'accéder à cette formation et la mise en place d'un diplôme reconnu le DHEPS.

Il est aujourd'hui le meilleur théoricien de l'éducation permanente. »

Francette Duhaubout et Eric Malosse nous font part de leur parcours de vie jusqu'à l'obtention du DHPES (diplôme des hautes études des pratiques sociales).

Francette Duhaubout, après 27 ans de vie professionnelle rencontrait des difficultés et avait besoin de faire le point. Malgré l'âge, une vie privée, des enfants, il lui était nécessaire de reprendre des études. Elle a donc préparé cet examen avec l'accompagnement de Gilles Chabré.

Eric Malosse relate son expérience, son parcours de vie, sa formation avec la nécessité du face-à-face (obligatoire), le coude-à-coude (une richesse qui se partage) jusqu'à l'examen (le passage à l'écrit, un « accouchement » dans la douleur). Pourtant l'important, hormis l'obtention du diplôme, c'est aussi les changements introduits dans sa vie. Eric Malosse s'est investi dans la vie de sa commune et aujourd'hui il milite pour une démocratie participative.

Philippe Meirieu <http://gilleschabre.typepad.com/>

« Je n'ai jamais échangé avec H.D, mais j'ai rencontré une œuvre et les institutions créées. Au sein du collège coopératif, j'ai d'abord été étudiant puis formateur. J'ai rencontré un itinéraire intellectuel (travaux sur Fourier). Je reconnais qu'il y a encore beaucoup à apprendre de H.D.

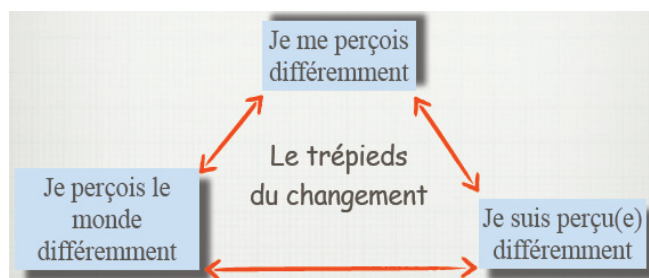
De l'œuvre, je retiens deux éléments fondamentaux :

- la recherche-action (ou recherche coopérative). Il s'agit d'une posture d'intériorité distanciée encore trop souvent méprisée par certains universitaires.
- la formation tout au long de la vie. Possibilité de tout remettre en jeu et de repartir dans une nouvelle trajectoire. Une utopie réalisable.

L'aspect le plus important de l'œuvre est l'idée d'éducabilité des adultes. Rien n'est jamais joué définitivement. Etre acteur de sa propre vie sans fatalisme ou assignation à résidence. La formation des adultes, comme malheureusement trop souvent aujourd'hui, ne doit pas être utilitariste pour satisfaire une économie à court terme »

La pédagogie du changement

Comme l'ont montré les deux expériences du chapitre précédent, la recherche-action constitue aussi un projet d'émancipation, une perspective de changement social. H.D. en formule ainsi les enjeux : « C'est que « l'homme », son « humanité »... évoluent selon deux déterminations, deux types de lois ou deux « nomies »... D'une part, une hétéronomie : celles des lois naturelles ou sociales, providentielles ou planificatoires, probabilistes ou tendantielles qui, objectivement, le prédéterminent... D'autre part, une autonomie : celle des autodéterminations, et en ce sens des créativités qui, subjectivement, surdéterminent cette hétérodétermination, ou du moins rêvent, projettent, tentent d'y parvenir... » (1994).



« Casser le moule et mouler la casse »

Les utopies :

Les domaines très divers qu'il a explorés reviennent, en fait, à une quête des utopies institutantes. Après avoir visité diverses communautés (Boismondau, 1944 ; une communauté de la banlieue parisienne, 1955 ; les Ejidos, 1957 ; puis plus tard Kibboutz, 1960 ; Mochav, 1973), il se penche sur les grands utopistes du XIX^{ème} siècle (Buche, 1957 ; Fourier, 1967 et 1975 ; Saint-Simon, 1969).

Maurice Parodi (Professeur Honoraire - Université d'Aix Marseille - Département des sciences économiques) <http://gilleschabre.typepad.com/>

« En 1960, au retour de la guerre d'Algérie, j'ai fait paraître un article sur une coopérative agricole en Algérie. J'ai écrit également dans d'autres revues sur le développement rural en Algérie. A sa demande, H.D. souhaite me rencontrer.

Vingt ans après a lieu la 2^{ème} rencontre lors d'un colloque à St Maximin sur la création de l'U.C.I. suivi par la création d'un collège coopératif. A partir de cette date, les échanges seront fréquents et réguliers jusqu'à la mort de H.D.

L'homme a une immense culture et une curiosité intellectuelle. Il explore les voies les plus diverses. Il cherche à mettre en relation tous les domaines de l'activité humaine. « Les réseaux se parlent entre eux ». On retiendra surtout ses travaux dans le champ de l'éducation permanente. »

- « Nos enfants croiront avoir de l'imagination, ils n'auront que des réminiscences » (Henri de St Simon)

Trois stades de l'utopie

- l'utopie rêvée
- l'utopie écrite
- l'utopie pratiquée

- La métaphore du mirage

« Sans un mirage, aucune expédition ne se mettrait en route, mais toute expédition enfin mise en route trouve autre chose et beaucoup moins que son mirage »

- L'espérance

L'importance n'est pas de durer mais de renaître.

Dans cette quête des utopies institutantes, H. D. a rencontré le mouvement coopératif, qui n'est certes pas une utopie ratée. Il l'a étudié et s'y est engagé. D'où :

- ses recherches sur les fondateurs, en particulier Charles Gide et l'École de Nîmes ;
 - ses travaux sur les coopératives (ouvrières de production, de consommation...) et sur la coopération internationale (Nord-Sud en particulier) ;
 - son engagement dans certaines réalisations coopératives et à l'A.C.I. (Alliance Coopérative Internationale).
- Il a d'ailleurs senti les dangers qui pesaient sur les coopératives et prédit certains échecs ;
- enfin il a été lui-même créateur d'entités de type coopératif ou associatif, ou centrées sur la coopération.

Citons entre autres :

- le Bureau d'Études Coopératives et Communautaires (BECC)
- le Centre de Recherches Coopératives (CRC)
- le Collège coopératif (section de l'EHESS)
- le Réseau des Hautes Études des Pratiques Sociales (RHEPS)
- les Archives de Sciences Sociales de la Coopération et du Développement (intitulées plus tard Communautés)
- l'Université Coopérative Internationale (UCI)
- la Bibliothèque Historique des Économies Sociales (BHESS)
- Anamnèses
- Bastidiana (une ultime utopie réussie : une association et une revue autofinancées en hommage à son ami disparu Roger Bastide)

Développement Nord-Sud

H.D. a accompagné bon nombre de coopératives ou de mouvements coopératifs en Afrique (surtout Mali, Bénin, Burkina Faso, mais aussi Sénégal, Cap Vert, Rwanda, Madagascar,...) et en Amérique Latine. Il a sillonné le monde (Aux pays d'Afrique et d'Amérique Latine, ajoutons certains pays d'Europe de l'Est, Israël, et bien d'autres encore) et marqué par sa pensée et son action des milliers de personnes. Il est paradoxal que la pensée de cet homme soit aussi peu reconnue dans son propre pays

Et nous à Roanne maintenant ?

- Comment capitalisons-nous et mutualisons-nous les créativité sociales d'hier ?

* La solidarité créée en 1872, installée rue de Clermont et qui était au départ une boulangerie et une épicerie coopérative

* Le crédit au travail (une banque de développement inter-coopératif) créé en 1864 par un ouvrier ébéniste roannais : Jean-Pierre Beluze.

– Comment nous réapproprions-nous l'œuvre intellectuelle et les pratiques éducatives d'H.D. ?

* En 1991 H.D. est fait citoyen d'honneur de la ville de Roanne

* En 1996 une rue Henri Desroche est inaugurée

Jean Auroux évoque Desroche <http://gilleschabre.typepad.com/>

« Surveillant dans un collège à l'Arbresle, je suis allé un jour dans le couvent d'Eveux construit par Le Corbusier et tenu par des Dominicains. C'est ainsi que j'ai découvert ce Roannais que je ne connaissais pas. Les Dominicains m'ont présenté l'œuvre de H.D., l'esprit de l'économie sociale et la pédagogie. Ma rencontre s'est faite après mon entrée comme maire de Roanne (années 80). Pourquoi Roanne n'a-t-elle jamais reconnu un de ses enfants aussi brillant ?

H.D. est une personne simple, un penseur de haut niveau.

Lors de nos rencontres, H.D. m'a raconté sa vie mouvementée, loin de toute convention, et souvent à la limite de l'institution universitaire. A la théorie, il a ajouté les travaux pratiques : le collège coopératif qui fonctionne avec Lyon II

Roanne n'a pas donné une dimension suffisante à l'accueil d'une telle personnalité. (pas de conférence, pas de reconnaissance des instances intellectuelles roannaises).

H.D. est très contemporain : « le partage du savoir, de l'avoir et du pouvoir » ; « l'école n'a pas besoin d'estrades ».

J'ai utilisé ses recommandations pour rédiger mes ouvrages d'économie pour les scolaires : donner des documents pour accompagner l'élève dans sa démarche d'apprentissage.

L'économie sociale (la vie associative, les coopératives, les mutuelles...) est fondée sur le projet, non sur le profit. H.D. est donc très contemporain car ce type d'économie a plus de dimension humaine et autant de résultats. L'économie sociale représente 12% du P.I.B. mais elle ne sait pas assez se mettre en valeur.

L'œuvre de H.D. est celle d'un humaniste (avec un H majuscule), avec une vision positive de l'homme.

Il n'est certes pas assez reconnu sur le plan des idées, mais on fait du Desroche sans le savoir.

H.D. a un succès international (un rayonnement), ce qui est paradoxal pour un homme qui n'a jamais cherché la gloire. »

– Comment capitalisons-nous et mutualisons-nous les créativité sociales d'aujourd'hui ?

Une université coopérative sans distance avait été créée à Roanne. Aujourd'hui, elle est fermée après le départ de P. Meirieu

– Comment utilisons-nous les outils forgés par H.D. pour penser notre territoire roannais demain ?

Gilles Chabré termine sur une citation de Bachelard : *« Pour affronter la navigation il faut des intérêts puissants or les intérêts puissants sont les intérêts chimériques. Ce ne sont pas les intérêts que l'on calcule. Ce sont les intérêts fabuleux ».*

Débat

Il n'y a pas de débat mais des témoignages de personnes présentes qui font part d'expériences personnelles professionnelles, politiques, syndicales.

Présence de M. Christian Avocat (président du Grand Roanne),

Samuel Jabrin (conseiller communautaire en charge de l'E.S.S.) insiste sur la nécessité de faire connaître les richesses du Roannais. Pour lui, l'économie n'a de sens que si elle s'adresse à l'homme.

M. Cyril Kretzschmar, Conseiller régional délégué en charge de la Nouvelle économie et de l'E.S.S. apporte un bref commentaire sur l'association Économie et Humanisme, association française d'origine catholique, fondée en 1941 par Louis-Joseph Leuret, qui a développé un concept d'économie humaine. Cette association a mené, depuis Lyon des travaux d'études sur le développement, les politiques et pratiques sociales, l'emploi, la coopération et la solidarité internationales. Elle a également eu une activité de publication, de formation et d'animation de débats. Elle cesse de fonctionner en octobre 2007.

Un retour cependant sur une période de la vie de H.D.. Le marxisme l'intéresse, le « grand Satan de cette période de guerre froide naissante », non pas le marxisme académique et figé depuis Staline, mais le socialisme des origines, de Marx et des utopistes du XIX^{ème} siècle. Il écrit en 1949 « Signification du marxisme » qui lui vaut quelques inimitiés au sein de l'épiscopat. On lui demande de renier son travail, ce qu'il refuse. Il quitte la prêtrise peu après et s'éloigne de la religion catholique, résultat d'une lente maturation. Signalons cependant que sur le faire-part de décès apparaît la mention abbé Henri Desroche (Jean Auroux)

Annexes

BIOGRAPHIE

1914 : 12 avril : Naissance à Roanne de parents ouvriers d'ascendance paysanne
1920-1935 Scolarité primaire et secondaire à Roanne, supérieure (philosophie, théologie) en couvent d'études
1935 Service militaire
1939 Mobilisation, guerre 1939-40
1941 Reprise des études + sociologie, histoire de la philosophie
1943 Attaché à *Économie et Humanisme* (Centre d'étude des complexes sociaux) et à sa revue
1948 Fonde la revue *Idées et Forces*
1949 *Signification du marxisme*
1950 Quitte l'ordre des Dominicains
1951 CNRS (Histoire des communautés, associationnismes, socialismes, utopies du XIX^e siècle)
1953 Création du BECC, Bureau d'Études Coopératives et Communautaires
1956 Groupe de sociologie des religions et sa revue *Archives de Sociologie des Religions* (Initiateur et co-fondateur, parrainée par G. Le Bras)
1957 Fonde le Collège Coopératif à Paris et les *Archives Internationales de Sociologie de la Coopération et du Développement*, revue du BECC
1958 Élu directeur d'études à l'EPHE (École Pratique des Hautes Études, VI^{ème} section), proposé par François Perroux pour la création d'une chaire de Sociologie de la coopération et du développement
1970 Thèse d'État : *Messianismes, utopies et sociologie des religions*
1977 Docteur Honoris Causa de l'université d'Uppsala (Faculté de théologie) pour travaux en sciences des religions Création de l'UCI (Université Coopérative Internationale), puis du RHEPS (Réseau des Hautes Études des Pratiques Sociales) et son diplôme le DHEPS
1977-1987 Voyages UCI "itinérante et saisonnière", surtout en Afrique francophone et Amérique latine
1986 Fondation de la BHES (Bibliothèque Historique des Économies Sociales)
1990 *Anamnèses*, Cahiers de Maïeutique (20 cahiers jusqu'en 1994)
1993 *Bastidiana*, Centre d'Études Bastidiennes, initiateur et co-fondateur
1994 Le 1^{er} juin H. Desroche décède

BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie considérable

64 OUVRAGES PERSONNELS

48. OUVRAGES COLLECTIFS (coordination éditoriale)

A signaler :

Henri Desroche : Un passeur de frontières

Emile Poulat et Claude Ravelet ; Paris- l'Harmattan, 1997, 313 pages

Causes de la crise financière et solutions possibles

Dominique Plihon

Bernard Furnon (Cercle Condorcet).

Nous sommes au cœur d'une crise financière qui nous oblige à nous interroger. Pour nous, non-initiés à l'économie, nous sommes confrontés à des contradictions ou à des questions sans réponses.

D'une part, nos gouvernants trouvent des sommes colossales pour renflouer les banques qui sans cela risqueraient la faillite et d'autre part, dans tous les états européens les budgets sont resserrés ; la rigueur doit permettre de récupérer de l'argent, de faire des économies sur les régimes sociaux, les retraites, les salaires, les services publics.

Donc plusieurs questions à Dominique Plihon. D'où vient tout cet argent destiné aux banques ? Comment stopper la spéculation ? Comment sortir de la crise ?

Michèle Rochas (ATTAC en Roannais) présente le conférencier.

Dominique Plihon a obtenu le diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris. En 1970, il est parti travailler aux États-Unis où il a produit et soutenu un doctorat en économie financière à l'université de New York. Après avoir travaillé pour la Banque de France de 1974 à 1983, puis pour le Commissariat Général du Plan, il a réussi le concours de l'agrégation de l'enseignement supérieur en sciences économiques et est devenu professeur d'université.

Après avoir longtemps milité dans des organisations syndicales et politiques, il s'est investi dans l'organisation [Attac](#). Il participe activement à son conseil scientifique et, aujourd'hui, il assure la présidence de cette instance essentielle d'Attac.

Dominique Plihon est professeur à l'université Paris XIII. Il dirige au sein du Centre d'économie de l'université de Paris Nord (CEPN) le pôle spécialisé en économie financière. Il participe au conseil de rédaction du mensuel *Alternatives économiques*, et publie régulièrement des articles dans l'hebdomadaire *Politis*.

Conférence

Dominique Plihon remercie les deux associations qui lui permettent de tenir sa conférence et toutes les personnes présentes qui ont bravé les conditions météorologiques difficiles pour venir l'écouter.

Aujourd'hui, il découvre la ville de Roanne même s'il connaît tout particulièrement son ancien maire, Jean Auroux, présent dans la salle.

La profession d'économiste est beaucoup décriée, mais beaucoup d'économistes avaient annoncé cette crise, crise dont l'arrivée n'est pas une surprise pour lui.

Son intervention portera donc sur un diagnostic puis il formulera des propositions : que faire aujourd'hui, ce qui introduira un débat.

Analyse de la crise :

Depuis le début, beaucoup ont pensé à une crise profonde et très grave car globale et systémique. On a très vite évoqué la crise de 1929 car il est facile d'établir une comparaison avec celle-ci.

Tous les spécialistes, historiens, sociologues, économistes sont unanimes pour établir que cette crise est non seulement financière et sociale, mais aussi :

-écologique : continuer sur ce modèle de fonctionnement est insoutenable car met en jeu l'avenir de la planète.

-géopolitique : car liée aux transformations des relations internationales. Cette crise a débuté dans le cœur du capitalisme international : la Triade.

En économie, le terme Triade désigne l'ensemble des trois régions qui dominent l'économie mondiale et la conduite de la politique internationale : l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada), l'Europe occidentale (Union européenne + Norvège + Suisse) et l'Asie-Pacifique (Japon et Corée du Sud) avec 3 pôles dominants : les États-Unis, l'Union Européenne et le Japon. Ils réalisent entre eux environ 80 % du commerce mondial (70% de la production mondiale, 90% des opérations financières et 80 % des nouvelles connaissances scientifiques). Ce sont donc aussi des acteurs essentiels de la mondialisation et de l'internationalisation.

Puis symétriquement, on a assisté à l'affaiblissement de cette zone centrale et à la montée en puissance des pays émergents. Si un accord international a pu être signé à la conférence de Cancun(1), ceci est le fait de la volonté de ces pays émergents car les « grands pays » se sont montrés peu coopératifs sur le sujet du changement climatique.

On peut donc estimer que des facteurs positifs existent pour la mondialisation future.

D'où vient cette crise, quelles en sont les causes ?

La cause profonde résulte du basculement du capitalisme « traditionnel » vers un capitalisme financier. Cette période correspond à la politique néolibérale conduite par Thatcher et Reagan à partir de la fin des années 1970, politique qui repose sur un courant idéologique alimenté par les 2 principaux intellectuels Hayek et Milton Friedman.

La libéralisation du travail et du commerce conduit à de la précarisation. Ainsi le capitalisme s'est trouvé sous la coupe de la finance, acteur majeur qui « mène la danse » : pression sur les entreprises, pression sur les gouvernements. On assiste au règne tout puissant de cette finance.

Face au phénomène de la mondialisation apparaît en 1998 l'organisation ATTAC, dont l'anagramme signifie Association pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens.

Il s'agit de lutter contre cette libéralisation sauvage dont les conséquences sont dramatiques pour les Etats :

- Instabilité liée aux déplacements brutaux des capitaux (Indonésie)
- Mise en concurrence des Etats :
 - les protections sociales de chaque pays sont tirées vers le bas et progressivement détruites
 - concurrence fiscale : en Irlande, le taux d'imposition des entreprises est de 12% au lieu de 37% en moyenne dans les autres pays européens.
- Mise en concurrence des entreprises avec pour conséquences les délocalisations, la désindustrialisation, le chômage.

L'origine de la crise est bien cette politique néolibérale qui est devenue plus sauvage, plus incontrôlable que le capitalisme de l'immédiat après-guerre. En France, toute la législation qui avait été mise en place par le Conseil National de la Résistance est progressivement « détricotée » avec une exacerbation de cette évolution négative depuis la fin des années 80.

Cette crise est-elle durable ? Pourquoi évoque t-on une décennie perdue ?

Au Japon et dans les pays d'Amérique du sud, il a fallu 10 ans pour se relever de la crise économique résultant d'une dette excessive que ces pays ont traversée.

Première cause :

En Europe aujourd'hui, nous sommes dans la 2^{ème} étape de la crise. Celle-ci a commencé aux Etats-Unis et elle se poursuit encore. Pour en illustrer ses conséquences on constate qu'aujourd'hui, dans ce pays, l'espérance de vie diminue en raison d'une mortalité de plus en plus importante des personnes âgées et/ou fragiles, du coût des soins etc...

En Europe, contrairement aux prévisions (ou annonces rassurantes) de certains politiques, la crise continue et même s'amplifie. Nous pourrions connaître à notre tour une « décennie perdue ».

Les « économistes atterrés » (2) : pour lutter contre la désinformation ambiante, des économistes venant de plusieurs horizons, ont rédigé un manifeste afin de proposer une analyse alternative.

L'Europe est victime de son mode de fonctionnement lié à une construction déséquilibrée. Les institutions restent au niveau des compétences de chaque Etat par opposition au fédéralisme monétaire ; quand la crise est arrivée, aucune riposte n'a été possible par manque de solidarité, par manque de courage politique. Il aurait fallu l'existence d'une Europe politique et fiscale.

Deuxième cause plus subtile et souterraine :

Le système encourage les divergences entre les pays. Il existe des pays « vertueux » (Allemagne, Luxembourg, Pays bas...) et des pays « moins vertueux » situés au sud de l'Europe (Grèce, Italie, Portugal, Espagne...) qui connaissent un endettement plus rapide et donc accentuent le déséquilibre. Des tensions s'accumulent avec une Allemagne très compétitive. On atteint une situation catastrophique qui conduit l'Europe au bord de l'implosion.

La France se situe entre les pays du Nord et les pays du Sud mais avec des performances relativement faibles.

Troisième élément qui nous enfonce dans la crise :

L'interdépendance entre les pays conduit à une politique budgétaire d'austérité, spirale qui tire les pays vers le bas et donc accentue les effets de la crise. Il apparaîtra peut-être des embellies épisodiques, mais la probabilité d'une poursuite de la récession est forte.

Conséquences et incertitudes.

Aujourd'hui, les marchés jouent un rôle important et négatif. Ils accentuent la crise.

Dans tous les pays d'Europe, les sociétés se radicalisent avec un rejet des politiques (taux d'abstentions records aux élections) ou tentations populistes. Les mouvements d'extrême droite risquent de mettre en péril la démocratie.

Les gouvernants instrumentalisent la crise pour favoriser le capitalisme sauvage.

Si on se réfère à 1930, nous avons connu des gouvernants vertueux et courageux (Roosevelt, le Front Populaire) mais aussi le Fascisme et la guerre.

Aujourd'hui, Sarkozy, Berlusconi conduisent des politiques néolibérales dures. Ils détruisent progressivement mais rapidement toutes les institutions et le ciment social : l'école, la santé, la justice.

On assiste véritablement à un démantèlement de l'Etat de droit et à une collusion entre ceux qui gouvernent et les milieux financiers : apparaît à nouveau un « mur de l'argent » qui fait obstacle à toute mise au pas de la finance et à toute réforme profonde de notre système économique

Les propositions

Le constat est pessimiste quant à la profondeur et aux conséquences de la crise. Il est donc absolument nécessaire de faire preuve de radicalisme pour impulser une « grande transformation » nécessaire. Voici 6 pistes de réflexions.

1/ La question de la finance : un mot d'ordre, désarmer les marchés et la finance, s'attaquer au « mur de l'argent ». La finance doit revenir au service de la société et non à des intérêts particuliers. Comment ?

Le pouvoir des groupes financiers qui dominent la planète (BNP Paribas par exemple) intervient auprès des gouvernements en imposant des mesures à mettre en place ou autorisant ou refusant telles ou telles décisions. Aujourd'hui, nos gouvernants sont devenus des exécutants de ces groupes. Il est donc nécessaire de s'attaquer à ce pouvoir, de casser cette puissance. Roosevelt l'avait fait en son temps en faisant voter en 1933 le « Glass Steagall Act » qui avait mis au pas les grandes banques.

Une banque de dépôt est différente d'une banque d'investissement. Il conviendrait de séparer l'activité spéculative (activité à risques) de l'activité « normale » de la banque, comme l'avait décidé Roosevelt. Sur ce sujet, nous entendons beaucoup de déclarations mais aucune mesure sérieuse à ce jour.

Autre exemple sur *les paradis fiscaux* qui constituent le véritable cancer de l'économie mondiale : On leur a attribué des « labels » (blanc, gris ou noir) selon le jugement que l'on porte. Ainsi Monaco obtient la couleur blanche synonyme de « bon » paradis fiscal ! Il s'agit véritablement d'un oxymore. En réalité la lutte contre les paradis fiscaux « voyous » est un leurre.

La fiscalité globale-les taxes :

Le FMI a proposé aux gouvernements du G20 la création d'un système de taxation à deux niveaux : Une Contribution à la stabilité financière (CSF) pour subvenir au coût de faillites bancaires futures et une taxe sur les activités financières (TAF) levée sur les « niveaux élevés de rémunération » et les profits « excessifs » pour couvrir les « coûts plus larges associés aux crises financières. » Cette proposition pourtant a minima a été refusée.

On a la certitude qu'au-delà des paroles, le président Sarkozy n'agira jamais contre l'intérêt des grands groupes financiers.

ATTAC propose plusieurs mesures : fermer les paradis fiscaux, imposer des marchés réglementés plutôt que les marchés de gré à gré.

Aujourd'hui sur ce sujet les mesures prises sont minimales. Nous devons exiger les mesures radicales nécessaires pour casser la domination perverse de la finance.

2/la question des inégalités

Le capitalisme financier avantage le profit au détriment du salaire. Il a un effet dépressif sur l'activité économique car il supprime le principal moteur de l'activité qui est la demande des ménages. En conséquence, l'activité chute donc l'emploi chute, ce qui est synonyme de chômage, pauvreté etc....

3/ L'endettement des ménages

La rigueur salariale a appauvri la majorité des ménages, ce qui les a incités à s'endetter pour faire face à leurs besoins. Il faut donc agir sur la redistribution des richesses et sur la répartition entre les revenus du travail et les revenus du capital. Citons encore Roosevelt entre les années 30 et 50. Il a utilisé l'arme fiscale pour redistribuer les revenus, en utilisant en particulier l'impôt sur le revenu. C'est ce que les économistes américains appellent « La grande compression ».

A lire : Paul Krugman(3) : *L'Amérique que nous voulons*

4/ la question écologique et environnementale :

A lire : Tim Jackson(4) : *Prospérité sans croissance, la transition vers une économie durable*

Il faut remettre en cause notre mode de production, de consommation et de vie; on peut :

*organiser une société différemment (croissance 0) et préserver l'environnement.

*partager le travail

*avoir des schémas de consommation différents.

Aller dans cette direction est un moyen de sortir par le haut de la crise.

5/ l'Europe :

La transformation de l'Europe est une autre nécessité pour sortir de la crise. Certains préconisent l'abandon de l'euro pour retrouver une indépendance financière.

Aujourd'hui, il y a un risque d'implosion de la zone euro en raison de ses contradictions internes et de l'insuffisance des politiques communes..

Personnellement, je crois que l'on peut garder cette monnaie européenne à condition de construire de nouvelles institutions, avec plus de fédéralisme pour avoir une politique intégrée. Il est nécessaire de :

*lever des impôts au niveau européen

*prévoir un budget européen

*lancer de grands programmes européens afin de favoriser l'activité et ainsi soutenir l'économie de chaque pays

*Financer ces travaux par un endettement européen.

6/ La mondialisation repensée différemment

Il convient de remplacer concurrence par coopération internationale dans les principes qui gouvernent la mondialisation, les responsabilités doivent se partager au niveau mondial.

L'entre-deux guerres et la crise de 29 sont une leçon à méditer. Il y a 2 scénarios possibles pour résoudre les situations de crise : la coopération ou le conflit, la guerre. Aujourd'hui les motifs de crises internationales sont nombreux : raréfaction des sources d'énergie, des matières premières, de l'eau etc... Le sommet de Cancun donne quelque espoir. Dans le Journal le Monde, on a pu lire : *une timide avancée qui restaure "la confiance dans le multilatéralisme"*. Ce sont les pays émergents qui ont pris l'initiative des premiers pas. Un nouvel ordre mondial multipolaire se met en place qui pourrait obliger les grandes puissances à coopérer ...

Les conditions politiques pour lutter contre la crise

Dans l'histoire, le mouvement social a toujours été un des facteurs de l'évolution. La clé du progrès est la rencontre d'un mouvement social puissant, de coopérations intellectuelles, de différentes formes de démocratie à l'échelle mondiale.

Il y a une triangulation qui se fait jour aujourd'hui en matière de rapport de forces. Il y a les états qui agissent entre eux, les multinationales et la société civile. Cette société civile regroupe traditionnellement les associations, les syndicats, les mouvements sociaux (type ONG) mais aussi les réseaux des villes, c'est-à-dire des regroupements d'élus ou de citoyens qui cherchent à obtenir des réalisations ou à faire pression sur les décideurs. L'action de ces réseaux est souvent efficace.

Si notre société civile ne bouge pas, il ne se passera pas grand-chose.

Le mouvement social est donc primordial pour lutter contre la crise. Comment considérer le combat pour la défense des retraites: échec ou réussite ? Si on regarde à court terme on peut penser à un échec, car loi sur les retraites a été votée mais la mobilisation soulevée, la prise de conscience, l'illustration du mot résistance en font aussi une réussite du mouvement social. On peut porter ce même jugement sur le mouvement en Grèce, en Espagne, au Portugal etc... Un regard à la fois optimiste et pessimiste car le changement viendra en grande partie de la mobilisation des acteurs de la société civile.

Débat

En raison de la neige, beaucoup de personnes ont été obligées d'anticiper leur départ.

1/Question 1- vous proposez de supprimer les paradis fiscaux mais alors, pourquoi ne supprime-t-on pas la dette des Etats ou la dette mondiale ?

Question 2 – Qui prête aux Etats (Grèce, Irlande...). Comment est constituée la dette ?

D. P

Pour la France, la dette est détenue majoritairement par des étrangers (entre 60 et 70%) Ceux qui prêtent sont des banques, des investisseurs, des fonds de pensions. En fait tout le monde indirectement détient de la dette publique par le biais de SICAV. Bérégovoy répondait à la question qui détient de la dette « la veuve de Carpentras ».

Au Japon, l'endettement est plus important qu'en France, mais l'essentiel de cette dette est détenue par les Japonais donc ils sont moins sensibles à la spéculation internationale.

D'où provient cette dette ? C'est là un sujet scandaleux. La dette provient du déficit. C'est-à-dire des dépenses qui excèdent les recettes. Or ces dépenses sont essentiellement des dépenses fiscales. D'après la

cour des comptes, elles représentent environ 100 Milliards d'euros par an. En France, il existe à peu près 500 exonérations fiscales qui constituent un véritable poème à la Prévert : certaines niches sont de bonnes idées (le crédit impôt-recherche) d'autres sont de plus mauvaises idées (les pipes de St Claude, les chevaux de course par exemple). Mais même les bonnes exonérations fiscales peuvent être dévoyées. Ainsi le « crédit impôt-recherche » est utilisé massivement par les entreprises pour faire de l'évasion fiscale.

D'une manière générale, ces niches fiscales favorisent essentiellement les classes aisées.

Sans les niches fiscales on aurait aujourd'hui des dettes publiques égales à 40% du PIB au lieu des 90% actuellement, donc on n'aurait aucun problème.

Alors faut-il supprimer la dette ?

On parle essentiellement de l'Europe (Irlande, Grèce et bientôt l'Espagne). Très prochainement, il va y avoir une restructuration de la dette : suppression d'une partie et rééchelonnement. Cette restructuration est inévitable.

Sous la pression de l'Allemagne les Etats européens ont décidé de ne plus garantir le remboursement au-delà de 2013. Cette décision explique en partie la situation actuelle de l'Irlande en raison de la panique qui s'est faite sur les marchés et la précipitation pour avoir la certitude d'être remboursée.

Cette restructuration de la dette est économiquement et politiquement justifiée. Economiquement, car ces pays sont totalement étranglés et politiquement car cette dette vient de ceux-là mêmes qui demandent à être remboursés. Les investisseurs et spéculateurs sont à l'origine de la crise, ils doivent payer.

Il faudrait que les Etats européens, en s'unissant, créent un rapport de force afin de mettre les marchés au pas, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, c'est plutôt la division qui règne au sein de l'Union européenne.

Autre possibilité, la monétisation d'une partie de la dette publique c'est-à-dire rembourser par de la création monétaire, faire marcher la planche à billets (dévaluation).

Un peu d'inflation serait aussi un moyen de ne pas payer la dette dans sa totalité.

Ma réponse à la question initiale n'est donc pas de supprimer mais de rééchelonner et de restructurer la dette, de financer une partie des déficits publics par de la création monétaire, et accepter un niveau plus élevé d'inflation pour sortir de la crise actuelle de la dette.

Question 3- Comment pouvez-vous prévoir que la crise sera décennale ?

D.P.

Je sais que « comparaison n'est pas raison », mais en travaillant depuis longtemps sur les crises, je suis arrivé à la conclusion que les pays finissent toujours par s'en sortir. La sortie de crise des années 30, c'est la guerre avec des dépenses militaires. Aujourd'hui, il faut penser à une sortie de crise différente.

Certains mettent en avant le « kénérianisme vert » ou la relance économique par la croissance verte. A lire : Susan George (5) : *leurs crises, nos solutions*

Nous allons être obligés de réorienter notre activité mais avec attention. Cette crise écologique peut avoir des effets bénéfiques mais il faudra du temps pour mettre en place cette réorientation. Surtout, nous ne sortirons véritablement de cette crise sociale et écologique qu'en changeant la distribution des richesses, et en transformant en profondeur notre mode de production et de consommation.

La notion de décennie perdue : elle risque de se produire car la volonté politique n'existe pas aujourd'hui de la part des gouvernements pour changer de politique. Les politiques néolibérales continuent et se durcissent ! Personnellement je peux vous proposer un scénario de politique fiction plutôt optimiste pour l'Europe. Pour certains, l'Allemagne risque de sortir de l'Europe. Je crois au contraire que l'Allemagne a un intérêt à ne pas abandonner la construction européenne car elle a besoin des pays de l'Europe pour écouler ses produits. Or les exportations allemandes seront menacées si l'Europe est en crise et si financièrement les pays de l'Europe ne peuvent plus commercer avec elle. Dans ce scénario, l'Allemagne prend conscience que son intérêt est bien de relancer la construction européenne par des politiques communes. Je reconnais que ce scénario est optimiste aujourd'hui ...

Question 4 – L'économie de marchés, la loi de l'offre et la demande, la régulation des marchés ?

D. P.

Des mesures qui tentent d'intervenir, et de réduire le rôle des marchés sont nécessaires. Prenons l'exemple des transports. Si au nom de l'écologie, on considère qu'il faut réduire les voitures individuelles, alors il faut reconsidérer les transports collectifs, repenser l'habitat ainsi que nos modes de vie. L'économie de marché doit être encadrée car ce type d'économie est aveugle. La planification s'avère nécessaire et toute reconversion se fait progressivement.

Question 5 - quelle place donnez vous à la révolution ? N'êtes vous pas un économiste défenseur du capitalisme ?

- Pour cette sortie des 30 glorieuses il semble que beaucoup d'intellectuels aient loupé le train. N'est-il pas nécessaire que par l'information, l'éducation aujourd'hui, on forme le citoyen à l'économie et au moyen de décrypter ce fonctionnement opaque des banques ?

D.P.

Pour la question des nationalisations, Attac est favorable à la création d'un pôle bancaire public européen. Nous défendons l'idée, non d'une nationalisation mais plutôt l'idée de socialisation des banques.

Lorsque les banques ont été soutenues lors de la crise, il fallait dans le même temps exiger un contrôle de celles-ci, ce que Sarkozy n'a pas fait. Il faut non un contrôle de l'Etat mais un contrôle social par les salariés, les usagers, les responsables.... Le pouvoir de ce contrôle est un pouvoir partagé. Le pouvoir d'Etat risque parfois d'être contraire à la démocratie.

Le marché : Ce n'est pas une institution capitaliste. Il existe dans les sociétés non-capitalistes. Il doit être vu comme une institution sociale.

A lire : Polanyi (6) La grande transformation.

Le marché existait avant le capitalisme, mais il a été dévoyé par celui-ci. Il ne faut donc pas vouloir le supprimer, mais il faut l'encadrer, le réguler.

Le radicalisme pour moi, n'est pas celui de la révolution mais il consiste aujourd'hui d'abord à abattre le pouvoir de l'argent. On ne réussira pas à apporter des transformations dans la société sans détruire ce pouvoir financier.

Dans ce que l'on appelle le pôle public, il faut également introduire les systèmes coopératifs, mais avec de vrais acteurs coopérateurs dans l'esprit des "coopérative de production" par exemple, mais non au sens du crédit agricole d'aujourd'hui dont le modèle mutualiste a été dévoyé par ses dirigeants.

Sur la question des relations entre le monde des travailleurs et le monde des intellectuels le sujet est complexe. Le conseil scientifique d'Attac travaille en liaison avec différents mouvements sociaux suivant le thème retenu.

Sur ce sujet, un peu de publicité sur « le pacte pour les droits et la citoyenneté »(7) qui réunit des organisations associatives et syndicales, soit une cinquantaine d'organisations signataires dont l'idée est de faire reculer le pouvoir de l'argent et favoriser une éducation populaire qui privilégie la notion de citoyen responsable.

Il faut cependant reconnaître que le lien entre les intellectuels et les différentes couches sociales n'est pas toujours facile à réaliser. Même pour Attac, il est parfois difficile d'intéresser, de motiver un public sur de sujets de société qui pourtant concernent ce public.

Question 6 – Pourquoi des gouvernements de gauche mènent-ils souvent une politique qui s'apparente à la politique de droite ?

D.P.

C'est vrai. Ceci est révélateur de 2 faits : les hommes politiques, très souvent, ont suivi les mêmes parcours de formation (l'ENA en France) et la classe politique est noyautée par les milieux d'affaires.

Il faut recréer des partis politiques proches du mouvement social comme l'était le parti travailliste britannique autrefois, proche des syndicats. Ce lien entre partis politiques et mouvement social est une condition de la transformation sociale et écologique que nous appelons de nos vœux.

Références bibliographiques

1-Conférence de Cancun :

Les 200 pays rassemblés sous l'égide de l'ONU à Cancun ont adopté, samedi 11 novembre, un texte déclinant une série de mécanismes pour lutter contre le changement climatique, qui prévoit notamment la création d'un Fonds vert pour aider les pays en développement. Même s'ils soulignent la faible portée de l'accord, beaucoup se félicitent que les Etats se soient entendus, un an après l'"échec retentissant" du sommet de Copenhague.

2-les économistes atterrés

Manifeste d'économistes atterrés le 01/09/2010

Crise et dette en Europe, 10 fausses évidences, 22 mesures en débat pour sortir de l'impasse

<http://www.assoéconomiepolitique.org/spip.php?article140>

3-Paul Krugman :

Prix Nobel d'économie 2008, économiste à l'université de Princeton et éditorialiste du *New York Times* suggère la tâche qui attend le futur président démocrate : devenir un nouveau Roosevelt afin de permettre aux classes moyennes de se retrouver après l'appauvrissement qu'elles ont connu sous la mandature Bush.

.4-Tim Jackson :

Lors de la parution de ce livre, Tim Jackson a reçu des éloges nombreux, provenant d'horizons aussi divers que Herman Daly et les Ecological Economists, ou encore le Financial Times (qui classait le livre dans les 15 plus importants de l'année 2009)

5- Susan George : leurs crises, nos solutions

Dans ce nouvel essai, Susan George analyse les crises que nous traversons que ce soit l'effondrement de l'économie et des finances mondiales, la pauvreté et les inégalités croissantes depuis trente ans, le combat pour accéder à l'eau et à la nourriture de millions de gens mais aussi le réchauffement climatique.

6- Polanyi : La grande transformation

Écrit en 1944, l'ouvrage étudie la logique économique de l'Occident depuis les prémices de « modernisation » agricole anglo-saxonne du XV^e siècle, jusqu'à l'avènement de la Seconde Guerre mondiale

7- Le pacte pour les droits et la citoyenneté.

« En tant qu'organisations associatives et syndicales, nous n'avons vocation ni à exercer le pouvoir ni à construire des programmes politiques. Il nous revient en revanche, en toute indépendance, de faire entendre la voix de la société civile , d'interpeller ceux qui sollicitent les suffrages des citoyens.... »

Présentation

Bernard Furnon apporte aux personnes présentes les vœux du Cercle Condorcet pour cette nouvelle année.

Il précise l'intervention de Maître Isabelle Perrier sur la justice aujourd'hui. Le cercle Condorcet a souhaité conduire une réflexion sur l'évolution de la justice. La conférence de Madame Perrier est le premier volet de cette réflexion qui sera prolongée le 2 Février, à 19 heures, par la conférence de Sylvain Matocq, avocat, sur « La réforme de la justice et ses conséquences ».

Comment fonctionne la justice, généralités, questions/réponses.

Madame Perrier accepte que son exposé soit interrompu par les questions de l'assistance afin de pouvoir apporter des réponses immédiates, des précisions, des approfondissements ou des commentaires. Il n'y aura donc pas de débat à la fin de la conférence.

1/ l'ordre administratif et l'ordre judiciaire

Il existe en France deux ordres de juridictions séparés, l'ordre administratif et l'ordre judiciaire, ayant à leur tête respectivement le Conseil d'État et la Cour de Cassation. Cette séparation entre les ordres de juridiction résulte d'un processus historique qui se confond dans une certaine mesure avec la séparation de l'activité juridictionnelle et de l'« administration active ».

L'ordre administratif règle les litiges entre l'Administration et les administrés (Etat, collectivités). Les contentieux sont traités par des tribunaux administratifs, les cours administratives d'appel, le Conseil d'État.

L'ordre judiciaire règle les litiges entre les personnes privées, particuliers et entreprises. Il comprend les juridictions civiles et les juridictions pénales.

*Juridictions civiles :

Le conseil des prud'hommes : les relations entre salariés et employeurs

Le tribunal de commerce : litiges entre commerçants et portant sur les actes de commerce

Le tribunal de la sécurité sociale

Le tribunal des baux ruraux pour certaines questions agricoles.

A Roanne se trouvent notamment un Tribunal de Grande Instance et un Tribunal d'Instance. Le tribunal d'instance traite des relations entre personnes lorsque le volume financier mis en jeu est peu important (différence avec le tribunal de grande instance). La juridiction de proximité traite des affaires moins importantes sur le plan financier.

*Juridictions pénales: ce sont les mêmes magistrats, les mêmes instances, mais ce sont des infractions qui sont jugées : Tribunal de police pour les contraventions, Tribunal correctionnel pour les délits, Cour d'assises pour les crimes.

*notions communes aux juridictions civiles et pénales

Il existe un premier niveau de juridiction. Suivant la gravité du délit le jugement relève du tribunal d'instance ou de grande instance. On trouve à Roanne un tribunal de grande instance.

Dans le droit français, à une décision de justice il y a une possibilité d'appel. Cet appel correspond au second niveau de juridiction. En appel, la décision s'appuie sur les mêmes bases ; l'affaire est rejugée dans sa totalité, par la Cour d'appel.

La cour de cassation ne rejuge pas toute l'affaire, elle juge seulement le droit : application de la loi, procédure. C'est la notion de jurisprudence.

La cour de cassation est le degré le plus élevé de juridiction.

Voir schéma récapitulatif en ANNEXE

2/ composition du tribunal

L'article 16 de la déclaration des droits de l'homme précise que « *Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée n'a point de constitution* ». La notion de séparation des pouvoirs existe depuis la Révolution. Ce principe constitutionnellement reconnu est la base de l'indépendance de la justice. Ce principe est d'actualité car certains pensent que les projets gouvernementaux actuels le remettent en cause.

Les magistrats :

Il y a deux catégories de magistrats : magistrat du siège et magistrats du parquet.

- Les magistrats du siège sont les juges. Lors des procès, ils conduisent les débats du tribunal et de la cour. Ils tranchent les conflits et jugent les personnes soupçonnées d'une infraction, en toute indépendance et impartialité.

- Les magistrats du parquet ne jugent pas. En revanche ils représentent et défendent les intérêts de la société pour que l'ordre public soit respecté. Lors d'un procès, ils réclament l'application de la loi au nom de

la société.

Pour devenir magistrat, il faut réussir le concours de l'École Nationale de la Magistrature (ENM). Pour se présenter, il faut un niveau Bac + 4. Tout au long de sa carrière, un magistrat peut exercer des fonctions diverses : Substitut, Juge d'instruction, Juge des enfants...

Pour tous les magistrats, la formation initiale est la même mais il y a une différence dans l'affectation : siège ou parquet.

Les tribunaux :

-tribunal d'instance : 1 juge unique

-tribunal de police : 1 juge unique

-tribunal de grande instance : 3 juges, 1 président et 2 assesseurs

-tribunal correctionnel : 1 juge unique ou 3 juges pour les délits plus graves

Le mardi après-midi, il est possible d'assister à des audiences du tribunal correctionnel de Roanne.

Répartition des juges par spécialités :

Le juge pour enfants est spécialisé pour ce qui se rapporte aux mineurs. Il reçoit une formation particulière. Le juge d'application des peines.

Il existe à Roanne 2 juges depuis l'ouverture du centre de détention.

-L'un s'occupe du milieu ouvert : suivi éducatif, surveillance de l'obligation de soins, mise à l'épreuve...

-L'autre s'occupe du milieu fermé (maison d'arrêt ou centre de détention) : placement en détention, surveillance électronique, libération conditionnelle, de manière générale contrôle du respect des obligations qui incombent aux personnes condamnées.

L'octroi de la libération conditionnelle est décidé par le juge d'application des peines.

A Roanne, 50% des affaires civiles incombent au juge aux affaires familiales : divorce, relations parents-enfants etc....

Le juge d'instruction du Tribunal de Roanne intervient pour les délits les moins graves. Il est chargé de diriger l'enquête.

Les infractions les plus graves relèvent du pôle de l'instruction de Saint-Etienne.

Tous ces magistrats sont affectés par décisions liées à leur statut. Il n'y a pas de hiérarchisation entre eux.

Le garde des sceaux, dernier échelon de la magistrature, nomme les magistrats du parquet.

La cour d'assises.

La cour d'assises est une juridiction compétente pour les personnes accusées d'avoir commis un crime. Les crimes sont le répertoire d'infractions les plus graves (assassinat, meurtre, empoisonnement, viol, vol avec arme...). Il existe une cour d'assise par département (St Etienne pour la Loire). Cette cour est constituée par 3 magistrats professionnels et 9 jurés, personnes issues de la société civile.

Pour les décisions de la cour d'assises, il existe également une possibilité d'appel. Les conditions du jugement d'appel sont les mêmes que celles d'assises (nombre de jurés identiques...)

3/Le procureur de la République

Le procureur de la République est le magistrat du ministère public chargé de l'action publique dans le ressort d'un tribunal de grande instance (TGI)

Le procureur est le lointain successeur du Procureur du Roy qui existait sous l'Ancien Régime. Son rôle est celui du respect de l'ordre public.

Il est soumis aux instructions et directives du procureur général près la cour d'appel du ressort. L'ensemble des membres du parquet est soumis *in fine* à l'autorité du ministre de la Justice.

Il existe à Roanne un procureur avec des substituts qui sont placés sous l'autorité du procureur dont ils reçoivent les consignes.

L'ordonnance de 1958 relative au statut de la magistrature précise que « *Les magistrats du parquet sont placés sous la direction et le contrôle de leurs chefs hiérarchiques et sous l'autorité du garde des sceaux, ministre de la justice. A l'audience, leur parole est libre.* »

Question : Les procureurs sont-ils indépendants ?

Les procureurs sont soumis à l'autorité hiérarchique, avec à son sommet le Garde des Sceaux. Ce lien hiérarchique permet de conduire la politique pénale. Aujourd'hui, notamment suite aux décisions de la Cour Européenne, certains syndicats demandent qu'ils soient nommés avec avis du conseil Supérieur de la Magistrature. Le travail des procureurs ne correspond pas toujours à l'image qu'en donnent les médias dans quelques affaires spectaculaires.

Selon le philosophe Alain : « seule la justice conçue comme un doute sur le droit peut sauver le droit. »

Question : « le devoir de réserve ? »

Ce devoir est celui de tout fonctionnaire de l'administration active. On ne divulgue pas les informations non publiques de l'administration. Il ne faut pas le confondre avec le secret de l'instruction lié aux affaires en cours d'enquête par la Justice. Il existe aussi « un devoir à communiquer ». Un procureur peut informer par conférence de presse afin d'éviter toute fausse information ou dérive.

L'affaire Grégory est malheureusement exemplaire sur ce sujet. Trop d'informations ont été divulguées, hors de tout contrôle.

Question : « le secret de l'instruction ? »

Il s'applique pendant la phase de l'enquête. Habituellement, l'enquête est démarrée par le parquet puis confiée au juge d'instruction. Celui-ci instruit à charge et à décharge. Des actes et des éléments de procédure doivent être tenus secrets. Secret ne signifie pas devoir de réserve, mais silence absolu et obligatoire. Toute information communiquée constitue une violation du secret de l'instruction et constitue un délit.

Question : l'appréciation du procureur sur la nécessité d'une enquête ?

Si l'affaire est minime ou simple (flagrant délit par exemple) il y a déferrement immédiat. Si l'affaire est plus importante et nécessite une enquête alors le juge d'instruction intervient. Souvent il peut y avoir un doute, mais il n'existe pas de dossier pour justifier dans un sens ou dans un autre.

Un procureur possède des pouvoirs différents de ceux d'un juge d'instruction.

4/ Le Juge d'instruction

Le juge d'instruction est un magistrat chargé de diriger des enquêtes judiciaires. Il ne peut se saisir d'office et ne peut effectuer d'enquête que dans la stricte limite de sa saisine, cette limite étant fixée par le Procureur de la République, les poursuites peuvent être déclenchées à la demande de la victime qui se constitue partie civile.

Il peut utiliser des officiers de police judiciaire pour effectuer des actes d'enquête en leur délivrant des commissions rogatoires. Il effectue son enquête à charge et à décharge avec les services de police, médico-légal ou d'expertise judiciaire, et apprécie les demandes d'actes des avocats de la défense ou de la partie civile. Si son enquête aboutit à des charges suffisantes sur certains chefs de poursuites, il rend une ordonnance de renvoi devant les juridictions pénales. Sinon, il rend une ordonnance de non-lieu.

En 2009, Nicolas Sarkozy, propose la suppression du juge d'instruction, préférant un juge de l'instruction qui « *contrôlera le déroulement des enquêtes mais ne les dirigera plus* ». Cette proposition de suppression a entraîné de vives critiques de la part des magistrats et de l'opposition quant à ses effets sur l'indépendance de la justice. Une telle mesure rendrait impossible les droits de la défense.

Dans cette proposition de réforme du code de procédure pénale, un juge enquêtes et libertés serait nommé pour superviser l'enquête et s'occuper des droits de la défense. Il avait été imaginé que les avocats auraient recours à des enquêteurs privés. Mais madame Alliot-Marie, alors Ministre de la Justice, avait démenti toute réforme du statut des enquêteurs privés.

Ce nouveau montage changeait peu de la situation d'aujourd'hui, mais c'est une formule qui rencontre l'opposition des magistrats.

Le prétexte de l'affaire Outreau pour justifier cette suppression est totalement infondé car dans cette affaire, il a été démontré qu'il s'agissait d'une défaillance humaine et non d'une défaillance de l'institution.

La politique gouvernementale aujourd'hui repose sur un principe récurrent : il faut augmenter la répression pour faire diminuer l'insécurité.

Question : « dans un récent Nouvel Observateur on peut lire un article : Sarko qu'as-tu fait de ta justice ? Tout semble organisé pour placer des hommes-clés afin d'arrêter les affaires. »

Chacun a ses convictions mais lorsque l'on veut engager une réforme de la justice, il faut respecter la constitution et plus précisément la séparation des pouvoirs. De plus toute réforme doit s'appuyer sur les notions de transparence et d'esprit de justice.

5/ Cour européenne et réforme de la garde à vue.

Pourquoi parle t-on aujourd'hui de la réforme de la garde à vue ? Depuis 2007, le nombre de gardes à vue augmente considérablement chaque année d'où les risques inévitables que cela fait courir.

La France, comme la Russie et la Turquie, a été l'objet de décisions de la Cour européenne de Droits de l'Homme sur le sujet.

La garde à vue est le maintien à disposition d'une personne soupçonnée d'avoir commis ou tenté de commettre une infraction, par les forces de police ou de gendarmerie dans le cadre d'une enquête judiciaire. C'est une mesure privative de liberté, d'une durée strictement limitée qui reste sous le contrôle permanent de l'autorité judiciaire. Si la durée de la garde à vue n'a pas changé (24h le plus souvent prolongées jusqu'à 48h), la déviance provient des motifs de la garde à vue :

- trop souvent le placement n'est pas motivé pour les besoins d'une enquête
- les infractions routières donne souvent lieu à un placement en garde à vue. Parmi ces infractions, l'alcool au volant est celle que l'on retrouve le plus souvent. Cette infraction peut conduire à une enquête, ce qui ne se faisait pas auparavant. Une remarque, la cellule de dégrisement est différente de la cellule de garde à vue.

Le placement en garde à vue est une situation difficile à vivre, « choquante », d'où la nécessité de la présence d'un avocat. Lors de la garde à vue, la pose de menottes peut présenter aussi un caractère humiliant.

Toutes ces situations sont laissées à l'appréciation de l'officier de police judiciaire. Il est difficile d'avoir un recours contre ce qui peut être vécu comme un abus.

Dans un arrêt rendu en 2010, la Cour européenne des droits de l'homme condamne la France et « affirme que, dès le début de la garde à vue, toute personne doit se voir garantir l'ensemble des droits de la défense, en particulier celui de ne pas participer à sa propre incrimination et d'être assisté d'un avocat durant les interrogatoires ». Actuellement l'avocat rencontre le gardé à vue une demi-heure au début de la mesure, n'a pas accès au dossier et n'assiste pas aux interrogatoires.

Obligation est faite à la France d'apporter les modifications nécessaires avant le 1^{er} juillet 2011.

Dans le projet de loi, il est prévu que la garde à vue permette de réaliser des investigations, évite au suspect de modifier ou de faire disparaître des preuves, de s'enfuir. Un avocat pourra consulter le procès verbal et assister aux auditions (selon certaines conditions). Des enregistrements vidéos sont possibles dans certains cas. Ils sont obligatoires pour les auditions des mineurs.

Procédures de la mise en garde à vue :

Lors d'un délit, l'officier de police judiciaire propose la mesure de garde à vue au procureur de la République qui prend la décision du placement puis du maintien éventuel. À l'issue de la garde à vue, des procès-verbaux permettent de relater le placement en garde à vue, les résultats des interrogatoires et des investigations.

Questions diverses :

Le budget de la justice ?

Il subit les mêmes contraintes que les budgets des autres ministères ce qui peut expliquer certains problèmes de fonctionnement.

La disparition, la perte de dossiers « gênants » ?

Il est difficile de formuler une réponse car on est dans le domaine des suppositions même si ces disparitions sont difficiles à comprendre.

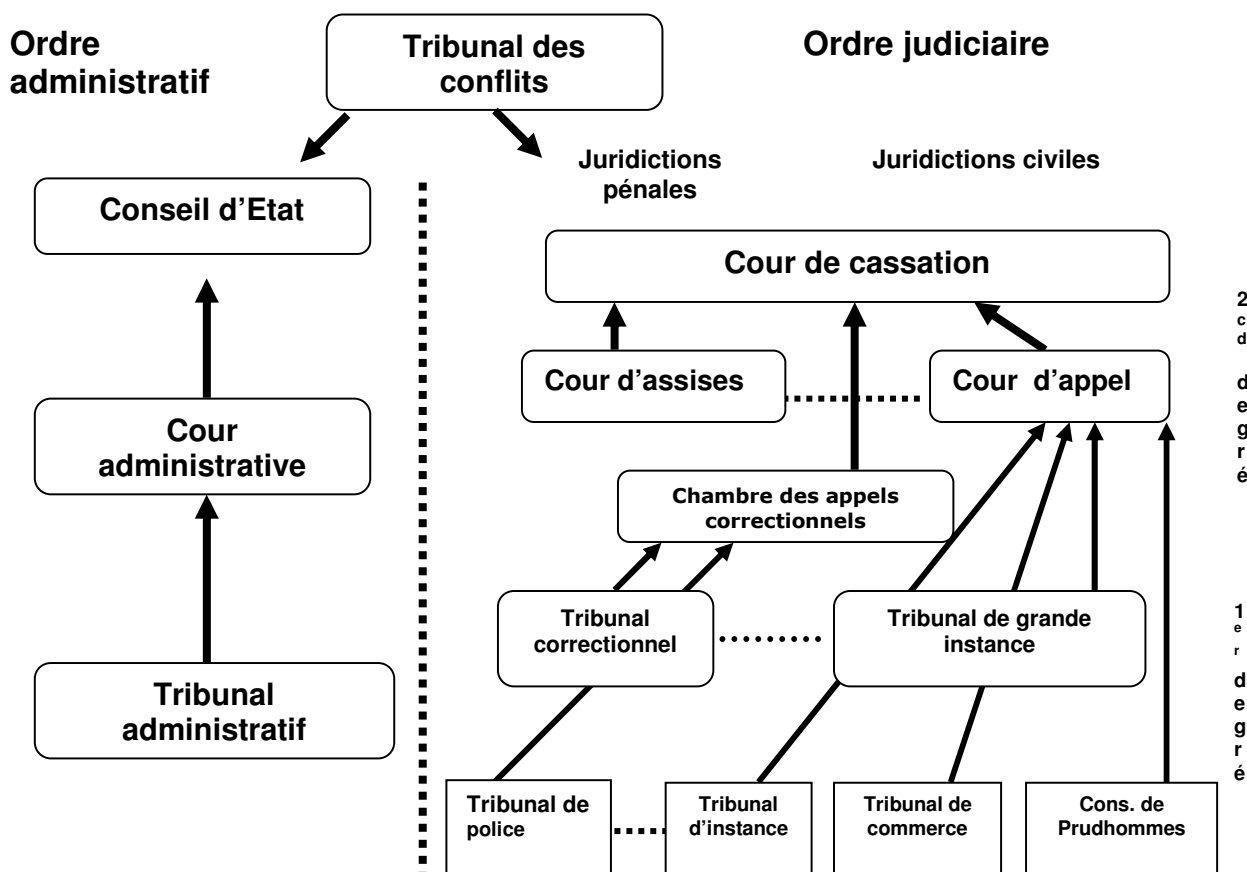
La formation du juge d'application des peines ?

Contrairement au juge pour enfants, il n'a pas de formation particulière.

Volontairement Madame Perrier a souhaité traiter le fonctionnement de la justice vu « de l'intérieur ». Beaucoup de thèmes, de questions, dans une approche plus politique, seront repris lors de la prochaine conférence sur la justice.

ANNEXE

Schéma récapitulatif de l'organisation juridictionnelle.



Présentation

M. Furnon exprime la satisfaction du Cercle Condorcet en constatant une assistance aussi nombreuse. Il excuse Madame le Maire de Roanne et remercie Madame l'adjointe à la culture de sa présence.

Pour traiter du thème de la justice, Maître Isabelle Perrier -présente dans l'assemblée- a exposé le 11/01/2011 le fonctionnement de la justice.

Aujourd'hui, dans un second volet, Maître Sylvain Matocq traite de « la réforme de la justice et ses conséquences ». Maître Matocq est spécialiste de droit fiscal et droit des sociétés. Sauf exception, il n'a pas d'activités judiciaires donc il porte sur le thème d'aujourd'hui un regard extérieur.

Conférence

Maître Sylvain Matocq souhaite apporter une précision préliminaire. Son exposé traduit l'expression d'un citoyen, non une parole officielle à quel que titre que ce soit. Sa réflexion est donc toute personnelle et chacun, lors du débat, pourra apporter ses idées.

La justice est d'abord un principe moral.

Elle est symbolisée par la déesse Thémis dont les attributs sont deux plateaux suspendus à un fléau, symbole de la « pesée des actes ». Elle tient à la main le glaive du « jugement ». Elle a les yeux bandés, emblème de « l'impartialité des sentences ». Ce bandeau sur les yeux ne signifie pas que la justice est aveugle mais qu'elle est sereine.

La justice est un principe permanent depuis que l'humanité est organisée en groupes sociaux. Ainsi dans l'antiquité, la justice n'avait rien à voir avec ce qu'elle est aujourd'hui d'où les réformes successives. L'une des premières réformes est le passage de la vengeance privée à la loi du talion (œil pour œil, dent pour dent). Cette loi du talion telle que nous la connaissons nous paraît barbare mais elle constitue la première réforme de la peine de mort. Dans la vengeance privée, beaucoup d'innocents mouraient alors qu'avec la loi du Talion ces innocents sont épargnés.

La Justice varie avec l'Histoire (justice du Moyen Age et justice actuelle) et avec les lieux (justice dans les pays occidentaux et justice en Afghanistan par exemple).

Plus une société est évoluée, plus elle devrait être performante en matière de justice. Malheureusement ce n'est pas toujours vrai car la complexité d'un système peut occasionner des risques de dysfonctionnements. Actuellement, les différentes tâches de la « machine » judiciaire impliquent de nombreux intervenants ; il s'agit d'un rouage complexe qui peut parfois avoir des « pannes ».

On assiste également à un fort décalage entre l'importance du principe et les moyens matériels et humains que la Société y consacre. Ceci a pu varier suivant les époques.

La crise économique et ses conséquences sur la justice.

Aujourd'hui, on constate un véritable malaise dans la magistrature en raison du manque de moyens. Comment faire des économies ?

Réforme de la carte judiciaire.

La carte judiciaire était inchangée depuis 1958.

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/en-quoi-consiste-la-reforme-de-la-carte-judiciaire>

« Il s'agit de redéployer certaines juridictions - tribunaux de grande instance, tribunaux de commerce, tribunaux pour enfants, cours d'appel... - en fonction de leur activité et de leur environnement.

La redistribution se fonde sur des critères d'activité et également sur des critères démographiques, économiques et géographiques. Ont été pris en compte le nombre de magistrats et de fonctionnaires ainsi que les effectifs des professions judiciaires (avocats).

La carte judiciaire a été repensée en cohérence avec la carte pénitentiaire et la carte de la protection judiciaire.

Cette réforme s'accompagne d'un projet de numérisation et de dématérialisation des procédures ».

La situation de la carte correspondait à ce qui existait depuis une centaine d'années. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'évolution depuis ? La justice manque d'autonomie pour pouvoir se réformer elle-même. Elle évolue avec la Société mais avec un certain retard.

L'idée de réforme implique une volonté politique forte et le vote de lois par le Parlement.

D'autres facteurs entrent en jeu pour expliquer cette absence de réformes. Par exemple, l'implantation d'un tribunal représente une certaine incidence économique, un certain prestige pour la ville où cette juridiction est implantée.

Cette dernière réforme décidée par le gouvernement a été brutale car les décisions ont été prises dans la précipitation et la douleur. Pour illustrer cette précipitation signalons que certains palais de justice venaient à peine d'être renouvés lors de la décision de fermeture.

La législation en matière pénale :

En matière de justice, il faut choisir entre une conception qualitative ou une conception quantitative.

Aujourd'hui on privilégie le quantitatif. De plus en plus de textes nouveaux apparaissent sur le thème de la sécurité et de la liberté. Pratiquement chaque fait divers est prétexte à la création d'un nouveau texte de circonstance alors que des textes appropriés existent pourtant. Il y a frénésie de créations législatives sans abroger les textes anciens. Signalons qu'une abrogation représente un travail long et complexe.

Les conséquences : pour le juge, cette pléthore de textes induit des difficultés d'appréciation et pour le justiciable le sentiment d'une justice aléatoire. Le palais de justice devient un casino.

Certains textes de lois sont obsolètes avant même d'être applicables. Ce mille-feuille législatif complique une situation alors que des lois plus intéressantes ne peuvent être mises en application.

Par exemple la réforme du juge d'instruction ne peut pas entrer en application -sauf pour les affaires sensibles- pour raisons financières. Les juges d'instruction devaient travailler collectivement pour éviter les erreurs judiciaires. A priori excellente loi, mais la budgétisation n'est pas prévue pour accompagner ces changements.

Le juge d'instruction :

Le juge d'instruction est un magistrat désigné par le Président du tribunal et chargé de diligenter des enquêtes judiciaires. L'institution du juge d'instruction est le reflet d'une conception d'un état fort et d'un service public fort. Ce système n'est cohérent que s'il y a le respect du secret du juge d'instruction. Ce secret est aujourd'hui totalement bafoué, ce qui a pour conséquences d'empêcher la sérénité de la justice.

Dans l'affaire d'Outreau, la pression médiatique a conduit à des dysfonctionnements en chaîne et au final à un naufrage judiciaire.

Dans l'affaire d'Angers, les procédures se sont passées différemment, de façon plus sereine, d'où un procès excellent.

Ainsi sans le respect du secret, le remède est pire que le mal.

A partir de ce constat, faut-il aujourd'hui supprimer le juge d'instruction ? Par quoi faut-il le remplacer ? Est-ce le parquet qui doit mener l'instruction, mais alors où est la contrepartie ? Comment trouver un bon équilibre entre les droits de l'accusation et les droits de la défense ?

Dans une société de plus en plus médiatique, la réponse est difficile à trouver. Si vraisemblablement l'évolution est nécessaire, aujourd'hui beaucoup de propositions sont peu lisibles.

Derrière la réforme du juge d'instruction, se profile la réforme du service public. Le juge d'instruction, c'est le service public. Si demain on s'oriente vers un système à l'américaine, le justiciable devra posséder des moyens financiers suffisants pour être bien défendu.

En principe, la loi prévoit qu'un juge instruit à charge et à décharge mais on constate que la tendance est plutôt l'instruction à charge.

Le juge est un être humain et notre société réclame des résultats rapides et visibles. Parfois également, le juge peut être influencé par la personne dont il instruit l'affaire et vouloir conclure le dossier jusqu'au Tribunal correctionnel ou la Cour d'assises.

Les jurés dans les Tribunaux correctionnels :

Que penser de ce projet ? Un tel projet relève beaucoup plus du gadget que d'autre chose.

En Cours d'assises, les procès sont longs et approfondis. Les jurés populaires ont un rôle indiscutable à jouer.

En Tribunal correctionnel, on est parfois amené à traiter 50 affaires entre 14 heures et minuit (véritable maison d'abattage). Le Tribunal correctionnel réclame compétence technique et urgence dans la prise de décision.

A priori, il s'agit là d'une mauvaise mesure qui rencontre l'hostilité de l'ensemble des syndicats de magistrats.

La garde à vue à la Française :

Il s'agit d'un système basé sur la culture de l'aveu qui remonte au Moyen Age (torture).

Dans une société évoluée, on reste sur cette culture et la garde à vue est le moyen de donner du temps pour conduire les interrogatoires avec cette idée de recueillir les aveux du présumé coupable. Cette conception archaïque a été critiquée par les instances européennes et par les organisations de défense des droits de l'homme. La présence des avocats dès la mise en examen est recommandée. Actuellement les syndicats de police s'opposent à toute évolution dans ce sens, mais ils devront malgré tout s'adapter à ces nouvelles règles.

Ces dernières années, le nombre des gardes à vue a explosé car il est le « marqueur » de la productivité de la police. La mise en garde à vue entre dans les statistiques ce qui conduit à placer des personnes de façon injustifiée. Aujourd'hui il convient de revenir aux cas qui relèvent de la nécessité d'un réel placement.

La responsabilité pénale des parents d'enfants délinquants :

Le principe qui sous-tend cette réforme est le suivant : « Si les enfants sont délinquants, c'est de la faute des parents, de leur mauvaise éducation ». Il faut donc punir les parents. Certes l'éducation des parents intervient dans la délinquance mais on ne peut laisser de côté le contexte dans lequel vivent les familles, l'école, la société. Il s'agit d'un mauvais procès fait aux familles dans la mesure où la responsabilité est plus complexe et sociale.

Vouloir supprimer les allocations familiales lors de l'absentéisme scolaire des enfants, c'est aggraver une situation plutôt que de chercher à l'arranger.

De plus, le choix gouvernemental d'une répression systématique et médiatisée a d'abord une visée électoraliste plutôt que la recherche de l'efficacité dans la lutte contre la délinquance.

Maître Michel Boufferet, présent dans l'assistance accepte de participer au débat avec son confrère. Il nous fait part de son expérience et de ses convictions. Avant de participer, il précise que ses paroles n'engagent que lui-même. Il ne parle pas au titre d'ancien bâtonnier représentant du barreau.

Débat

Maître Boufferet : réforme de la carte judiciaire

La révision de la carte judiciaire de Mme Dati est une réforme « mal fichue » car réalisée sans réelle concertation. Il fallait au préalable faire un état des besoins et en discuter.

Un rappel : la réforme de 1958 comporte une révision de la carte judiciaire. L'implantation géographique des juridictions demeure, en principe, en rapport avec les circonscriptions administratives, mais la réforme tient compte à la fois des modifications démographiques, de l'amélioration des conditions de transport, des moyens de communication et de l'activité judiciaire. Ainsi, de nouvelles Cours d'appel sont créées en raison de l'activité judiciaire croissante de certains départements (Reims, Metz, Versailles).

En 58, on a supprimé les 2/3 des Tribunaux de grande instance.

Le principe directeur de la garde des Sceaux Madame Dati est de réaliser des économies ; or, sa réforme, tout au contraire, augmente les coûts de la justice.

Aujourd'hui il y a encore une très mauvaise répartition des magistrats. Il y a un « héliotropisme » des magistrats attirés par la Côte d'Azur.

Autre exemple : le maintien d'un tribunal à Montbrison n'est pas logique en raison de la proximité de Saint-Etienne.

Rappelons aussi que de tout temps, les décisions de maintien ou de fermeture de tribunaux sont d'ordre purement politique. En 1958, Bellay avait été maintenu car Monsieur Domingeon, bâtonnier, député-maire était aussi président de la commission des lois à l'Assemblée Nationale et Montbrison a bénéficié de l'influence de Monsieur Pinay, président du Conseil Général et ministre des finances.

Quelles solutions pour une carte judiciaire « juste » ? Il faut que les grosses affaires soient dévolues à des tribunaux très spécialisés, et que les affaires peu importantes soient traitées par des juges de proximité. Ainsi le tribunal de Charolles aurait pu être maintenu.

La justice doit être proche des justiciables et peu coûteuse. Elle doit être ouverte à tous ; c'est un service public.

La suppression du Conseil des Prud'hommes de Roanne est une aberration.

L'argument de l'aide juridictionnelle est peu crédible. Pour information, pour deux jours de garde à vue, l'aide allouée à un prévenu s'élève à 62,39 €.

Comme il a été signalé précédemment, des centaines de lois sont inapplicables. En Allemagne, pour information, il y a 6 fois plus de magistrats qu'en France.

Peut-on faire confiance à la justice en l'état actuel ?

Les conditions dans laquelle elle s'exerce sont de plus en plus difficiles mais il faut faire confiance à la justice de notre pays. Malgré tout, la justice étant un service public, comme dans les autres services publics, on s'expose à de mauvaises surprises pour de nombreuses raisons.

La suppression du juge d'instruction ? L'indépendance de la justice ?

Si on supprime le juge d'instruction qui était sensé instruire à charge et à décharge, l'indépendance de l'accusation devient nulle. C'est le parquet qui devra instruire donc uniquement à charge. Aujourd'hui, il n'y a aucun système cohérent pour le remplacer d'où le flou qui entoure cette décision.

La nomination de la personne qui va le remplacer ?

Une seule chose est certaine ; celui qui remplacera le juge d'instruction est le procureur qui lui, n'a pas d'indépendance vis-à-vis du pouvoir exécutif. En France il n'est pas question que les procureurs soient indépendants au nom de la cohérence de la politique judiciaire.

Maître Boufferet :

Le processus de nomination des magistrats

Il y a deux catégories de magistrats : assis (dit du siège) et debout (dit du parquet).

- Les magistrats assis sont les juges. Ils rendent la Justice «assis». Lors des procès, ils conduisent les débats du Tribunal et de la Cour. Ils tranchent les conflits et jugent les personnes soupçonnées d'une infraction, en toute indépendance et impartialité.

- Les magistrats debout prennent la parole debout, lors des procès. Ils ne jugent pas. En revanche, ils représentent et défendent les intérêts de la Société pour que l'ordre public soit respecté. Lors d'un procès, ils réclament l'application de la loi au nom de la Société.

A partir de listes dressées par le ministère de la justice,

*les magistrats du siège sont nommés par le Conseil Supérieur de la Magistrature. Le gouvernement est tenu de respecter la décision du Conseil supérieur.

*Pour les magistrats du parquet (les hauts grades), le gouvernement n'est pas obligé de suivre l'avis du Conseil Supérieur de la Magistrature.

A propos de l'affaire Woerth-Bettencourt : Le procureur Philippe Courroye avait été nommé à Nanterre malgré l'avis négatif du Conseil Supérieur de la Magistrature. Suite aux querelles avec la juge Isabelle Prévost-Desprez, la Cour de cassation a décidé de transférer le dossier de Nanterre à Bordeaux (dépaysement de l'affaire).

La notion de transaction civile

Une autre affaire d'actualité : le procès de J. Chirac.

Dans ce procès sur les emplois fictifs de la ville de Paris, on a tendance à faire un mauvais procès au Maire de Paris. La ville de Paris avait deux possibilités : soit se constituer partie civile, soit choisir la transaction civile. En choisissant la deuxième option, M. Delanoë a récupéré 2 Millions d'euros sans le risque de tout perdre.

La procédure américaine

Le plaider coupable. Il s'agit d'un marchandage sur la peine, d'une transaction. En reconnaissant sa culpabilité, le justiciable connaît la peine qui lui sera infligé. S'il plaide non-coupable, le justiciable peut être acquitté mais il peut également être condamné et sa peine multipliée par 3 (loterie)

La notion du plaider coupable ne fonctionne pas en France car elle ne correspond pas à notre culture.

Au Etats-Unis, il n'y a pas de confusion des peines mais un « empilement ». M.Madoff est condamné à 150 ans d'emprisonnement !

Que devient la justice aujourd'hui ? Est-elle « juste » ? Peut-on avoir confiance en ce système ?

En France, le système de justice existe et s'oppose à l'arbitraire que l'on peut rencontrer dans les dictatures. Globalement, nous pouvons estimer avoir l'une des meilleures justices au monde.

1/ La formation est d'un très haut niveau.

2/ Elle se caractérise globalement par l'honnêteté de ses membres. La corruption, si parfois elle peut exister, est très rare.

3/ Au sens du christianisme, la justice est une vertu. Rappelons les quatre vertus cardinales qui jouent un rôle charnière dans l'action humaine : la prudence, la tempérance, le courage, la justice.

Maître Boufferet :

La justice d'aujourd'hui

On ne peut qu'être d'accord sur la qualité de la justice. En Cours d'assises, certains délibérés peuvent durer plusieurs heures. Au cours de cette procédure, on étudie le dossier, on pose des questions, on exprime des désaccords etc.

Les jurés sont très bien en Cours d'assises mais la formule est inapplicable en Tribunal correctionnel. Avec la présence ou non de jurés populaires, il y a un équilibre à trouver. Souvenons-nous de la Révolution Française et de sa justice expéditive ou inversement des sections spéciales, mises en place par le « régime de Vichy », tenues par des magistrats de profession dont la justice était tout aussi expéditive et sans recours. Le véritable problème est celui du parquet. Le gouvernement, comme tous les gouvernements, veut avoir la poursuite dans sa main. Supprimer le juge d'instruction est une aberration car tous les gros dossiers de la délinquance financière et économique ne seront plus poursuivis. Il avait été créé également des pôles d'instruction régionale avec des personnels hautement spécialisés. Ces structures dont l'efficacité a été reconnue sont en voie de suppression.

Comment M. Nicollin est-il devenu avocat ?

Il y a plusieurs voies pour devenir avocat.

- la voie normale : études et diplômes.

* Être titulaire d'un diplôme de troisième cycle universitaire en droit (DESS, Master, DEA, Doctorat).

* Faire une formation d'un an dans un Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) rattaché à une université, dans le but de préparer le concours d'entrée à l'école d'avocat.

* Réussir l'examen d'entrée à un Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocat (CRFPA).

* Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Formation d'Avocat (CAPA).

- les voies parallèles : devenir avocat pour les personnes justifiant d'une expérience professionnelle.

Cette deuxième solution peut être un moyen pour certains politiques de réintégrer une vie professionnelle après un mandat politique. On peut s'interroger, dans certains cas, sur la capacité de ces personnes à conduire une plaidoirie.

La participation de jurés populaires au Tribunal Correctionnel ? La relation entre magistrats et jurés ?

Lorsque la cour se retire pour délibérer, le Président et ses deux assesseurs mènent les débats en présence des jurés. Deux conceptions sont possibles pour conduire les débats :

– être peu interventionniste

– au contraire être très directif et vouloir influencer les débats.

Ces attitudes varient en fonction du contenu du dossier et de la personnalité du Président.

Le Président a un rôle prépondérant mais les jurés ont toujours une haute conscience de leur responsabilité.

Si autrefois les jurés délibéraient seuls, aujourd'hui, magistrats et jurés délibèrent ensemble.

En Cours d'assises, on répond à des questions d'où la référence permanente à un barème de peines encourues.

Le code pénal date de 1810, mais auparavant il n'y avait pas de lien entre le délit et la peine. La sanction pour le justiciable pouvait être sans rapport avec la faute. Dans l'affaire Calas, Voltaire s'écrie « délivrez-nous des parlements ! »

Le président peut aussi tempérer le désir de « vengeance » des jurés. En toute circonstance, la délibération dure jusqu'à l'aboutissement d'un consensus.

L'influence des médias dans la décision du juré ?

Il est exact qu'un individu peut déjà être condamné par la presse avant même son procès. Il est alors difficile de « remonter la pente » et de réussir à faire abstraction de tout préjugé.

Les tribunaux civils ? les affaires qui durent pendant des années ?

Une notion évoquée précédemment est celle de l'arrangement entre les parties sans recourir au procès. La justice n'est pas un lieu de consommation. Dans tous les cas, il est préférable de trouver une médiation plutôt que d'aller au Palais de Justice. « Un mauvais arrangement vaut toujours mieux qu'un bon procès ».

En principe on ne doit faire appel à la justice que lorsqu'il est impossible de faire autrement.

Les tribunaux sont toujours engorgés ce qui induit des procédures longues. On a donc tout intérêt à choisir une formule d'arbitrage, de conciliation.

-Le conciliateur de justice peut intervenir pour des conflits d'ordre civil tels que problèmes de voisinage, différends entre propriétaires et locataires, litiges de la consommation, créances impayées, malfaçons de travaux. Le conciliateur de justice est bienveillant et nommé par le premier Président de la Cour d'appel.

- Les délégués du Médiateur de la République accueillent les personnes confrontées à un problème administratif. Après étude de leur dossier, ils saisissent l'Administration concernée au niveau local afin de trouver une solution à l'amiable.

La lenteur de la justice ? Les affaires qui sont renvoyées plusieurs fois ?

Il a pu exister des avocats qui étaient lents pour constituer un dossier. Aujourd'hui cela est terminé. Pour les affaires importantes, il existe une mise en état, c'est-à-dire un calendrier de procédures décidé par le Président.

Les cabinets d'avocats n'ont pas intérêt à ce que les dossiers durent trop longtemps car ils ont des budgets à tenir. Un avocat est payé à la fin du procès donc il préfère que ses dossiers ne stagnent pas dans des placards. Le problème de la lenteur n'est pas le fait des avocats mais de l'engorgement de la justice en particulier lorsqu'il y a appel.

La réputation des avocats ? Quelle incidence sur une décision de justice ?

Certains avocats sont très médiatisés mais dans un tribunal seules comptent la qualité du dossier et la plaidoirie. La médiatisation n'a aucune incidence sur les résultats d'un procès.

Décisions de Justice et drames humains ?

La justice n'est pas apte à résoudre des drames humains.

Qu'est-ce qu'être citoyen en 2011 ?

Catherine Pérard

Présentation

Bernard Furnon précise que Madame Catherine Pérard est professeur de philosophie au Lycée J. Puy ; il rappelle qu'elle est déjà intervenue au Cercle Condorcet lors d'un exposé sur « le travail » présenté il y a quelques années.

Au lendemain du premier tour d'élections cantonales, le sujet « Qu'est-ce qu'être citoyen en 2011 » prend tout son sens. On a assisté en effet lors de cette dernière consultation à une participation extraordinairement faible. Doit-on en conclure à un désintérêt passager du citoyen ou un recul de la notion même de citoyenneté ?

Conférence :

Le thème de la citoyenneté est certes intéressant mais le sujet est vaste et embrasse la totalité du politique.

Evoquer le citoyen c'est évoquer des rapports au sein du politique.

Chacun est membre d'une société c'est à dire a une famille, des convictions religieuses ou non, dans son travail il appartient peut-être à un syndicat, il échange, participe à la vie économique. La société est définie comme la sphère des échanges privés, l'individu privé est homme civil et détenteur de droits.

D'un autre point de vue, chacun est aussi citoyen, ce qui lui confère des droits politiques mais aussi des devoirs. **Société et Etat**, la distinction est indispensable pour réfléchir au politique.

La société est l'association d'individus qui constitue le milieu où chacun s'intègre. L'Etat est un ensemble d'individus soumis à une même autorité politique, ou plus précisément l'ensemble des institutions qui l'organisent et surplombent la société. L'Etat c'est le gouvernement et l'ensemble des structures par lesquelles il manifeste son autorité.

Approche historique (rappel)

Dans l'antiquité grecque, être citoyen signifie être ressortissant d'une cité ou d'un Etat et jouir à ce titre des droits politiques correspondants. Avec la période historique contemporaine en Europe, la citoyenneté devient le corollaire d'une vie démocratique en tant qu'elle représente un contre-poison au pouvoir virtuellement corrupteur.

Citoyenneté nécessite aussi de rappeler les concepts de « peuple », « souverain », « justice », « élite », « gouverner », etc....

En philosophie, une ligne de fracture existe entre deux traditions celle qui pense la politique comme un pouvoir d'institution radical susceptible de changer la nature de l'homme, laissant toute sa place à l'idéal et un courant dit de science politique (par ex. Machiavel) qui prend appui sur un réalisme historique, récuse toute conception idéaliste comme imaginaire et vouée à l'échec. Nous sommes héritiers des deux perspectives même s'il ne faut évidemment pas minorer l'apport des philosophes des Lumières dans la genèse de la pensée moderne de la démocratie.

Aristote pense de façon décisive la notion de citoyenneté.

Il est véritablement considéré comme l'un des pères des Républiques. Sur ce sujet, on peut considérer que son apport est plus important que celui de Platon.

Aristote définit l'homme comme animal politique, les bonnes lois font la justice et l'harmonie entre les hommes, elles réalisent la philia. Or les sociétés humaines sont toujours en proie aux conflits. Réfléchir à la politique, c'est donc s'intéresser aux conditions politiques à réunir pour réduire la conflictualité. Cela peut s'atteindre par la délibération qui accompagne le débat public de tous les citoyens. Or pour qu'il y ait débat il est nécessaire de s'informer. Une large publicité doit donc s'organiser autour du débat. (l'expression « nul n'est censé ignorer la loi » remonte à Aristote).

Dans « **La Politique** », Aristote cherche à analyser l'origine, la finalité et le fonctionnement de l'Etat, mais aussi à étudier le fonctionnement des régimes politiques de son époque. Il fait une analyse comparée des différents régimes politiques. Son but est de dégager les meilleures formes possibles. En même temps, il veut que cela soit réalisable. La finalité est celle de l'intérêt public.

Cependant la vie politique grecque accorde une définition restreinte aux notions de citoyenneté et d'intérêt public. Les femmes, les étrangers, les esclaves, sont exclus de la citoyenneté.

Plus tard, **le christianisme** élargira les cadres mentaux de la réflexion politique en promouvant l'idée d'une valeur absolue de la personne humaine, ce concept sécularisé alimentera la réflexion à la période moderne.

Le droit naturel est l'ensemble d'un courant philosophique s'efforçant de penser à nouveaux frais, la place de l'homme face au pouvoir. Effort pour penser de façon abstraite car indépendante de toute situation

politique incarnée, le statut de l'homme civil. Par sa simple qualité d'homme, chacun a une dignité qui doit trouver une traduction sous forme de droits.

Selon Locke par exemple « Tout homme a, par sa nature, une dignité qui lui confère des droits opposables à toute autorité politique ».

On peut dire que le droit naturel est l'ancêtre des Droits de l'homme, et qu'il s'efforce de délimiter la légitimité du pouvoir par rapport au citoyen.

Selon **Rousseau**, l'homme est un être de raison, de volonté et possède la capacité de se perfectionner.

Naturellement, les hommes sont égaux donc il est nécessaire de trouver un système politique qui respecte cette égalité.

Dans *Le contrat social*, Rousseau établit qu'une organisation sociale "juste" repose sur un pacte garantissant l'égalité et la liberté entre tous les citoyens.. Ce pacte, ce contrat social, est contracté entre tous les participants, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens (accord des volontés). Chacun renonce à sa liberté naturelle pour gagner une liberté civile. La souveraineté populaire est le principe fondamental du contrat social. L'indivisibilité de cette souveraineté est un autre principe fondamental. L'intérêt particulier est contraire à la recherche de l'intérêt général, seul objectif du contrat social.

Obéir aux règles et aux lois que l'on s'est choisies, c'est cela être libre.

Ce que Rousseau nomme aussi **volonté générale** pourrait être appréhendé de 2 façons :

-la somme des intérêts privés

-l'accord de tous sur la loi.

Deux interprétations tout à fait différentes peuvent être dégagées. La première est plutôt à l'origine de la société libérale anglo-saxonne. Elle fait place aux revendications identitaires et privilégie par exemple le multiculturalisme au républicanisme et la seconde correspond au modèle de la société française républicaine, où la volonté générale souvent autoritaire, centraliste a pu être vue comme négatrice de l'identité des citoyens (cf Mona Ozouf)

Toutes ces traditions alimentent la réflexion des constituants de 1789 mais aussi ceux, outre atlantique, de 1776.

Quel est le rôle du citoyen ?

Qu'est-ce que faire de la politique quand on est citoyen?

Dans le rapport entre l'Etat et la société, on peut essayer de dégager 3 pistes :

1/ La volonté générale est légitime puisque issue du peuple (même si elle n'est pas la volonté de tous, mais de la majorité). On peut estimer alors que cette volonté décide de tout dans la société et ceci conduit à une forme politique possible, le totalitarisme (20ème). Il n'y a plus de garantie d'autonomie pour la société civile.

2/ L'Etat est toujours en trop, la souveraineté est populaire. Il faut supprimer l'Etat et permettre aux citoyens de s'organiser librement (Proudhon).

(Par exemple on peut considérer l'anarcho-capitalisme selon lequel la société doit s'organiser sans rien attendre de l'Etat).

Pour Hayek toute tentative de gestion rationnelle et globale de la société ne tenant nécessairement pas compte de l'autonomie des personnes, est vouée à l'échec. Il faut un état minimal pour garantir la liberté du marché. Certaines fonctions régaliennes peuvent même être privatisées. Les prisons peuvent ainsi être confiées à des organismes privés qui en assurent le financement et la gestion. Ces théories sont reprises par certains hommes politiques de droite aujourd'hui. Margareth Thatcher et Ronald Reagan en leur temps se sont beaucoup inspirés de Hayek pour conduire le gouvernement de leur pays.

3/La thèse du libéralisme politique (que l'on ne doit pas confondre avec le libéralisme économique). Ce mouvement, à partir du XVIIIème siècle, a voulu revendiquer les droits de l'individu contre l'arbitraire de l'Etat

Il s'agit plutôt d'un courant intellectuel et philosophique de gauche, qui a pris naissance avec Locke.

On peut citer parmi les philosophes attachés au libéralisme politique John Locke, Benjamin Constant et John Rawls dernièrement : il faut limiter le pouvoir de la société par l'action de l'Etat, mais réciproquement, il faut limiter l'action de l'Etat par la société avec une **opposition démocratiquement canalisée**. L'Etat ne peut aller au-delà de ses prérogatives, mais la société est normée par les règles de l'Etat. Politiquement, nous sommes condamnés au compromis c'est à dire à une dialectisation des rapports de force, lesquels doivent s'exprimer via des protocoles légaux d'opposition, des débats publics entre autres.

Ce mode de fonctionnement politique correspond à celui des démocraties occidentales de l'après-guerre (1945).

Comment définir la citoyenneté ?

La citoyenneté passe d'abord par un rôle social.

L'action citoyenne est ce qui permet la constitution du tissu social. Dans les valeurs républicaines existe le mot fraternité qui est à la base de l'action citoyenne.

L'action citoyenne est aussi la transmission à nos représentants politiques des difficultés que nous rencontrons dans la société.

Les valeurs de la citoyenneté sont celles de la République. La plus fondamentale est la liberté suivie de près par l'exigence d'égalité. L'égalité en droit, en chance, même si elle est parfois problématique, représente une valeur pour le citoyen.

Mais la valeur centrale est l'individu, ce qui peut alimenter la réflexion de façon problématique.

Selon Tocqueville, l'individualisme est une valeur précieuse mais qui peut avoir aussi des effets dévastateurs sur le vivre ensemble, sur l'idée même de communauté. (la seule considération de l'intérêt privé prime, le recul des traditions atomise le corps politique et social). Par suite, les grandes démocraties peuvent enregistrer un désengagement massif des citoyens dans le vote, les associations etc..

En outre, la citoyenneté renvoie aussi à la notion d'identité commune, notion qui a besoin d'être entretenue et donc qui impose des rituels, des fêtes, des cérémonies, des communions solennelles... Tout cela concourt à la vie citoyenne. Dans plusieurs ouvrages, Régis Debray s'est intéressé au sens du symbolique, comment faire vivre une sacralité non religieuse ? Il est important de lier la communauté autour de valeurs, dans le plaisir d'être ensemble et dans ce qu'Aristote appelait l'amitié.

Aujourd'hui nos systèmes de valeurs ont tendance à se particulariser de plus en plus. S'agit-il d'un problème citoyen ? Sans doute non mais plutôt un problème de mœurs lié à nos institutions, à nos pratiques, à nos vies. Le recul de la traditionalité des mœurs, celui de la famille est en un sens totalement libérateur (nb : condition féminine, droits homosexuels..).

Quelle place occupe donc aujourd'hui la citoyenneté?

Souvent c'est jouer le juridique contre le politique. Il existe énormément d'associations de défense à vocation particulière mais aussi universaliste dont l'objet est de faire appliquer le droit et de lutter contre l'Etat aveugle ou injuste. Par exemple RESF est un réseau de solidarité avec les enfants de familles sans-papiers et jeunes sans-papiers scolarisés. RESF agit contre des lois qui sont scélérates et profondément antidémocratiques.

Etre citoyen, c'est participer à une construction indéfinie, toujours inachevée du vivre ensemble. Des formes émergent et disparaissent mais toujours de nouvelles injustices peuvent être combattues.

La liberté est souvent synonyme de désordre. Contradictions et conflits sont des paramètres à intégrer à nos réflexions et pratiques politiques. La citoyenneté se décline ainsi sous la forme de luttes. Quelques exemples : luttes pour le travail, luttes pour la défense des minorités, lutte pour la défense des femmes.

Aujourd'hui, le droit social pour les femmes est particulièrement inique.

L'exercice de la citoyenneté :

Quelles en sont les conditions ?

1/ la séparation des pouvoirs : (rappel Montesquieu, J. Locke)

Aujourd'hui dans les principes il y a indépendance de la justice par rapport à l'Etat mais dans la réalité il en va tout autrement et l'actualité nous a révélé les rapports conflictuels entre le gouvernement et la justice.

2/ la publicité des débats, question délicate des médias.

L'information est indispensable à l'exercice de la démocratie. A l'Assemblée Nationale les débats devraient être diffusés. Cette diffusion existe mais reste aujourd'hui confidentielle.

On a pu dire que les médias représentaient le quatrième pouvoir. Or aujourd'hui ces médias ne sont pas démocratiques car trop aveugles par rapport à eux-mêmes. Ils sont détenus par quelques grands groupes financiers qui directement ou indirectement leurs imposent la ligne éditoriale.

Souvent les médias sont soumis au lobbying de groupes qui entretiennent une collusion avec les groupes politiques les plus puissants. Retour des lobbies et des factieux comme dirait Rousseau.

De plus ils sont soumis aux lois du marché et aux critères de rentabilité. L'exigence d'audience commande souvent des postures démagogiques et caricaturales.

Bernard Stiegler est un philosophe contemporain que l'on peut écouter régulièrement sur France Culture. Il fait l'analyse d'une société poussée à un comportement pulsionnel par des stratégies marketing. Les médias sont dominés par la télé-réalité qui réalise de gros taux d'audience, télé-réalité qui exalte la lutte compétitive avec exclusion des moins bons, théâtralisation de cette exclusion, exigence d'impudeur et de grossièreté.

Selon le philosophe, la société de consommation est en train de détricotier tout le travail de la civilisation. Les valeurs que l'éducation pouvait promouvoir sont détruites par ce cynisme et ce nihilisme obscène.

En étalant complaisamment ces comportements, on produit incontestablement un effet sur les mœurs. On peut parler de régression au sens psychanalytique du terme.

3/ La société civile, lieu naturel de l'existence de la citoyenneté (évoquée précédemment).

Les contre-pouvoirs s'y construisent et s'y renforcent : les partis, les syndicats, les associations, les ONG...

Rôle de l'église catholique qui garde encore beaucoup de pouvoir par exemple dans les réflexions sur la bioéthique (travaux sur les cellules souches).

4/ L'idée libérale :

La citoyenneté est un dialogue entre l'autorité de l'Etat et les institutions. Il n'y a pas d'harmonie, mais des conflits qui sont dialectisés. (Dialectisation signifie dépasser une contradiction dans le temps).

L'action citoyenne passe par la négociation du gouvernement avec les partenaires sociaux. En cas de crises, il y a nécessairement des luttes mais ces luttes ne sont pas dramatiques c'est à dire violentes car elles sont canalisées.

Les leçons de l'histoire nous démontrent que les luttes ont toujours existé. Aristote et les libéraux ont raison, dans sa généralité la loi est fatalement problématique.

La citoyenneté en crise (un certain nombre d'éléments)

- ✓ L'exclusion : avec le chômage de masse, on peut se demander si la citoyenneté est une prérogative qui existe pour tous ?
- ✓ L'intégration est elle satisfaisante ?
- ✓ L'abstention : est-ce le révélateur de la crise de la citoyenneté ?
- ✓ Les incivilités de la jeunesse. Cette résurgence de la violence pose un problème, car chacun a droit à la sécurité. La sûreté est le premier des droits de la démocratie. C'est la condition de la liberté. Il faut que la gauche s'empare de ce problème et surtout n'ait aucune mauvaise conscience devant une politique de sécurité. Mais elle doit s'accompagner de mesures décisives et généreuses en direction des banlieues.
- ✓ La fin de l'état central : La décentralisation nécessite des compétences particulières. Il convient que le corps politique et nos représentants à l'échelon local reçoivent une formation pour l'exercice de leurs nouvelles responsabilités.
- ✓ Une période de mutation : la citoyenneté ne se limite plus à la Nation mais elle doit intégrer le nouveau projet politique européen. Aujourd'hui la mondialisation pose de nouveaux problèmes. Les enjeux sont énormes et les défis importants.

Le sentiment de la crise

Ce sentiment est lié à la dynamique des sociétés démocratique dans lesquels il y a toujours plus d'individualisme parce qu'il y a toujours plus de droits.

Selon Tocqueville, dans les sociétés démocratiques on assiste à un recul des traditions qui privent graduellement les citoyens de leurs repères. Le lien social s'altère et conduit à l'atomisation du corps social. L'atomisation du corps social est portée par le mouvement du droit et le mouvement des mœurs mais elle est aggravée par la nouvelle organisation du travail et la désagrégation des classes sociales.

Nicolas Bouzou (*) explique que le travail oblige à des trajectoires individuelles, flexibles et fragmentées. Entre l'individu et la société, il n'existe plus de corps, structures intermédiaires.

Quelques références d'intellectuels qui portent aujourd'hui un regard sur le malaise de notre société et ce sentiment de crise :

Jacques Rancière : nous ne sommes plus en démocratie, l'oligarchie politico-médiatique règne sans partage.

Bernard Stiegler : la peur induit des attitudes de régression.

Louis Chauvel : nous assistons à un déclassement générationnel. Beaucoup d'indicateurs sont au rouge et montrent une paralysie de la mobilité sociale.

Pour revenir sur l'actualité électorale, le vote Front national semble traduire la peur des classes moyennes (déclassement, précarité) et pas uniquement le vote des classes populaires comme on voudrait nous le faire croire.

Mais si la France est en dépression, alors en termes d'espoir, deux pistes pour une citoyenneté à venir :

1/ les cyber-contre-pouvoirs : référence au printemps des peuples arabes mais aussi une forme de citoyenneté qui peut paraître à certains chefs d'Etat un peu trop libre.

2/ le statut des élus à redéfinir compte tenu des pratiques scandaleuses a peu près généralisées : il faut refuser le cumul des mandats et refuser les politiciens professionnels. Nécessité d'une régénération du corps politique plus rapide. Il faut que le pacte social soit acceptable pour tous (élus et citoyens)

(*) Nicolas Bouzou vient de faire paraître : « Le chagrin des classes moyennes »

Discussion

Il ne s'agit pas véritablement d'un débat mais des réflexions de l'assistance, des commentaires qui illustrent le propos de Madame Pérard.

Assistance :

Un double constat pour expliquer le déficit de citoyenneté : le respect du vote des citoyens et l'absence de concertation lors de grandes décisions. Pour l'Europe, on a passé outre un vote négatif, pour la guerre en

Afganistan ou en Lybie l'avis du citoyen n'a pas été sollicité. Alors le citoyen s'abstient de donner son avis ou bien réagit par la violence.

Assistance :

La critique de la représentativité va de pair avec la démission citoyenne. On donne un mandat à un élu mais entre 2 élections, il n'est plus possible pour le citoyen de revenir en arrière. Il y a là semble-t-il une contradiction dans l'idée de la démocratie.

C. Pérard : Il y a un temps pour l'action politique mais la démocratie directe ou participative n'est pas toujours réalisable. De plus les temps de campagne électorale sont beaucoup trop longs et exaspèrent le citoyen.

Assistance :

N'est-il pas nécessaire que les élus rendent compte régulièrement de leurs actions ? Les comptes-rendus dont nous prenons connaissance, sont ceux des médias avec toutes les déformations citées précédemment.

C. Pérard : ceci est exact. Par exemple, nous n'avons aucune information communiquée par nos élus européens. Il y a une totale méconnaissance de ce qui se passe dans ce parlement. Trop souvent beaucoup de députés n'y siègent pas et beaucoup des textes sont élaborés directement par les lobbies des industries. Il y a là une perversion complète de la démocratie

Assistance :

Pour prolonger ce qui précède, on assiste parallèlement à une démission complète des partis politiques. On donne le pouvoir aux techniciens en raison de la complexité et de la technicité des situations. Si les élus, les partis politiques ne portent pas les projets alors il y aura inadaptation des corps intermédiaires et plus ou moins leur disparition.

Assistance :

Il y a quelques années, le collectif était premier. Aujourd'hui, on fait tout pour l'individu si bien que celui-ci devient électron libre et donc incapable de s'intégrer à un syndicat, à un parti politique, à une association. De même, il est incapable de s'impliquer dans les débats en raison d'une trop grande dispersion dans ses choix (superficialité). C'est un peu le problème des droits de l'homme. On se divise dans nos actions sur des problèmes qui sont presque particuliers. On a perdu le sens historique de la revendication. Ce n'est plus la classe sociale qui compte, mais le groupe restreint (Marcel Gauchet).

Assistance :

En mai 68, il existait des structures organisées, lycéens, étudiants, ouvriers, structures qui constituaient une volonté, un idéal et donc une force. Aujourd'hui, ces structures sont remplacées par des coordinations qui bien souvent s'opposent aux organisations traditionnelles donc en affaiblissent les combats.

Assistance :

Comment faire revenir le citoyen à la politique et redonner du sens à la République ?

C. Pérard :

Si on considère le collectif, il faut aussi reconnaître que Mai 68 n'a pas été une revendication unique mais un ensemble de revendications qui sont parties dans tous les sens. Le XXI^{ème} siècle marque aussi le désenchantement du politique (thèse de Gauchet). On ne peut plus avoir une attitude religieuse en politique et adhérer complètement à une vision globale du monde. Cela explique la rétractation des individus vers la sphère privée. Aucun parti ne peut traduire l'ensemble de mes visions, de mes préférences, des stratégies que je souhaite adopter en tant que citoyen libre. Comment dépasser cette particularité en terme de lutte ? L'histoire et la philosophie nous apprennent que ce sont les situations conflictuelles graves qui apportent la transformation des comportements et obligent à retrouver l'unité. L'adversité nous oblige à nous (re)concentrer.

Assistance :

Peut-on faire référence à une époque idéale de la vie démocratique ? On se plaint aujourd'hui d'un désenchantement, d'une désillusion, « d'un paradis perdu », mais au XIX^{ème} siècle, Lamartine, Victor Hugo disaient déjà la même chose. Est-ce que l'Etat doit former ses élus ?

C. Pérard :

Non, j'ai surtout évoqué la compétence ou le manque de compétence des élus locaux en face de leurs nouvelles responsabilités. La démocratie a un prix et il faut cultiver les moyens d'avoir cette démocratie.

Assistance :

Les syndicats mais aussi les partis doivent s'approprier la formation de leurs représentants ou élus.

Assistance :

En période de campagne électorale, on ne voit plus la même participation dans les débats publics tels qu'ils existaient autrefois dans les salles municipales ou les cafés en secteur rural.

C. Pérard :

Il y avait à cette époque une conscience des enjeux politiques. Aujourd'hui, nous sommes un peu « des enfants gâtés » car nos vies sont confortables et plus faciles, elles induisent une certaine paresse. C'est donc bien l'adversité qui réunifie les citoyens et redonne le sens des luttes.

Assistance :

On vient d'évoquer la formation des responsables politiques, mais ne faudrait-il pas aussi revoir la formation de nous tous ? On est en train d'évoquer la philosophie alors qu'aujourd'hui l'enseignement de l'histoire et de la philosophie diminue dans les lycées. La formation des jeunes prépare à la citoyenneté ne serait-ce que de leur éviter d'être dupes de la manipulation des médias.

Assistance :

Lorsqu'une personne traverse une difficulté économique importante - et ils sont de plus en plus nombreux à vivre ces galères -, a-t-elle le recul suffisant pour analyser la situation et pour exercer rationnellement sa citoyenneté ? Trop souvent on ne se rend pas compte de la précarité matérielle, intellectuelle, culturelle de gens qui vivent à côté de nous.

Assistance :

Comment les citoyens peuvent-ils collectivement jouer leur rôle vis à vis de l'Etat dans des actions telles que celles définies précédemment ?

C. Pérard

Cet exercice de la citoyenneté peut passer par l'intérêt au sens large et non péjoratif ; les gens peuvent se regrouper au sein d'associations pour défendre des intérêts communs et ainsi obliger la législation à évoluer (le droit à mourir dans la dignité par exemple). Souvent le républicanisme a tort. On peut être contre le communautarisme mais l'évolution se fait toujours à travers des luttes initiées par des groupes d'intérêts. (NB : le droit des pères dans les divorces totalement nié jusqu'en 85-90). Les partis de gauche ont été à côté des femmes lorsqu'elles sont entrées en lutte mais ils n'ont pas initié les luttes des femmes. Les partis de gauche n'ont pas apporté des droits supplémentaires pour les homosexuels, ils l'ont fait parce qu'ils ont fini par reconnaître la légitimité. L'esprit républicain et la volonté générale ne sont pas toujours aptes à lutter sur tous les fronts avec la même pertinence.

Assistance :

Les problèmes écologiques et économiques sont les problèmes majeurs d'aujourd'hui, ou à venir.

C. Pérard

Emmanuel Todd soutient que les classes populaires ont disparu mais là ce sont les classes moyennes européennes qui sont en train de s'effondrer compte tenu des remèdes de cheval choisis pour lutter contre la crise. Pour être citoyen et entrer en lutte, il faut perdre de l'argent et prendre des risques. Or si ce qu'on prévoit arrive, la prise de risques sera de plus en plus aisée.

Assistance :

Est-ce qu'en 2011, dans nos écoles publiques laïques et républicaines on apprend à nos enfants à devenir citoyen ?

C. Pérard

L'enseignement de l'histoire, la littérature, la pratique des langues (une ouverture à d'autres cultures), la philosophie contribuent à cette formation.

Assistance :

Existe-il un rapport entre le niveau d'éducation et la démocratie ? Nous n'avons jamais eu autant de diplômés. En 1788, il n'existait pas d'éducation de masse ni en 1848, ni en 1875. C'est pourtant à ces moments qu'il y a eu prise de conscience et changements politiques profonds, des changements de société. En 36, il y a eu une mobilisation forte, collective sur des droits généraux et généreux. Aujourd'hui, les droits que l'on a accordés de plus en plus, participent à l'atomisation de la citoyenneté et entravent la maîtrise des luttes citoyennes.

C. Pérard: je suis moins pessimiste que cela.

Ce compte-rendu a été réalisé par un membre du Cercle Condorcet. Son contenu, en aucun cas, n'engage la responsabilité de Monsieur Eddy Khaldi

Présentation

B. Furnon rappelle que cette conférence a été organisée par le Cercle Condorcet en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement et le Cercle Philosophique des Ecosais Roannais. Il remercie toutes les personnes présentes et se réjouit d'accueillir une assistance aussi nombreuse. Il excuse Madame le Maire de Roanne, Madame Riamon, Madame Viboud. Monsieur le Maire de Riorges est représenté par Monsieur Chaudagne. M. Eddy Khaldi, enseignant, est coauteur du livre « Main basse sur l'école ». Cette conférence prévue en 2010 n'avait pu se tenir en raison du mauvais temps mais le hasard « fait parfois bien les choses » puisque non seulement il fait beau mais aujourd'hui même, la laïcité est utilisée à des fins politiciennes. L'école publique est attaquée de toute part, l'enseignement catholique n'a jamais été autant favorisé. Quelle est la motivation du pouvoir ? P ; Meirieu recommande la lecture du livre « Main basse sur l'école car dit-il « *La guerre solaire n'est pas de l'histoire ancienne, elle se déroule aujourd'hui sous nos yeux. Nous sommes aujourd'hui devant un choix décisif, nationaliser l'enseignement privé ou privatiser l'enseignement public* »

Conférence :

Aujourd'hui, la laïcité est au cœur de l'actualité alors que dans les années 80-85, il s'agissait « d'une vieille lune pour esprit attardé ». En 2011, la laïcité est tendance, moderne, « fun ». Pourtant cette notion a évolué fondamentalement car si hier elle ne s'intéressait qu'exclusivement à la question scolaire, aujourd'hui la laïcité concerne tous les aspects de la société mais elle est sortie du champ scolaire. Evoquer l'enseignement privé, c'est essentiellement parler de l'enseignement catholique puisque cette institution possède 95% des établissements privés. Sur la notion de laïcité aujourd'hui, personne n'est dupe. Cette valeur républicaine constitue un argument prétexte de la course électorale entre la droite au pouvoir et l'extrême droite. Si on fait un bref retour en arrière, les élections présidentielles de 2002 se situent un an après le 11 septembre 2001, aussi toutes classes politiques confondues revendiquent la laïcité. François Bayrou l'a dénoncée mais il s'y rallie en 2002 Christine Boutin dans son livre « Les larmes de la République » : « *je suis très attachée à la laïcité qui est une richesse de la République* »

Laïcité, une notion à géométrie variable.

On la convoque surtout pour lutter contre l'islam. Il faut donc dénoncer cette falsification, cette usurpation :

La laïcité, c'est :

- le primat de la liberté de conscience sur la liberté du culte.
- l'égalité entre les citoyens croyants et non croyants
- la neutralité de l'état

Or aujourd'hui on assiste à beaucoup de dérives dont la plus grave- elle nie l'idée de laïcité – est la reconnaissance institutionnelle des religions. Une expression peut résumer la situation actuelle : en France, nous n'acceptons que « la laïcité catholique ».

*Nicolas Sarkozy glorifie la supériorité du curé, du pasteur sur l'instituteur.

*Jacques Chirac a lui aussi manifesté sa reconnaissance à l'égard de l'église catholique.

*En son temps, la gauche a connu les mêmes dérives. Des réunions discrètes ont eu lieu entre L. Jospin et l'église catholique.

*En 1987, fin de la laïcité fiscale. La défiscalisation des dons aux associations religieuses revient indirectement à un subventionnement de l'état.

*Au cœur du service public, au sein de la fonction régaliennne de l'état, il existe une association de juristes catholiques : La Confédération des Juristes Catholiques de France (CJCF) dont la Charte est « Dieu est le fondement du Droit » Le premier de ses principes d'action est l'attachement indéfectible à « la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine ».

*En octobre 2005, le ministre de l'Intérieur a confié au professeur J.P. Machelon la mission d'élaborer « les ajustements législatifs et réglementaires à apporter à la loi de 1905 » de nature « à répondre

aux attentes des représentants des grandes religions ». Il s'agissait de prévoir le remariage des églises et de l'état. Le rapport Machelon constitue une offensive sans précédent contre la laïcité.

*La Fondation de service politique a été créée en 1992 par des universitaires et des responsables du monde politique et économique, pour en faire un « laboratoire d'idées » dont l'objectif est d'inviter « les chrétiens de tous horizons à promouvoir les valeurs fondatrices de la civilisation judéo-chrétienne. ». Pour la fondation, la liberté d'éducation est la suivante : « *Premiers responsables de l'éducation de leurs enfants, les parents ont le droit de choisir pour eux une école qui correspond à leur propres convictions. Ce droit est fondamental. Les parents ont, autant que possible, le devoir de choisir les écoles qui les assisteront au mieux dans leur tâche d'éducateurs chrétiens. Les pouvoirs publics ont le devoir de garantir ce droit et d'assurer les conditions réelles de son exercice.* » Catéchisme de l'Église catholique, 2229

Dans cette fondation, nous retrouvons les hommes politiques tels que De Villiers, Christine Boutin.

* « La République, les religions, l'espérance » ouvrage de Nicolas Sarkozy est constitué d'entretiens avec Thibaud Collin et Philippe Verdin. Ce dernier est une antenne de l'Opus Dei

L'école un enjeu plus que jamais

La question scolaire a disparu du débat. Elle est réapparue en 2004 avec la loi sur les signes religieux en 2004 mais on assiste à une véritable omerta sur la question public/privé.

Les laïcs d'aujourd'hui sont de nouveaux convertis. Dans les années 85/86, la laïcité est devenue moderne, ouverte, positive. Chacun lui ajoute un qualificatif pour la définir à son idée.

« Le triomphe de l'équivoque », texte que j'ai écrit, sera publié prochainement dans le monde diplomatique. La laïcité est traitée au regard des religions. L'église catholique est devenue experte en laïcité. Au niveau institutionnel, cette laïcité est déstructurée.

Bref rappel historique :

La séparation entre l'église et l'école remonte à 1880. Les lois Jules Ferry sous la Troisième République, rendent l'école gratuite (1881), l'éducation obligatoire et l'enseignement public laïc (1882). Une école gratuite parce que obligatoire, une école laïque parce que obligatoire. Cette séparation de l'église et de l'école précède la séparation de 1905 des églises et de l'état : primat de la liberté de conscience et neutralité de l'état en matière religieuse.

Aujourd'hui, l'évolution sur la question scolaire est importante.

Dans les missions que l'on assigne à l'école, le débat n'est pas ouvertement affiché.

Dans les années 1830, avant la loi Guizot le débat qui avait lieu dans la société sur les missions de l'école pouvait se lire entre 2 lignes :

- l'école un outil économique pour les besoins immédiats de l'entreprise. Certains pouvaient même contester l'obligation scolaire qui risquait de détourner les jeunes des métiers de l'agriculture (Thiers). L'école est le moyen de former un travailleur. Elle doit être gérée sur « le mode commercial »
- l'école est une question de société. Elle forme un citoyen patriotique. Elle est de conception sociale. Avec la loi Guizot on crée les écoles normales départementales

Aujourd'hui, on retrouve ces 2 logiques.

- la logique commerciale ; position de la droite ; valeurs de rentabilités économiques.
- la logique sociale ; assurer le vivre ensemble ; position de la gauche, valeurs humanistes

Ce débat n'est jamais posé sur la place publique ; il reste souterrain mais néanmoins il existe.

Lorsque le livre « Main basse sur l'école est paru », au nom de l'austérité, une foule de mesures de rigueurs ont frappé l'école publique en épargnant l'école privée ou plutôt lui accordant des faveurs non dissimulées ; ainsi donc l'école catholique a acquis un nouveau statut beaucoup plus favorable ces dernières années.

Le gouvernement a donc réussi à conforter le réseau de l'enseignement catholique, discrètement sans en annoncer la couleur.

On peut affirmer que la démarche libérale et cléricale se confond aujourd'hui.

Le triomphe de l'équivoque

La loi Debré du 31 décembre 1959, « triomphe de l'équivoque » introduit la confusion institutionnelle au travers de concepts flous, ambigus (« caractère propre », « besoin scolaire reconnu », liberté d'enseignement » et aujourd'hui « parité »), taillés sur mesure pour les tenants d'une logique séparatiste et cléricale.

Il s'agit véritablement d'une brèche contre la séparation institutionnelle de l'église et l'état

« ..., la loi Debré inscrit le projet de l'Enseignement catholique dans la réalité républicaine et sociétale, en garantissant à tous ceux qui le souhaitent le droit de choisir un établissement privé. » APPEL

Un paradoxe à relever : l'enseignement catholique progresse car de plus en plus aidé, favorisé, subventionné alors que dans le même temps la pratique dans la religion catholique connaît un déclin sans précédent.

On a tendance à affirmer à tort que la laïcité est une exception française. Dans d'autres pays d'Europe la laïcité est respectée dans une pratique différente de la notre.

En France, en effectifs, l'enseignement privé représente plus du tiers de effectif total des 27 pays de tradition catholique. Ceci est révélateur de la densité du réseau d'établissements privés en France.

L'Italie, le Portugal, la Pologne, ne financent pas l'enseignement catholique.

Aujourd'hui, l'enseignement privé catholique est sur-représenté. La marchandisation de l'école ajoutée à l'évangélisation sur le long terme conduisent à ce que l'utilisateur prime sur le citoyen. Depuis les années 90, on assiste à un glissement progressif vers une individualisation du rapport à l'école. Les mesures gouvernementales vont dans ce sens : suppression de la carte scolaire, concurrence entre les établissements. Il faut séparer l'école de l'état. Cette attaque n'est pas frontale, mais elle est conduite par des transferts successifs.

Un exemple, la suppression des IUFM.

Dans ces lieux de formation, la laïcité avait sa place. Cela peut nous rappeler que Pétain avait en son temps supprimé les Ecoles Normales. On supprime les IUFM mais parallèlement, on maintient les centres de formation de l'enseignement catholique.

Autre exemple, accord Vatican-Kouchner :

Le 18 décembre 2008, la France et le Vatican signent un accord sur la reconnaissance des grades et diplômes dans l'enseignement supérieur. C'est la fin du monopole de l'État dans l'attribution des diplômes de l'Université. En 1875, si la III^e République avait proclamé la liberté de l'enseignement supérieur, elle avait très vite, dès 1880, à l'initiative de Paul Bert et Jules Ferry, réservé l'attribution des titres universitaires aux seules universités publiques. En 1984, le Conseil d'État avait en outre consacré le caractère constitutionnel du monopole d'État de l'attribution des grades universitaires. Mais finalement, que vaut la Constitution... devant Dieu ?

Cet accord s'est fait dans un silence médiatique presque total. On ne veut plus remettre sur la table le débat public/privé. Après les concessions et complaisances de Pétain à l'égard de l'enseignement catholique, les laïques pouvaient croire, au lendemain de la guerre, à une paix scolaire retrouvée mais il n'en fut rien. Dans son livre « La laïcité », Jean Cornec évoque « *mon pays à l'heure cléricale* ».

Les votes des lois Marie et Barangé en 1951, après le décret « Poinso Chapuis » de 1948 ouvrent des brèches qui permettront à la loi Debré de 1959 le versement incessant de fonds publics vers les établissements d'enseignement privé.

Aujourd'hui, personne, homme politique de droite ou de gauche ne revendique le principe école publique fonds publics, école privée fonds privés. Pourtant ce principe existe juridiquement ; cependant, à chaque interdiction existe une dérogation pour contourner la loi. (loi Gobelet, loi Falloux)

La loi Carle de décembre 2008 institue une obligation de financement sans accord préalable pour un élève inscrit dans une école privée hors de sa commune de résidence. Ce nouveau texte vise à "garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat. Il ouvre un débat idéologique plus que politique. On entre tout à fait dans une logique commerciale, celle de la relation de l'utilisateur par rapport à sa commune.

La République joue contre son camp

Ce que la droite n'avait jamais osé faire, aujourd'hui elle le fait explicitement, très clairement.

* En 1971, Olivier Giscard d'Estaing fait paraître « Education et Civilisation ». Cet ouvrage annonce pratiquement tout ce qui se fait depuis 2007. « *L'enseignement catholique est un héritage de l'histoire ; ce sera le cheval de Troie du libéralisme scolaire.* »

* En 1994 Bayrou propose une réforme de la loi Falloux, qui aurait déplafonné la possibilité, pour les collectivités locales, de subventionner les investissements des établissements d'enseignement privé. Cette tentative échoue en raison de la forte mobilisation pour défendre l'école publique. Pour cette réforme, le ministre est entouré de Darcos, Bourgeois, Dominique Antoine. Ces personnes en finançant la construction d'établissements privés, organisaient la concurrence.

* Dès 1992, Darcos et Bourgeois ont participé à l'association « créateurs d'écoles » qui s'est donné comme objectifs d'imaginer un statut permettant plus d'autonomie à des établissements scolaires.

* Le Club de l'Horloge, est une association, plus précisément « un cercle de réflexion politique » d'orientation libérale conservatrice qui a été créé en 1974. Cette association réunit des personnes de droite et d'extrême droite (Front National). Elle marque profondément les choix politiques du gouvernement. Ainsi en matière scolaire, elle est favorable aux écoles privées. En 1984, elle est à l'origine de la grande manifestation de défense de l'école privée à Paris.

* Emmanuelle Mignon, entre mai 2007 et juillet 2008, fut directrice du cabinet du président de la République, puis elle a été nommée conseiller auprès du président de la République, avant de retourner au Conseil d'État. On peut lire dans le monde : « *J'ai toujours été conservatrice, j'aime l'ordre. Je crois à l'initiative individuelle, à l'effort personnel et, en matière économique, à la main invisible du marché* ». La même année, elle se déclare en faveur d'une privatisation totale de l'éducation nationale.

* Au cœur même de l'éducation nationale, on peut retrouver tous ceux qui ont participé à son démantèlement. Si aujourd'hui, dans le gouvernement, ils n'occupent plus les postes, leurs idées restent. Ces idées sont mises en route derrière un écran de fumée. D'autres ministres assurent la promotion de l'enseignement privé. La communication actuelle dénonce un système éducatif très inégalitaire et coûteux. Or on sait que les systèmes les plus performants sont ceux où il n'y a pas de concurrence. Lorsque des groupes de pression revendiquent pour l'enseignement privé, il accentue l'inégalitarisme et le coût de la scolarité.

* En 2011 Création d'un groupe d'études sur l'enseignement privé sous contrat et hors contrat à l'assemblée sous la présidence de Valérie Boyer, et regroupant plus de 90 députés. La réflexion de ce groupe porte sur le forfait qui est alloué, sur les subventions publiques pouvant être accordées aux dépenses d'investissement des établissements privés, sur les emplois attribués à l'enseignement privé. Un rapport avec propositions concrètes sera communiqué pour le prochain budget.

* Afin d'accentuer la concurrence publique/privé, l'enseignement catholique envisage d'implanter des classes hors contrat au sein d'établissements sous contrat, en particulier des classes maternelles. Il s'agit de « ratisser » plus large. Le secrétaire général de l'enseignement catholique s'exprime sur les jardins d'éveil : « *il faut évangéliser les jeunes de 18 mois et en deçà* ».

* A Paris, 14 crèches Lubavich sont subventionnées par le conseil de Paris sont subventionnées. Ce constat est révélateur du privilège dont jouissent certaines religions par rapport à d'autres.

Le débat est indispensable

La parité : ce ne sont pas que des subventions mais ce sont aussi des obligations contraignantes. On ne peut accepter les moyens accordés et se réfugier ensuite derrière la liberté d'enseignement.

La liberté d'enseignement, -notion à préciser- n'est pas la liberté d'entreprise, c'est-à-dire ouvrir une école et réclamer ensuite des fonds publics. Cette liberté s'inscrit dans un cadre législatif. La liberté d'enseignement est le droit pour un citoyen de choisir son enseignement qu'il soit public ou privé ou à domicile. Il y a cependant une condition supplémentaire car l'état, de par la constitution, a obligation d'assurer le service public d'éducation, laïque et gratuit. Donc il n'y a pas d'obligation de financement des établissements privés.

La notion de caractère propre est le moyen de contourner la loi de 1905 : « *la loi ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte* » Explicitement, le Président reçoit et traite directement avec le secrétaire national de l'enseignement catholique.

Le chèque éducation est un mode de financement de la scolarité. Ces chèques peuvent être utilisés par les parents dans l'école de leur choix. Pour l'enseignement catholique ceci est un moyen de détourner les fonds public ; mais cette proposition a pour principal effet de supprimer le service public d'éducation et de générer une ségrégation sociale accrue.

Depuis longtemps la loi Debré n'existe plus. Elle a ouvert les portes aux tenants d'une logique séparatiste et cléricale. Nous nous trouvons devant une institutionnalisation du cléralisme scolaire. L'état se fait concurrence à lui-même. Il finance un réseau dont il n'a pas le contrôle. Toutes ces dérives ne sont pas soulevées au moment où on parle quotidiennement de laïcité.

L'école publique forme un citoyen autonome et responsable. Il existe donc un principe essentiel à revendiquer en réponse au discours de notre Président de la République :

« *L'instituteur est supérieur au curé parce qu'il accueille dans la même communion du vivre ensemble* »

Pour compléter l'exposé signalons 2 textes de Eddy Khaldi que l'on peut consulter sur internet :

<http://sauvons-lecole.over-blog.com/article-reconquete-clericale-50234687.html>

<http://www.eglise-et-ecole.com/de-1%E2%80%99equivoque-au-liberalisme/>

Débat

Assemblée

Retour sur la loi Carle et la loi Charasse évoquée précédemment. Il semble que les effets de cette loi soient atténués par une décision de justice du tribunal administratif de Poitiers. Les élèves de banlieue vont aller vers le centre ville.

Cette décision du tribunal fait jurisprudence et peut inciter beaucoup de maires de droite comme de gauche à refuser de verser les subventions réclamées.

E. Khaldi

Oui, mais globalement le système est inique. Il désinstitutionnalise l'école.

Sur ce sujet, on est au-delà de la notion droite et gauche, mais plutôt sur les mairies en secteur rural dont les difficultés financières sont déjà importantes sans ce problème supplémentaire. De plus les dérives d'aujourd'hui vont se prolonger et s'accroître.

Assemblée (adjoind Mairie de Roanne)

Le débat public/privé n'est pas très simple. Vouloir l'aborder est toujours se faire traiter d'archaïsme. Lorsque Roanne a voulu arrêter de financer les classes transplantées de l'école privée l'opposition de droite s'est manifestée au nom de « la liberté ». de chacun. Mais on peut évoquer le désengagement de l'état vis-à-vis de la ville de Roanne. Ce débat est à remettre sans arrêt sur le tapis.

E. Khaldi

Effectivement le débat est difficile car on se doit de reconnaître que la gauche est complexée depuis 1984. Si elle traite les problèmes de santé, elle renonce aux débats sur l'enseignement.

Souvent on utilise les arguments de gestion car le dualisme scolaire est coûteux mais on n'aborde pas le problème de fond. Ce système est parfois totalement aberrant car il divise les familles. Deux écoles dans une petite commune joue un rôle négatif sur le lien social et impose pour chacune de ces écoles des organisations pédagogiques insatisfaisantes.

L'enseignement privé catholique est sur financé. Les élus -droite ou gauche- n'ont souvent aucune idée des chiffres que représente ce financement. Celui-ci est parfois facultatif.

Dans le cadre du plan banlieue à Sartrouville, la création du Lycée J. Paul 2 est une opération qui a été réalisée en 8 mois. Pour un établissement public il faut un délai de 7 ou 8 ans pour régler un problème entre la reconnaissance du besoin et la solution apportée.

Par cette réactivité le privé capte les besoins scolaires et donc vide les établissements publics soumis à des obligations de services publics.

Assemblée :

C'est le paradoxe auquel on assiste ; si ouvrir ou transformer un établissement prend du temps, la fermeture d'une classe est pratiquement immédiate et sans recours.

E. Khaldi

Il y a des incohérences à relever chez Luc Chatel notre ministre de l'éducation nationale. Les langues ont été supprimées dans l'enseignement élémentaire (restrictions budgétaires), or dans une déclaration il souhaite qu'on les introduise à l'école maternelle. Sous quelle forme, avec quel financement ?

Dans un certains nombre de départements, on ferme des établissements publics favorisant ainsi les établissements privés qui eux ne relèvent pas de l'autorité du ministre pour les décisions de fermetures.

Parmi les événements symboliques, la première visite d'établissement de Luc Chatel s'est déroulée au Lycée St Nicolas à Paris.

Il faut reconnaître que ce ministre ne prend pas de risques et qu'il fait plutôt de « l'affichage ».

On écoute souvent l'argument d'une meilleure réussite scolaire dans les établissements privés. Ce lieu commun mérite quelque remarques :

30% des classes du privé ont moins de 19 élèves. Les conditions de fonctionnement, les moyens sont sans commune mesure avec ceux du public. Ce débat n'est pas nouveau entre ce que certains appellent « l'école du bien » par opposition à « l'école du mal. »

Cette dualité scolaire est une source des problèmes de société. En détruisant le vivre ensemble, elle participe à l'exclusion, la violence, tous ces faits divers quotidiens qui alimentent la haine.

Il faut redonner du sens au collectif par rapport à l'individuel. L'enseignement public a besoin d'être défendu car aujourd'hui, personne n'ose parler de service public d'éducation.

N'est-il pas temps de « remettre sur le tapis » les missions assignées à l'école ?

Assemblée :

La scolarisation des élèves de l'enseignement catholique. Très souvent les mauvais élèves sont réorientés vers le public.

Oui et non car si cet élève a un parent chef d'entreprise, l'enseignement privé pouvait alors espérer recevoir la taxe d'apprentissage (à l'époque).

Assemblée :

La sectorisation peut parfois favoriser l'école privée.. Quand il y a un problème dans une école public, avec la carte scolaire les gens n'ont d'autre choix que de se replier sur l'école privée.

E. Khaldi

Oui, cela arrive parfois mais il faut savoir que cette mesure a été prise pour ça.

Lors des élections présidentielles, 2 dossiers importants ont été abordés : la scolarisation des handicapés et la suppression de la carte scolaire. Il faut rappeler que la carte scolaire, lorsqu'elle a été mise en place en 63 avait pour objectifs de réaliser la mixité sociale et d'être un outil pour prévoir l'ouverture ou la fermeture des établissements.

Si on supprime la carte scolaire, on ne peut plus prévoir, on ne peut plus anticiper. On désinstitutionnalise l'école. Le privé a un temps de réaction plus court donc il va capter une population scolaire. Que la gauche n'aborde pas les questions de principes, les questions des missions fondamentales de l'école, c'est grave. La gauche ne doit pas considérer l'école comme un service, mais comme un institution.

Assemblée :

A Roanne la question s'est posée sur le maintien ou non de la carte scolaire. Le problème s'aborde différemment entre le primaire, le collège et le lycée. En primaire, il y a beaucoup moins de dérives. De plus la suppression de la sectorisation accentue la perception de ce que l'on appelle « les bons établissements et les mauvais ».

Assemblée

Il y a moins de problème en secteur rural mais dans une ville comme St Etienne la carte scolaire peut séparer une rue en 2.

C'est une question de bon sens. Il faut définir des principes et voir si l'on ne peut pas proposer 2 ou 3 établissements.

Assemblée :

Plus beaucoup de personnes aujourd'hui, ne s'intéressent au sujet de la laïcité. Aujourd'hui dans cette salle, il y a une majorité de retraités alors que ce sont les jeunes qui sont concernés.

E. Khaldi

Il y a sans doute un problème de formation. Mais déjà les politiques devraient s'abstenir de participer aux manifestations religieuses.

Les questions de cartes scolaires, de programmes sont des débats qui intéressent la communauté éducative et qui ne relèvent pas exclusivement du politique. Il faut clarifier les débats qui relèvent des enseignants, des parents, de l'équipe éducative.

La laïcité en temps qu'institution est l'affaire du citoyen. Evitons les confusions.

Aujourd'hui, on fait de l'évangélisation au sommet. Il ne faut pas avoir peur d'aborder les religions de façon laïque, sans blesser autrui.

Assemblée :

Les défenseurs de l'école privée sont toujours vainqueurs car ils ont la possibilité d'ouvrir sans arrêt des brèches. Plus personne ne défend l'école publique alors que l'enseignement privé réussit sa communication.

E. Khaldi

La laïcité est un combat de tous les instants. Elle est menacée par des dérives complaisantes électoralistes. Voici une déclaration de Nicolas Sarkozy dans son ouvrage « La République, les religions, l'espérance », entretiens avec Thibaud Collin et Philippe Verdin :

« On ne peut pas éduquer les jeunes en s'appuyant exclusivement sur des valeurs temporelles, matérielles, voir même républicaines. La dimension morale est plus solide, plus enracinée lorsqu'elle procède d'une démarche spirituelle, religieuse, plutôt que lorsqu'elle cherche sa source dans le débat politique ou dans le modèle républicain. La morale républicaine ne peut répondre à toutes les questions ni satisfaire toutes les aspirations... »

Le débat est donc bien idéologique et il faut arrêter de croire ce que les médias appellent des dérapages.

Autour de l'école, il y a des logiques claires qui nous imposent de revenir aux fondamentaux. Terminons en citant l'ouvrage de Marcel Pivert « l'église et l'école » préfacé par Léon Blum. Si on dérape sur la question de l'école on remettra en question la séparation de l'église et de l'état.

Bernard Furnon, après les remerciements, apporte la conclusion du débat de ce soir en citant Ferdinand Buisson « *Le triomphe de l'esprit laïc est de réunir indistinctement les enfants de toutes les familles et de toutes les églises, de leur faire commencer la vie dans une atmosphère de paix, de confiance et de sérénité.* »

La formation tout au long de la vie, Quelle perspective pour quelle société ?

Philippe Meirieu

Ce compte-rendu a été réalisé par un membre du Cercle Condorcet. Son contenu, en aucun cas, n'engage la responsabilité de Monsieur Philippe Meirieu.

Ouverture de la conférence :

Bernard Furnon remercie les personnes présentes.

Il excuse madame le Maire de Roanne représentée par monsieur Madani et monsieur le Maire de Riorges représenté par madame Mouiller.

Il signale également la présence de Monsieur Christian Avocat, président du Grand Roanne.

Bernard Furnon estime inutile de présenter longuement Philippe Meirieu, chercheur en pédagogie à Lyon2, vice président du Conseil régional Rhône Alpes délégué à la formation. Il tient cependant à évoquer le dernier ouvrage de P. Meirieu, « L'école et son miroir - Regards croisés sur l'école d'hier et d'aujourd'hui » écrit avec Jean-Bertrand Pontalis.

Le thème traité aujourd'hui est : « La formation tout au long de la vie, quelles perspectives, pour quelle société ? »

Le cercle Condorcet, dans une précédente conférence, avait demandé à Gilles Chabré de nous parler d'Henri Desroche, « un passeur de frontières », et ainsi d'aborder le thème de l'éducabilité des adultes.

Conférence

P. Meirieu présente ses excuses pour le retard lié à des difficultés de circulation entre Roanne et Lyon.

Il évoque également le travail de Gilles Chabré sur Henri Desroche, travail auquel il avait prêté son concours car Desroche proposait une vision internationale de l'éducation des adultes.

Dans sa prise de fonction au Conseil Régional, P. Meirieu a souhaité préciser l'intitulé de sa vice-présidence : « à la formation tout au long de la vie. » Aujourd'hui, il lui faut donc concrétiser cette évidence. Bref rappel :

-En 1971, Jacques Delors conçoit un projet pour la formation permanente et la promotion sociale

-En 1981, Bertrand Schwartz remet un rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes au Premier Ministre socialiste Pierre Mauroy. Bertrand Schwartz s'est imposé comme l'un des spécialistes français des questions de formation professionnelle continue. Il a été l'inspirateur des missions locales lancées en 1982.

I/ La formation tout au long de la vie :

Pourquoi elle est une évidence,

Pourquoi elle est une exigence républicaine,

Pourquoi elle est une nécessité de la modernité,

Pourquoi elle est un concept qu'il faut creuser parce que polymorphe ?

1/ Une évidence :

Nous apprenons tout le temps. La vie, c'est de l'apprentissage. On peut certes en trouver témoignage dans l'histoire (Sénèque, Montaigne dans ses Essais) mais cette évidence, nous la ressentons tous. Il faut apprendre tout au long de la vie pour se développer et accroître sa capacité à agir.

2/ Une exigence républicaine :

En 1792, Condorcet formalise très bien cette idée : « Rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique. »

La formation de l'individu tout au long de la vie est consubstantielle à la République.

« Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur seule raison, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain ces opinions de commandes seraient d'utiles vérités, le genre humain n'en resterait pas moins partagé en deux classes, celle des hommes qui raisonnent et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celle des esclaves... »

Un superbe projet à la fois dans la finalité mais aussi dans la méthode.

Un projet politique dont nous sommes bien loin aujourd'hui, et, dans la méthode, Condorcet a raison de dire que l'instruction doit durer tout au long de la vie

- Pour empêcher que les connaissances acquises ne s'effacent. La montée de l'illettrisme est liée en partie au manque de pratique de la lecture après l'école (oubli).

- Pour entretenir les esprits dans une activité utile et instruire le peuple à des activités nouvelles. Condorcet terminait en disant qu'on pourra montrer au peuple l'art de s'instruire par lui-même. Il ne s'agit pas de transmettre des connaissances mais de permettre aux gens d'acquérir ces connaissances.

Actuellement on assiste à un formidable recul par rapport aux idées de Condorcet.

Condorcet est mort sans voir ses projets mis en œuvre. La Révolution n'a pas choisi son projet et on peut dire qu'elle n'a pas réellement mis en œuvre de politique scolaire.

Jules Ferry réalisera la grande œuvre fondatrice de l'École. L'instituteur est à la fois instructeur des enfants mais aussi éducateur des adultes. Pour Jules Ferry, l'enseignement s'adresse aussi aux adultes. Il reprend à son compte le projet de l'abbé Grégoire (Fondateur du Conservatoire National des Arts et Métiers, projet révolutionnaire d'éducation des adultes).

Chacun a le droit d'accéder au savoir ; la promotion personnelle et collective, professionnelle et culturelle sont consubstantielles de l'espérance républicaine.

3/ Une nécessité de la modernité.

La modernité actualise terriblement la nécessité de formation tout au long de la vie :

-60% des enfants qui entre en 6^{ème} feront un métier qui n'existe pas encore.

-99% des savants ayant existé depuis l'origine de l'humanité sont encore vivants.

-90% des brevets en usage dans l'industrie ont été déposés il y a moins de 5 ans.

-il a fallu 17 siècles depuis J.C. pour doubler les connaissances humaines alors qu'aujourd'hui les connaissances doublent tous les 6 mois.

Nous sommes actuellement dans une croissance exponentielle des savoirs humains. Si Descartes pouvait s'enorgueillir de posséder dans sa bibliothèque l'ensemble des connaissances humaines, l'encyclopédisme est aujourd'hui une fiction.

Très peu de gens feront le même métier au cours de leur vie. La société, aujourd'hui, requiert un niveau de formation bien supérieur à celui nécessaire à la société taylorienne du début du XX^{ème} siècle.

On n'a pas suffisamment mesuré l'enjeu que représente le passage du mécanique à l'électronique puis le passage au numérique. Ces évolutions constituent un enjeu fondamental. Il y a quelques années,

l'observation et l'empirie suffisaient pour résoudre la plupart des problèmes qui se présentaient. Certains d'entre vous ont peut-être possédé une 2cv. Une boîte à outils rudimentaire et un peu de patience suffisaient pour réparer la majorité des pannes. Aujourd'hui, si vous ouvrez le capot de votre voiture, vous ne comprenez rien, vous ne voyez rien. Nous passons de la mécanique à l'électronique, du visible à l'invisible, du bricolage et de l'empirie à la nécessité de maîtriser des modèles et d'accéder à des concepts. C'est le passage d'un monde que l'on pouvait appréhender avec ses mains et par le compagnonnage à un monde dont la complexité suppose que l'on ait une formation et que cette formation non seulement nous soit donnée par la formation initiale mais qu'elle soit entretenue tout au long de notre vie au fur et à mesure où ces modèles évoluent.

L'une des grandes découvertes actuelles qui explique mon engagement philosophique et politique aujourd'hui est celle de la solidarité de tous les phénomènes qui se déroulent sur l'ensemble de la planète. Cette solidarité n'est pas une valeur mais il s'agit d'un fait. Il n'y a pas un seul geste que nous fassions qui ne se répercute de proche en proche sur la planète et son devenir. Cette complexité de l'écosystème nous oblige à remettre en jeu nos connaissances en permanence de façon à agir de manière la plus lucide.

4/ Un concept polymorphe.

Cette notion de formation tout au long de la vie relève et révèle deux conceptions qui ne sont pas du tout convergentes. Après le consensus, on aborde maintenant une partie de l'exposé qui risque de faire « dissensus ».

Cette notion peut être portée par ceux et celles qui se réfèrent aux courants de Henri Desroche, Jacques Delors ou Bertrand Schwartz ou par ceux et celles qui se réfèrent à une théorie du management, des ressources humaines selon laquelle le critère est celui de l'employabilité de la personne.

Dans ce second modèle, le sujet est réduit à des compétences. Il constitue une variable d'ajustement au système économique. L'objectif est celui de la rentabilité de la personne.

Il s'agit de conduire le pilotage d'ajustement entre les besoins de l'économie et la formation plus ou moins mécanique des hommes. Cette conception correspond au choix du modèle européen actuellement. La vérification des compétences et l'utilisation de celles-ci constituent dans ce cas de figure les seuls critères de pilotage.

De nombreuses critiques sont à apporter à ce type de modèle :

- On pénalise l'entreprise donc l'ensemble de l'économie.

On forme des compétences immédiates alors qu'il faudrait former des hommes et des femmes capables d'évoluer, capables de se développer et de promouvoir une culture du collectif au lieu d'évoluer chacun de leur côté.

- On a une vision de l'être humain réduite et une orientation subie indépendamment des projets que peuvent porter les personnes.
- Dans cette vision, il y a la conception implicite selon laquelle le métier se réduit aux compétences nécessaires pour l'exercer.

Or un métier nécessite des compétences mais c'est beaucoup plus qu'une somme de compétences. Celui qui exerce un métier est une personne qui à un projet, qui le porte, qui s'engage avec des pairs pour réaliser une œuvre. Ce projet est irréductible. On pourrait prendre des exemples multiples. Le boulanger n'est pas qu'un technicien du pain, mais il entretient un rapport symbolique avec le jour et la nuit, il entretient des relations avec un quartier, avec un village ; c'est un personnage. Il en est de même de l'instituteur, de l'agriculteur, du maçon. C'est vrai de toute activité humaine qui renvoie à des fonctions symboliques encore plus qu'à des réalités fonctionnelles.

Cette question est fondamentale et essentielle pour le philosophe ; l'homme donne sens à ce qu'il fait. Une récente enquête révèle que beaucoup de jeunes sont prêts à renoncer à un statut social s'ils peuvent s'investir dans une activité qui a du sens. Beaucoup aspirent à un métier qui peut remplir une vie et non à exécuter des missions. Cette enquête réalisée à Bordeaux offre un point de vue assez réjouissant et met en échec cette espèce de pilotage mécanique de la formation tout au long de la vie par une simple gestion des compétences dans une vision fautive et étriquée de l'économie contemporaine.

Contre cela, nous pouvons proposer une autre vision de la formation.

Il s'agit de la théorie développée par Henri Desroche et qui ne relève pas de « l'adéquationnisme » à l'économie mais qui place l'éducabilité des adultes au cœur du projet.

Les êtres choisissent eux-mêmes le métier, les missions. Il convient de lutter contre le fatalisme et récuser cette notion de dons. Il faut arrêter cette opposition entre manuel et intellectuel.

Le chirurgien est un « manuel » et j'apprécie si je dois me faire opérer d'avoir affaire à un « bon » manuel. De même mon garagiste est un « intellectuel » à qui je confie ma voiture car il en connaît les systèmes électroniques.

Il y a des êtres qui ont des histoires singulières, des parcours de vie différents.

Bien des gens n'ont pas eu la chance de découvrir dans leur formation initiale, l'art, la culture, le bricolage. Il faut leur faire rencontrer des domaines dont il n'ont pas eu connaissance auparavant. Ainsi, on offre la possibilité de sortir de trajectoires prédéfinies. Il faut lutter contre les fatalités, sociales, professionnelles et offrir la possibilité de sortir des territoires réservés, sortir des trajectoires déjà écrites afin qu'ils puissent écrire eux-mêmes leur propre vie.

Cette perception nous conduit à refuser que les besoins de l'économie déterminent le système de formation. Il faut penser l'interaction entre les deux de manière dynamique, la relation ne peut être univoque, ne peut être une relation de commande de la production sur la formation. Ces deux systèmes doivent tirer profit l'un de l'autre dans une relation d'échanges permanents.

II/ Comment penser l'organisation du système de formation tout au long de la vie ?

Il faut l'inscrire dans une vision positive, humaniste et réfléchir comment elle peut se monnayer, comment elle peut s'organiser concrètement.

Nous possédons aujourd'hui un modèle, celui de l'alternance. En écoutant ce mot, on pense immédiatement et seulement au contrat d'apprentissage. Pourtant l'alternance existe sous trois formes statutaires. Elle existe sous statut scolaire ou universitaire. Les bacs professionnels, certaines formations universitaires académiques, les contrats de formation professionnels sont en alternance. Mais au-delà, on peut dire que la matrice de la formation continue est l'alternance au sens plus générique, c'est-à-dire la capacité à articuler des temps de réflexion et des temps de pratique, des temps de modélisation et des temps d'action, que cela se fasse dans une institution ou que globalement, cela se fasse dans une vie toute entière.

Il faudrait penser l'alternance à l'échelle d'une vie. Dans une vie il y a des temps de formation plus académique, l'école mais aussi l'école plus tard, avec possibilité d'un droit à une formation universitaire entre 18 et 60 ans pour toutes et pour tous. On pourrait articuler les temps de travail productif et les temps de formation. Au moment de la réduction du temps de travail à 35 heures j'aurais souhaité que l'on réintroduise la dynamique de la formation au cœur du travail. Pourquoi ne pas inscrire une demi-journée par semaine ou par quinzaine pour la formation ? Pourquoi pas deux années dans une vie pour prendre du temps, pour investir ses connaissances ?

Ces mesures impliquent une réflexion plus globale sur le rapport travail-loisir-formation.

Mais comment peut être proposée cette formation ?

La formation se doit d'être dynamique et en aucun cas le sujet ne peut être dans une réception passive de ce qui lui est apporté. Les pédagogues ont toujours conçu la dialectique entre la question et la réponse. Il convient donc de faire émerger les questions pour organiser la formation. John Dewey disait « ... toute véritable leçon est une réponse. Une réponse à une question que l'on s'est posée et à laquelle on va

progressivement apporter des éléments de solution ». Donner des réponses à des gens qui ne se posent pas de questions n'a jamais été très efficace. Tout ceci signifie que la responsabilité première de la formation tout au long de la vie n'appartient pas à l'institution de formation mais à l'entreprise, là où émergent les questions. Il faut que l'entreprise rende les personnes « disponibles » à la formation, en attendant de recevoir des réponses aux questions qui auront été élaborées au sein de l'entreprise. Les pédagogues sont très attachés à la dialectique fondatrice, créer l'énigme, créer la question, mettre en appétit pour donner à la personne ce qu'elle va pouvoir s'approprier.

En France, le diplôme de fin d'études détermine tout le parcours de la vie professionnelle d'un individu. Ceux qui profitent aujourd'hui de la formation continue sont ceux qui ont déjà profité le plus de la formation initiale. Il faut encourager l'inverse. Mais pour cela, il faut responsabiliser l'ensemble du tissu économique mais aussi les institutions politiques et de formation. Il n'est pas nécessaire d'augmenter l'offre de formation, mais plutôt la demande de formation. Celle-ci doit profiter à ceux qui en ont réellement besoin. Cette question de l'offre et de la demande est absolument centrale dans tous les domaines. Sur le plan culturel, il ne suffit pas de subventionner des troupes de théâtre, de construire des salles, d'organiser des festivals si ce sont les mêmes qui en profitent plus souvent, quand les autres continuent d'en être privés. Augmenter l'offre ne produit pas mécaniquement l'augmentation de la demande dans le domaine culturel comme dans celui de la formation.

Comment se fait-il que ce soit les métiers de bas niveau de qualification qui reçoivent le moins d'offres de formation ?

La réponse à cette absurdité est la suivante : la formation est affaire de demandes et non pas d'offres et cette demande ne relève pas de la responsabilité des systèmes de formation mais de la responsabilité collective du tissu social, économique et du pouvoir politique.

III/ Comment concrétiser cette formation dans une réalité complexe et dans un paysage institutionnel qui est aujourd'hui en France très difficilement lisible ?

L'Education Nationale est une construction pyramidale avec un pilotage par Paris avec un ministre tout puissant. La formation des adultes s'est construite à l'inverse.

Ce centralisme technocratique excessif de l'E. N. nous interpelle. Pourquoi faut-il que ce soit rue de Grenelle qu'on décide du nombre d'heures de mathématiques par semaine d'un élève de 6^{ième} de Roanne ?

Inversement on a du mal à comprendre la formation tout au long de la vie. Les situations, les droits les propositions sont très différents : secteur public, secteur privé, formations certifiantes, qualifiantes, gratuites, à la charge de la personne, etc. ... Les statuts sont à l'infini et personne ne comprend rien.

Tout le système s'est construit en répondant chronologiquement à des demandes, d'une manière chaque fois légitime mais sans un minimum de concertation.

Pour la Région Rhône Alpes coexistent 71 dispositifs de formation recensés au sein desquels il est impossible de se retrouver.

Pour une personne en recherche d'une éventuelle demande de formation, le parcours est « ubuesque » et serait risible si la situation de cette personne n'était dramatique dans ses conséquences. Il suffit de visiter les missions locales ou le Pôle Emploi pour constater que la situation évoquée ici n'est pas une caricature. N'oublions jamais que les gens qui sont en situation de demande sont stressés, inquiets, perdent leurs moyens et souvent se sentent rejetés.

Il faut admettre aussi que l'ouverture de la formation aux marchés avec appel d'offres (injonction de Bruxelles) a accéléré la dégradation de la formation et conduit à la disparition de structures ou institutions bénévoles avec visée associative humaniste.

Devant cette réalité institutionnelle complexe, l'organisation de la formation nécessite une véritable remise en ordre.

L'association des Régions de France a conduit depuis 3 ans une réflexion sur la mise en place d'un service public régional de la formation. Certes une certaine contradiction existe entre « service public » et « régional » dans la mesure où en France le service public est toujours d'Etat. Mais nous avons là des missions de service public dont les exigences sont définies par la loi : des finalités qui sont la gratuité, l'accès sur tout le territoire, l'équité de traitement, la non-discrimination, le recours en interne en cas de problème.

Le Service Public Régional de la Formation en Rhône-Alpes va jouer un rôle « d'enssembler » c'est à dire de regrouper progressivement tous les acteurs de la formation en travaillant sur la complémentarité et la cohérence plutôt que de travailler sur le registre de la concurrence et la dispersion.. Cette démarche est très compliquée mais on assiste depuis une année à des réussites encourageantes.

– Ainsi par exemple le mandatement avec octroi de droit spéciaux, nouvelle technique européenne de marchés qui permet de rétribuer les organismes au juste prix des missions de service public. Cela permet de constituer des filières de formation, de manière à proposer d'emblée au stagiaire un parcours global, à

faciliter les possibilités de réorientation et à assurer une coordination optimale des opérateurs tout au long du parcours, permettre aux publics les plus en difficulté de se former en fonction de leurs besoins.

– Satisfaction également de pouvoir faire travailler sur un certain nombre de territoires l'ensemble des réseaux que sont Pôle Emploi, les missions locales, les CIDFF (Centres d'Informations du Droit des Femmes et des Familles), les CIBC (Centres d'Informations et de Bilans de Compétences), les MIF (Missions d'Informations de la Formation) etc....

– Satisfaction de voir se mettre en place le plan de lutte pour le raccrochage pour les jeunes; En 2007, sur la région Rhône Alpes, 97000 jeunes (10%), population des 16-25 ans est sans emploi, ni en stage, ni en formation. Des jeunes de nulle part. Aujourd'hui en Espagne, 45% de jeunes sont sans activité. Pour ces jeunes, le temps d'errance est de 37 mois et ½. Pendant cette période, on oublie les acquis, on côtoie les dangers, on se décourage. Cette situation s'explique par l'attraction de la bande, du quartier. Ces jeunes sont des invisibles pour l'Administration (ils n'ont aucune casquette). Ils constituent la misère grise mais risque de passer dans la misère « gore », celle qui intéresse les médias. De toute évidence, la priorité est d'aller chercher ces jeunes. Il ne faut pas se contenter d'attendre. Pour cela, il faut fédérer les énergies c'est-à-dire faire preuve d'impulsion, de cohérence, de ténacité. Ceci est une question majeure et préoccupante.

IV/ La formation tout au long de la vie, un magnifique idéal

Gaston Bachelard aspirait à une société, un monde où ce ne soit plus l'école qui soit faite pour la société mais que ce soit la société qui soit faite pour l'école... « Je veux que l'activité des hommes soit, si c'est possible, le plus tournée vers leur enrichissement, leur développement et qu'à ce titre, elle rayonne, qu'elle tire l'économie ».

Bachelard a raison. Il faut arrêter de panser des blessures sociales inutiles ; alors l'économie deviendra plus prospère. Là où les hommes sont heureux, où ils sont à leur place, la société fonctionne mieux.

C'est le grand chantier de l'avenir : lutter contre le stress au boulot, l'abrutissement de la télévision.

Les valeurs de l'éducation populaire, les valeurs de l'humanisme méritent d'être portées très haut.

Promouvoir la formation tout au long de la vie, c'est former les gens mais non les utiliser.

Quatre adjectifs peuvent définir les finalités de la formation tout au long de la vie : personnelle, culturelle, professionnelle et citoyenne.

La question de la formation et de l'éducation est la même que la question de la démocratie.

Débat

Assemblée

« Il ne faut pas se contenter d'attendre, mais il faut aller chercher ces jeunes de nulle part, en errance... », vos propos suscitent à la fois espoir mais aussi beaucoup d'inquiétude. Partagez-vous le regard de Jean Furtos, psychiatre des hôpitaux, sur la souffrance psychique en rapport avec l'exclusion conduisant à des dysfonctionnements mentaux ?

P. Meirieu

Dans l'exclusion, les publics évoqués par Furtos et ceux de la misère grise sont en grande partie les mêmes (population carcérale, SDF, la marge de la marge). Ce sont des personnes gravement accidentées de la vie. Il est indispensable de prendre en compte la détresse, détresse psychique que l'on peut rencontrer chez des prisonniers, mais aussi détresse psychique identique que l'on peut trouver chez des jeunes au sein de la mission locale. Aujourd'hui la misère sociale, culturelle et psychique conduit à cette exclusion. Bien sûr, il faudrait pouvoir analyser les situations pour pouvoir orienter en fonction des observations. Aujourd'hui tout est lié et le plus souvent la psychiatrie est le seul recours.

Pour moi, la solution peut être aussi ailleurs. Un entraîneur de foot, un ébéniste ou tout autre artisan peut parfois faire mieux qu'un psychiatre. En donnant des outils, on restaure parfois la santé mentale. Aider les gens à s'en sortir par le métier et l'accès à la culture.

Pourra-t-on aider toutes les personnes en difficulté ? Il existe (ou plutôt existait) aussi la solidarité du tissu social. En Afrique, il faut tout un village pour éduquer un enfant. Pour un jeune en galère, il faudrait retrouver un regard bienveillant qui existait autrefois et qui permettait à un jeune de reprendre le bon chemin. Une mobilisation sociale est à redécouvrir pour aider la jeunesse.

Assemblée

Un témoignage personnel sur un problème à l'IUFM de Lyon lorsque M. Meirieu était responsable de la formation des enseignants. Comment expliquer un renvoi, alors que la formation de cette personne avait été validé par l'équipe enseignante et agréée par le responsable M. Meirieu.

P. Meirieu

Il est difficile d'évoquer un dossier déjà ancien et que l'on n'a pas sous les yeux. Il faut rappeler que le formateur n'est pas l'employeur et donc que la décision d'exclusion ne lui appartient pas.

Assemblée

Comment donner l'envie de formation à tous et non à ceux qui ont déjà un bon niveau de formation ?

P. Meirieu

C'est au cœur de l'entreprise que l'on trouve la réponse. Lorsqu'un problème surgit, au lieu de sanctionner ou de demander la résolution de ce problème à un seul parce que responsable, pourquoi ne pas interroger l'ensemble de l'entreprise sur les raisons du dysfonctionnement ? Cette recherche collective impliquerait l'ensemble du personnel et serait un moyen de le motiver.

Pour la formation en France, ce sont ceux qui en ont le moins besoin qui y participent. On a tendance à arroser là où c'est déjà mouillé.

Il faut susciter le désir d'apprendre mais cette question se pose depuis la nuit des temps pour tous les pédagogues.

Assemblée (Christian Avocat)

Toujours sur la question de l'offre et de la demande, M. Avocat relate son expérience de premier adjoint, poste qu'il a occupé pendant 18 ans à la mairie de Roanne.

A Roanne des correspondants de formation ont été placés au sein de chaque service. La remontée des besoins de ces services, par l'intermédiaire de ces correspondants, a permis de mettre en place des formations véritablement adaptées (plans de formations annuels). On peut ainsi évoquer la notion de co-construction.

L'appétence, telle que vous l'avez définie est venue progressivement et simplement.

Un autre sujet : la pratique du groupement de certains employeurs. Lorsque des entreprises fonctionnent sur des rythmes d'employabilité différents, il est possible de proposer au salarié plusieurs employeurs. Ce choix introduit de la polyvalence pour le salarié. Le salarié peut utiliser certaines périodes pour de la formation à la fois certes pour le besoin de l'économie, mais dans une finalité qui lui est aussi favorable. On peut dire que chacun, employeur et employé, y trouve son compte. .

P. Meirieu

Sur le premier sujet, je suis très heureux d'écouter votre intervention. Sur le second, je suis tout à fait favorable à cette formule de groupement d'employeurs et j'ajoute que la région Rhône Alpes le favorise. Il ne s'agit pas là d'une formation purement « adéquationniste » puisque le salarié y trouve un bénéfice.

Assemblée

Vous n'avez pas évoqué l'articulation de la formation initiale avec la formation initiale différée. Pouvez-vous en dire deux mots ?

P. Meirieu

Deux mots certainement pas (rires). Le sujet est très compliqué et appelle beaucoup de réflexions.

Un jeune qui n'a pas pu terminer sa formation initiale devrait bénéficier d'une formation initiale différée.

Beaucoup s'y sont engagés mais jamais cette politique n'a pu être mise en œuvre. On peut proposer une année de crédit formation sans toutefois encourager le clientélisme. Il faut également être attentif à mener la formation initiale à son terme (16 ou 18 ans). Pour tous, il faut proposer une formation générale de haut niveau et une sensibilisation à la réalité professionnelle (double valence qui n'existe pas aujourd'hui). Il faut cesser l'orientation par l'échec. Tous les jeunes de collège doivent découvrir le tissu artisanal et professionnel. Le contact avec les œuvres et les métiers est indispensable ce qui nous conduit à revisiter la formation initiale. De même, les lycées devraient s'ouvrir pour devenir des maisons du savoir et de la formation ouvertes à tous.

Assemblée

Témoignage individuel. Une personne présente son parcours scolaire et professionnel et exprime toute sa satisfaction d'avoir pu bénéficier au sein de son entreprise d'une formation qui lui a permis d'évoluer au cours de sa carrière. Il s'interroge de savoir si un parcours personnel de ce type est possible aujourd'hui.

Assemblée (Madame Riamon)

Ce discours est enthousiasmant mais la réalité est de plus en plus complexe. Le travail de la Région est un début tout à fait prometteur.

* La territorialisation des crédits nous permet d'accompagner individuellement des personnes et /ou de trouver des solutions appropriées.

* La formation des salariés dans les entreprises : il faut obliger l'entreprise à former ses salariés ; il en va de la responsabilité du chef d'entreprise. Lui-même doit être sensibilisé à l'apport de la formation pour son activité.

* Je suis favorable à l'obligation d'utiliser le crédit-formation. Ce crédit existe mais n'est pas utilisé systématiquement.

* Michelin a intégré sa formation dans sa communication. 33% des salariés du site Michelin de Roanne ont été formés par l'entreprise, au sein de l'entreprise. Ce chiffre est remarquable et permet de constater que les crédits publics et privés existent et donc il reste encore des facteurs d'espoir.

P. Meirieu

Oui, vous avez raison et moi aussi je suis convaincu que les facteurs d'espoir existent. Ce que fait encore Michelin, c'est ce que la SNCF ne fait plus. Cette entreprise a abandonné la formation en interne, qui permettait autrefois de progresser au sein de la hiérarchie et d'offrir des perspectives de carrière à ses salariés.

Assemblée

Que pensez vous du socle commun des compétences et, si vous devenez Ministre de l'Education Nationale, que changerez-vous ?

P. Meirieu

Il faut travailler sur la capitalisation des compétences. Célestin Freinet en son temps, utilisait le système des « brevets ».

Ce socle est très mal fait. Il n'a pas de cohérence.

On mélange ce qui relève des finalités et ce qui est du domaine du comportement.

Une autre série de reproches est l'utilisation des cases cochées. La notion de compétences ne constitue pas l'ensemble des savoirs que doit enseigner l'Ecole. Je crains que l'on finisse par n'enseigner que ce qu'on évalue.

L'implicite de la loi 2005 (loi Fillon) : « tout le monde a le socle mais seuls quelques-uns en ont la stature ! ». Il s'agit d'un SMIC culturel pour tout le monde permettant après de pratiquer l'élitisme républicain.

Nous avons ici une vraie fausse réforme car elle est la juxtaposition de deux logiques contradictoires.

Il conviendrait de réaliser un réel curriculum des savoirs à l'école primaire.

Il faudrait également revenir sur la formation des enseignants. Cette formation basée sur l'alternance a été démantelée. Le système actuel est à la fois coûteux, absurde et injuste.

La première affectation des jeunes enseignants est catastrophique car brutale et non accompagnée.

Assemblée

L'expérience d'un bénévole dans une MJC à Charlieu.

Les chiffres du décrochage des jeunes de Rhône Alpes inquiètent et on doit saluer la politique de raccrochage de la Région.

A une époque existait à Charlieu un MAPI, une mobilisation autour d'un projet d'insertion pour une quinzaine de jeunes de 16 à 26 ans en situation difficile. Ce groupe a fonctionné pendant une année avec des interventions diverses d'animateurs, d'administrateurs, d'entreprises. Ces compétences diverses ont apporté un enrichissement réciproque. Malheureusement l'expérience n'a pas été prolongée alors qu'elle répondait déjà tout à fait à la politique de raccrochage que la Région veut mettre en place.

P. Meirieu

Le plan de lutte pour le raccrochage et pour l'emploi est maintenant à disposition sur le site de la Région. Toute structure qui envisage de monter un projet peut candidater. Ce type d'initiative est toujours possible, nécessaire et il est indispensable que le tissu social se mobilise pour faire avancer les situations.

La biodiversité, quête de l'impossible ?

Olivier Bastien

Ce compte-rendu rédigé par nos soins (Cercle Condorcet) n'engage pas la responsabilité de Monsieur Bastien.

Présentation par B. Furnon.

Monsieur Olivier Bastien est déjà intervenu pour le Cercle Condorcet l'an passé sur le sujet : « l'évolution des plantes : de la terre primitive à nos jours ».

Docteur en Biologie, il est chargé de recherche en Biomathématiques et en Biologie Théorique au Laboratoire de Physiologie Cellulaire Végétale au Commissariat à l'Énergie Atomique (UMR CEA-CNRS-INRA-Université Grenoble I) de Grenoble.

Monsieur Bastien est l'auteur de nombreuses publications au niveau international.

Son intervention, aujourd'hui encore, se situe dans le cadre de la Fête de la Science : « la biodiversité, quête de l'impossible ? »

Un constat : Le nombre des espèces se réduit progressivement ; la disparition est accélérée par l'action de l'homme et cette disparition en agissant sur les écosystèmes met en péril l'existence de l'espèce humaine.

Conférence.

La biodiversité est un sujet dont on parle beaucoup et à laquelle on fait fréquemment référence lors de propositions commerciales sans jamais définir la notion. Quelle idée existe-t-il derrière ce terme ? Quelle est la définition de ce mot ?

Selon le Petit Larousse : diversité de l'espèce vivante et des caractères génétiques

Selon Wikipédia : diversité naturelle des organismes vivants. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces, des populations et celle des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes aux échelles biogéographiques. Cette référence est celle reconnue et acceptée par la communauté scientifique.

Quelle est l'étymologie ?

Bio : racine grecque -étude du vivant- et diversité (diversitas) racine latine. Ce mot est donc constitué d'un mélange de grec et de latin ce qui en fait sa richesse étymologique.

Tour d'horizon politique :

Ce concept occasionne beaucoup de remue-ménage essentiellement politique.

En 1992 la conférence de Rio : le sommet Planète Terre

En 2009 la conférence de Copenhague sur le climat

En 2010 le sommet de Nagoya : 187 pays disposent de 12 jours pour parvenir à un projet et il ne se passe toujours rien.

On avait pu dire « la maison brûle et nous regardons l'incendie » mais aujourd'hui, nous avons toujours « le torticolis ».

Actuellement, nous avons beaucoup de mal à envisager le déclin de la biodiversité. La pollution va en augmentant, la modification des habitats continue, de nombreuses espèces disparaissent.

Le transport des humains accélère la disparition des espèces. Les changements climatiques sont visibles (disparition des neiges du Kilimandjaro).

Le taux de disparition des espèces animales et végétales aujourd'hui est 1000 fois plus élevé que le taux historique connu jusqu'à ce jour.

Les politiques traitent actuellement 3 dossiers majeurs :

1/ Définir de nouvelles échéances pour parvenir à freiner la perte de la biodiversité.

2/ Trouver de nouvelles sources de financement pour atteindre ce premier objectif.

3/ Boucler la négociation sur l'accès aux ressources génétiques (marchandisation) et le partage des avantages liés à leur exploitation.

I/ D'où vient le vivant ? Constitution de la biodiversité

A/Préambule historique et lexical

La taxonomie est l'art de classer des entités entre des groupes. Un exemple : pour classer les pièces d'un jeu d'échecs, on peut classer les pièces selon la fonction, selon la couleur ou selon les catégories (pièces fortes ou faibles). Une classification peut être hiérarchique (différentes classifications seront emboîtées les unes dans les autres) ou non (indépendance entre les critères). Nécessité de rechercher une classification naturelle.

La taxonomie a été développée par Karl von Linné, le fondateur de la taxonomie binaire (2 noms, un pour le genre et l'autre pour l'espèce). Il a fallu à celui-ci 23 ans pour créer son système.

Les 7 rangs de Linné. Mais pourquoi 7 ? C'est un nombre logique pour une classification, mais il est aussi un nombre symbolique (les 7 merveilles du monde, les 7 péchés capitaux, les 7 jours de la semaine...). Il représente un compromis entre la science, et le mysticisme. On rejoint ainsi l'idée que, jusqu'au XVIIIème siècle, tout sujet non explicable par la raison doit trouver son explication dans la religion.

De nos jours, on a également intégré l'idée dans notre culture que des faits qui existent pourtant peuvent ne pas être explicables dans l'immédiat.

Exemple du chat d'Einstein pour mesurer l'ignorance ou la source de l'ignorance des hommes.

Un chat est capable de raisonnement (induction du fait) pour ce qui touche sa nourriture, mais ses capacités ne lui permettent pas de comprendre la théorie de la relativité.

Créationnisme et fixisme :

Ces 2 notions ont été dominantes dans l'humanité pendant 2000 ans et aujourd'hui on assiste à leur résurgence.

Il convient malgré tout de ne pas les confondre comme trop souvent les médias nous y incitent.

Le créationnisme considère que Dieu est le grand architecte, le créateur de l'univers selon des modalités conformes à une lecture littérale (Bible, Coran...).

Cette théorie veut expliquer l'origine du monde. Le fixisme s'oppose à la théorie de l'évolution ; elle s'intéresse non à la création mais à la dynamique du monde.

Le transformisme apparaît au XVIIIème siècle. Son développement accompagne celui de la géologie et de la paléontologie. Les sciences ne sont pas séparées fondamentalement les unes des autres. Comment expliquer les découvertes que l'on fait en creusant le sol ?

– Les travaux de Buffon :

Buffon est l'un des premiers à nous inciter à réfléchir sur ce qui peut conduire à la transformation de l'espèce et il propose 3 facteurs : le climat, la nourriture, la domesticité. Ce dernier facteur correspond à la période où on cherche à transformer et adapter les espèces (travaux de Mendel)

– Les travaux de Lamarck :

« Les espèces se transforment au cours du temps en s'adaptant au variation de leur milieu ». Mais alors comment expliquer la transmissibilité de ces transformations et les incidences du milieu sur ces transformations. Les critiques viennent principalement de Cuvier.

– Cuvier

Il est un des fondateurs de l'anatomie comparée. Il est « fixiste » pour une raison toute simple. Passionné par la géologie et la paléontologie, il constate les découvertes d'animaux dans les différentes strates ; il ne nie pas les changements qui apparaissent, mais ne voit pas de transition. Pour lui, ce fait scientifique nie la notion d'évolution.

Il y aurait donc une entité divine qui remplace une espèce existante par sa suivante à la suite d'une catastrophe.

– Geoffroy St Hilaire

Il partage le point de vue de Lamarck sur le transformisme et il développe la notion d'homologie.

– Darwin et Wallace

Ils sont les pères fondateurs de la théorie de l'évolution par la sélection naturelle (l'origine des espèces).

La sélection naturelle : dans la majorité des espèces, ce sont les individus qui ont la meilleure adaptation à leur environnement qui auront la probabilité la plus élevée de se reproduire.

Exemple : la longueur du cou des girafes :

Le point de vue de Lamarck, est que la girafe pour prendre sa nourriture tend le cou qui s'allonge légèrement (il est acquis de son vivant). Ses enfants bénéficieront de cet acquis. Pour Lamarck donc, ce sont les individus qui évoluent.

Le point de vue de Darwin est différent. Ce sont les girafes qui ont le cou bien « adapté » qui se reproduisent. Ce sont les espèces qui évoluent.

La théorie de l'évolution est à la base de toute la biologie moderne.

Le concept des caractères homologues (nous sommes tous issus d'un ancêtre commun) va devenir un concept utile.

Illustration par un exemple qui se passe actuellement en laboratoire : partant d'une fleur actuelle et d'une fleur fossilisée très voisine d'aspect, en comparant les gènes et en repérant ceux qui ont provoqués la transformation, on a pu reconstituer la fleur fossilisée. On est ainsi dans ce que la fiction nous propose avec Jurassic Park.

Ainsi on se sert de la théorie de l'évolution pour des applications pratiques. L'insuline que l'on donne au diabétique provient souvent de la protéine du porc parce que c'est une protéine homologue.

Les caractères homologues : une illustration avec des animaux

Le cheval et le dauphin avait un ancêtre commun qui vivait il y a 80 millions d'années, un petit mammifère omnivore plus ou moins semblable à un rat. Les transformations successives des membres de cet omnivore ont donné naissance à 2 branches dont l'une a abouti au dauphin et l'autre au cheval.

Le support de l'hérédité

Avant 1944 la notion de gène existe déjà. On commence à penser que les protéines portent l'information génétique. Oswald Avery démontre que l'ADN est le support de l'hérédité, et non les protéines.

En 1953, c'est l'expérience de Hershey et Chase qui finit de convaincre la communauté scientifique sur ce point-là ouvrant la voie à Watson et Crick dans leur découverte de la structure de l'ADN et à la naissance de la génétique moderne et de la biologie moléculaire.

Oswald Avery mort en 1955. Il n'obtiendra pas le prix Nobel mais en récompense de ses travaux, un cratère de la lune porte son nom.

Définition du support de l'hérédité : l'ADN est une suite de 4 lettres apparemment dans n'importe quel ordre (mais non en réalité). Dans l'ADN on prend des groupes de lettres 3 par 3 (des codons). Un codon fait un acide aminé. Les acides aminés sont au nombre de 20. Donc en résumé, on a une succession de 4 lettres qui compte pour une architecture de 20 lettres. Cette architecture de 20 lettres s'appelle une protéine.

Le concept d'espèce :

La fonction du concept d'espèce est de servir de référence pour la classification correcte des différentes catégories de la même sorte.

«Une espèce est une communauté reproductrice de populations (reproductivement isolées d'autres communautés) et qui occupe une niche particulière dans la nature» Ernst Mayr.

Critères pour une classification

Les premiers modes de classifications des espèces :

- les comparaisons morphologiques
- les comparaisons comportementales
- les répartitions géographiques
- une combinaison des trois précédents modes

Les modes actuels de classifications des espèces :

- des séquences moléculaires (phylogénie moléculaire)
- des caractères discrets
- des fréquences de gènes

B/ L'univers en UNE année :

- Premier janvier : BIG BANG (entre 12 et 15Ma)
- 17 mai : formation de la voie lactée (10Ma)
- 17 septembre : début du système solaire (4,6Ma) ; la vie n'existe toujours pas
- 24 septembre : premières roches, bactéries, photosynthèse (4Ma)
- 17 novembre : apparition des premières cellules avec un noyau ; augmentation du taux d'oxygène dans l'atmosphère jusqu'à 21%
- 20 décembre : le premier poisson
- 21/22 décembre : période silurienne ; premiers vers présents. Les êtres vivants commencent à sortir de l'eau. (400ma)
- 22/23 décembre : expansion des écosystèmes terrestres ; fougères arborescentes, premiers insectes (libellules géantes)
- 25 décembre : les dinosaures (200ma), les mammifères
- 30 décembre à 5 heures : disparition des dinosaures
- 31 décembre à midi : apparition des grandes singes (gibbons)
 - à 20h25 : arrivée des australopithèques
 - à 23h 40 : l'homo sapiens arrive
 - à 23h59mn35s Lascaux (période historique)
 - à 23h59mn 50 Rome règne sur le monde occidental
 - à 23h 59mn55 Naissance du Christ
 - à 23h59mn59s Copernic met le soleil au milieu du système pour des raisons géométriques et théologiques (notion d'harmonie d'ordre divin)- Giordano Bruno est brûlé à Rome pour avoir énoncé qu'il pouvait y avoir de la vie sur d'autres planètes.

En conclusion, la vie s'est développée sur les 3 derniers mois de notre année, d'abord dans l'eau. Les 10 derniers jours, elle s'est répandue sur les terres émergées. Elle s'est développée aussi grâce à l'augmentation du pourcentage de l'oxygène dans l'atmosphère produite par la photosynthèse.

Pendant très longtemps, on a refusé de croire que le végétal était un organisme vivant. Il ne bouge apparemment pas. Dans les grottes de Lascaux, les végétaux ne sont pas représentés.

C/ Les plantes :

Qu'est-ce qu'une plante ? Définition.

Les scientifiques ont abandonné ce terme au profit de lignée verte. C'est un groupe monophylétique sur la base des gènes moléculaires et des structures cellulaires.

Qu'est-ce qu'un groupe monophylétique ? C'est un groupe qui réunit tous les organismes actuels et fossiles qui partagent une même innovation évolutive et l'ancêtre commun chez qui cette innovation est apparue.

Les cellules végétales

Elles sont les unités élémentaires, très nombreuses, constituant les organismes végétaux.

Elles comprennent généralement un noyau cellulaire entouré d'un cytoplasme, divers organites ou plastes, le tout étant protégé par une membrane cellulaire.

La photosynthèse

C'est l'un des plus anciens processus biogéochimiques de la Terre. C'est elle qui fournit la quasi-totalité de la matière organique et de l'énergie nécessaire à l'existence des écosystèmes de la planète.

Rappel de la réaction de la photosynthèse : le dioxyde de carbone et l'eau, en présence d'une énergie lumineuse, donne du sucre et de l'oxygène.

Toutes les étapes de l'évolution de la photosynthèse ont été réalisées par des bactéries (cellule sans noyau).

Les bactéries sont présentes sur la terre depuis environ 3 M d'années. Elles n'utilisaient pas d'oxygène pour leur processus métabolique. A cette époque, l'atmosphère était composée essentiellement d'azote, de méthane, de gaz carbonique et d'hydrogène, d'ammoniaque (la planète Titan possède un peu cet aspect).

Température de la terre 130° degrés, Océan 70°.

Il y a 2Md'a, apparition tout à fait mystérieuse d'une molécule, la chlorophylle, dans les cellules.

Tout ce qui contient de la chlorophylle appartient au monde végétal.

Les premiers organismes photosynthétiques : les cyanobactéries

Les cyanobactéries (appelées autrefois algues bleues), comme les bactéries, n'ont pas de noyau individualisé. Elles sont des procaryotes, par opposition aux autres organismes possédant un noyau individualisé, les eucaryotes.

Les cyanobactéries sont des procaryotes photosynthétiques, c'est à dire qu'elles utilisent comme source d'énergie, l'énergie lumineuse. Les cyanobactéries ont pour seul point commun cette photosynthèse de type « plante », ce qui leur a valu pendant longtemps d'être classées dans les algues.

Elles apparaissent il y a très longtemps et l'oxygène qu'elles produisent modifie progressivement les conditions de vie sur la terre en transformant le climat et la composition de la croûte terrestre. On assiste également à la formation de la couche d'ozone qui va s'accumuler dans l'atmosphère avec la propriété d'arrêter les rayons ultraviolets.

Les ancêtres des cyanobactéries avaient un avantage énorme sur les bactéries actuelles :

1/en utilisant l'énergie solaire le taux de rendement de la production d'énergie est 10 fois supérieur au rendement des bactéries qui utilisent la fermentation.

2/ cette énergie peut être stockée.

3/ ces organismes sont totalement autonomes. Ils dépendent uniquement de l'eau, du gaz carbonique et de la lumière.

Les cyanobactéries existent toujours dans l'eau. Elles prennent le CO_2 et modifient l'équilibre chimique, ce qui a pour conséquence de précipiter le carbonate créant ainsi de grandes structures que l'on appelle les stromatolites fossiles.

Le monde aérobie va maintenant pouvoir se développer. L'oxygène va commencer à constituer une ressource utilisable pour d'autres organismes.

Mais le vivant, pour faire des structures très compliquées a besoin de plus en plus d'énergie et la photosynthèse-seule ne le permet pas. Il y aura donc des cascades de processus, avec l'oxygène qui existe, qui vont permettre au vivant de se complexifier.

Les algues, premiers organismes végétaux.

Les premiers organismes végétaux sont apparus il y a au moins 600ma dans les milieux aquatiques d'abord, sous des formes plutôt simples, les unicellulaires puis sous des formes pluricellulaires plus complexes grâce à l'apparition de la reproduction sexuée. On peut dire aussi avec la reproduction sexuée que c'est « l'invention de la mort ».

Il y a 500ma (au cours de l'Ordovicien) certaines formes d'algues qui produisaient de la chlorophylle ont donné naissance à des algues vertes.

Explication du processus de l'endosymbiose : Une cyanobactérie se fait « manger » par une cellule qui a un noyau (eucaryote) mais qui ne va pas la détruire, c'est-à-dire garder la capacité de faire de la photosynthèse.

A partir de là on pense que l'on va obtenir 3 types d'algues (on reste au niveau de la théorie) : Les algues rouges, les glaucophytes (algues bleues) et les algues vertes.

Une découverte récente (thèse de M. Bastien : http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/08/02/45/PDF/These_Bastien_2006.pdf) :

Une algue rouge a été « mangée » à son tour par une cellule à noyau (eucaryote), ce qui aurait donné naissance à l'ancêtre de la malaria, du paludisme. Ce parasite n'est donc pas véritablement un animal puisqu'il contient des parties végétales et des parties animales. Il est aussi l'ancêtre de la toxoplasmose mais aussi de la paramécie. Ceci nous montre la complexité du vivant et lorsqu'on présente l'origine des plantes, c'est de l'origine de l'homme dont on parle.

En fait, les animaux dans leur totalité semblent bien être les descendants d'algues vertes ! Une idée de la manière dont les choses ont pu se passer nous est donnée en observant des organismes actuels : la *cystodinium* émet des spores, appelés *peridinium*, qui ont des flagelles, donc qui sont capables de se déplacer, de faire de la photosynthèse et qui ont la particularité de posséder un sillon, une sorte d'excavation, que l'on peut identifier à une bouche. De temps en temps, *Peridinium* échoue (de nos jours) à devenir adulte (perdre son flagelle et épaissir sa paroi). Un jour, une telle spore va perdre sa chlorophylle et donc sa capacité de faire de la photosynthèse et elle deviendra une spore semblable à l'actuel *gynodinium* qui n'ayant plus la possibilité de faire de la photosynthèse devra se nourrir du sucre (hétérotrophe). La bouche va devenir une vraie bouche, utile pour se nourrir. On peut donc affirmer aujourd'hui qu'on est tous les enfants des végétaux.

1/Les algues rouges, ou rhodophytes, sont un grand groupe d'algues pour la plupart marines et pour la plupart multicellulaires (et le plus souvent fixées sur les rochers, les coquillages).

Elles sont caractérisées par une composition pigmentaire avec un seul type de chlorophylle, la chlorophylle A, des caroténoïdes et un pigment caractéristique, la phycobiliprotéine

2/Les glaucophytes), ou glaucocystophytes, constituent un groupe de diversité réduite : Ce sont des organismes unicellulaires présentant deux flagelles de longueurs inégales.

Ils nagent dans les mares d'eau douce des régions tempérées. Leur dimension est de l'ordre de 20 microns. Ils sont très verts car possèdent de gros chloroplastes.

3/La lignée verte ou les chlorobiontes

Les chlorobiontes définissent l'ensemble des organismes couramment reconnus comme les « végétaux verts ». Ils forment un groupe monophylétique comprenant les algues vertes et les plantes terrestres.

Ils sont notamment caractérisés par la présence de chlorophylle A et de chlorophylle B. Ils correspondent à l'image typique du végétal, de couleur verte, les chlorophylles n'étant généralement pas masquées par d'autres pigments.

Certaines espèces sont unicellulaires, beaucoup sont pluricellulaires.

Ils comptent des représentants aussi divers que les Chlamydomonas, la laitue de mer (*Ulva lactuca*), les acétabulaires (genre *Acetabularia*), les spirogyres (genre *Spirogyra*), les pleurocoques (genre *Pleurococcus*), le *Welwitschia mirabilis*, la pâquerette (*Bellis perennis*), le teck (*Tectona grandis*), le lys martagon (*Lilium martagon*).

Mais comment les plantes ont-elles colonisé la terre ferme ?

Il y a 400ma, certaines algues commencent progressivement à sortir de l'eau. Occuper la terre comporte plusieurs avantages :

- possibilité de se disséminer plus facilement
- absorption plus facile du Co₂
- meilleur éclairage pour la photosynthèse.

1/Les bryophytes sont les descendants des algues : les mousses et les hépatiques.

Toutes sont des plantes primitives encore liées au milieu aquatique. Actuellement, elles vivent essentiellement dans les milieux humides. Rarement recouvertes d'une substance rigide, elles perdent et absorbent l'eau à travers l'ensemble du corps. Les spores mâles ou femelles se disséminent dans l'air terrestre.

2/Les cormophytes continuent la conquête du milieu terrestre grâce à un certain nombre d'adaptations évolutives parmi lesquelles on peut citer la différenciation des tissus et l'apparition d'organes spécialisés. Ils possèdent un appareil végétatif.

Les cormophytes comprennent les bryophytes, les ptéridophytes et les spermaphytes.

Parmi les spermaphytes, certains ont des graines nues (embryon entouré de l'albumen et d'un tissu de protection) : ce sont les gymnospermes avec 4 embranchements actuels.

D'autres, développant en plus une double fécondation produisant des tissus nourriciers supplémentaires, protègent leurs graines à l'intérieur de l'ovaire qui donnera le fruit : ce sont les angiospermes avec l'embranchement des magnoliophyta.

Comment, à partir de rien, la matière s'est petit à petit formée, s'est agrégée. De là, très rapidement, la vie est apparue comme si c'était une évidence, elle a transformé son environnement et ainsi en a profité pour elle-

même évoluer, coloniser le milieu terrestre pour obtenir les espèces compliquées que l'on connaît aujourd'hui, y compris nous.

II/ la biodiversité est-elle une nouveauté ? Réflexion philosophique

On a tous compris le concept de diversité des espèces, pourtant, ce concept ne suffit pas. On nomme les choses soit parce qu'elles sont rares, mais aussi par nécessité d'identification.

Le langage a une double fonction : l'expression et la communication. C'est un moyen de penser.

La communication est l'action. On agit sur l'autre au moyen du langage. Chacun a une sorte de schéma préconçu qui lui permet de comprendre.

La science, selon l'école européenne, ce sont d'abord les idées : on conçoit puis on expérimente.

Francis Bacon est l'un des pionniers de la pensée scientifique moderne.

D'après Bacon, nos théories scientifiques sont construites en fonction de la façon dont nous voyons les objets ; « la science véritable est la science des causes ». Il s'oppose à la logique d'Aristote : il abandonne la pensée déductive, qui procède à partir des principes admis par l'autorité des Anciens, au profit de l'« *interprétation de la nature* », où l'expérience enrichit réellement le savoir. En somme, Bacon préconise un raisonnement et une méthode fondés sur le raisonnement expérimental : Francis Bacon est le père de l'empirisme sous sa forme moderne. Il pose le premier les fondements de l'approche hypothético-déductive.

Bacon distingue le mot du concept qui désigne le mot. La création d'un nouveau mot réside non seulement dans la création d'une nouvelle entité mais également d'un nouveau concept. L'idée prophétique de Francis Bacon était d'institutionnaliser une forme d'apprentissage expérimental afin de former une classe de scientifiques expérimentaux ayant les moyens de quérir le pouvoir.

Il a formulé en 1797, l'équation fameuse, *Nam et ipsa scientia potestas est*, que l'on peut traduire par « En effet le savoir

lui-même est pouvoir », plus connue sous sa forme moderne : « Savoir, c'est pouvoir ».

Pour la biodiversité : ce mot est arrivé au moment de la naissance d'une conscience écologique. Il n'existait pas dans les années 60 mais est apparu en même temps en science et en politique.

L'expression *biological diversity* a été inventée par Thomas Lovejoy en 1980 tandis que le terme *biodiversity* lui-même a été inventé par Walter G. Rosen en 1985 lors de la préparation du *National Forum on Biological Diversity* ; le mot « biodiversité » apparaît pour la première fois en 1988 dans une publication, lorsque l'entomologiste américain E.O. Wilson en fait le titre du compte rendu. Le mot « *biodiversity* » avait été jugé plus efficace en termes de communication que « *biological diversity* ».

Depuis 1986, le terme et le concept sont très utilisés parmi les biologistes, les écologues, les écologistes, les dirigeants et les citoyens. L'utilisation du terme coïncide avec la prise de conscience de l'extinction d'espèces au cours des dernières décennies du XXe siècle.

L'apparition du concept naît donc avec la prise de conscience de l'impact de l'homme sur la nature.

Pendant très longtemps, avec l'essor de la biologie moléculaire on va penser « un gène = une fonction ».

Tous les crédits de tous les Etats du monde vont supplanter ceux de la physique. Rappelons nous le très récent rapport de l'INSERM sur les troubles de conduites de l'enfant repris par notre Président.

Malheureusement, depuis 20 ans, on sait que ce fonctionnement ne marche pas. On admet aujourd'hui que l'interaction entre les individus est la cause de ce que l'on observe.

L'exemple de la fourmi : l'étude, la connaissance d'une fourmi, de ses gènes ne permettront jamais de prévoir le fonctionnement de la fourmilière.

Les êtres humains sont « plus » que l'addition des individus.

La biodiversité concerne donc tout le vivant et la dynamique des interactions au sein du vivant. Elle a 3 niveaux :

- la diversité génétique, diversité des gènes à l'intérieur d'une espèce
- la diversité spécifique correspondant à la diversité des espèces.
- la diversité des écosystèmes.

III/ la biodiversité est-elle une nécessité ? Pourquoi et enjeu ?

Emmanuel Kant est né en 1724 à Königsberg, capitale de la Prusse-Orientale, la ville aux 6 ponts. (les ponts de Königsberg constituent un problème mathématique qui sera résolu par Léonhard Euler).

Selon Kant, un jugement est analytique quand le concept exprimé par le prédicat ne fait que développer ce qui est exprimé par le sujet. Il n'apporte pas de nouvelle connaissance sur l'objet.

Par contre, un jugement synthétique est un jugement dans lequel le concept exprimé par le prédicat ajoute des connaissances au concept exprimé par le sujet.

La biodiversité est le mélange de la biodiversité génétique, spécifique et écologique, mais en réalité elle est plus que la somme des 3 notions car si vous en enlevez une partie, alors tout s'écroule. L'interaction interne rajoute quelque chose au concept.

Les disparitions massives :

Depuis que la vie est apparue sur Terre, ces extinctions normales ont été ponctuées par six épisodes majeurs de disparition :

*Il y a 500 Ma, à la limite du Cambrien et de l'Ordovicien, l'extinction du Cambrien a éliminé beaucoup de brachiopodes, conodontes et un grand nombre d'espèces de trilobites.

*Il y a 435-440 Ma, à la limite entre l'Ordovicien et le Silurien, deux extinctions massives se produisent, peut-être suite à une grande glaciation qui aurait entraîné des désordres climatiques et écologiques rendant difficile l'adaptation des espèces et écosystèmes au recul de la mer sur des centaines de kilomètres, puis à son retour en fin de phase glaciaire.

*Il y a 365 Ma, l'extinction du Dévonien élimine 70 % des espèces, non pas brutalement, mais en une série d'extinctions sur une période d'environ 3 Ma.

*Il y a 245-252 Ma, l'extinction du Permien est la plus massive. Près de 95 % de la vie marine disparaît ainsi que 70 % des espèces terrestres (plantes, invertébrés, vertébrés).

*Il y a 195 Ma, l'extinction du Trias-Jurassique tue 20 % des espèces marines, la plupart des diapsides et les derniers des grands amphibiens.

*Il y a 65 Ma, les extinctions du Crétacé tuent 50 % des espèces, dinosaures y compris.

Les disparitions moins massives :

Il existe un rapport constant entre la réduction de l'aire d'un écosystème et le nombre d'espèces vivant dans cet écosystème (disparition des pandas par exemple).

Mais inversement plus l'aire est grande, plus il existe des espèces variées (non des individus).

Si vous multipliez par 10 la taille de l'habitat vous multipliez par 2 la variété des espèces.

Aujourd'hui, il est certain que si le rythme de destruction de certains habitats ne se modifie pas, on perdra au moins la moitié des plantes et des animaux de la planète.

La forêt amazonienne. Il est inutile de connaître la diversité spécifique que possède cette forêt mais suivant la loi énoncée précédemment, en diminuant sa superficie, on fait disparaître irrémédiablement des espèces connues et inconnues. On sait également que pour la santé, l'industrie pharmaceutique est incapable d'inventer les molécules que nous fournissent les plantes soit 95%.

Lors des extinctions précédentes, les causes étaient physiques, naturelles. Le temps de la restauration a été de plusieurs millions d'années.

La caractéristique de l'extinction en devenir est qu'elle est provoquée par une seule espèce, l'homme.

Peut-être une note optimiste, dans les années 60/70 une conscience morale est née ce qui est nouveau et inédit.

Questions:

En raison de la longueur de l'exposé, le débat a été très court.

1/ Pourquoi pose-t-on une condition morale face à une évolution naturelle ? On est plus tout à fait dans le sujet scientifique, on n'est pas dans le sujet religieux ou de valeurs. Pourquoi parle-t-on de morale ?

Je suis athée, je suis un produit de la nature. Je l'observe sans me mettre en dehors.

Le problème est cependant complexe. Pour certains, conserver la biodiversité c'est vouloir transmettre à ses enfants le même environnement que celui dans lequel ils vivent. Cette attitude est aujourd'hui vouée à l'échec. Les ours polaires disparaîtront irrémédiablement.

Soit on se considère comme faisant partie de la nature, soit on décide (les croyants par exemple) que nous sommes différents des autres êtres vivants. Il faut se méfier et bien préciser lorsque l'on utilise les termes « normal », « naturel ».

2/ La morale est ce qui est bon pour l'homme ?

Exactement, peu importe que ce soit religieux ou non.

3/ La biodiversité n'est-elle pas plutôt un instinct de survie ?

On peut faire une analogie avec la crise financière. Il y a eu un temps très court pendant lequel on s'est aperçu que le système était mauvais et nous conduisait à la catastrophe. Pourtant changer les règles prenait trop de temps. Il y a eu des mesures d'urgence et on est revenu au fonctionnement antérieur.

Il en est de même pour la biodiversité ; il y a prise de conscience mais on est encore loin des changements. En France, la prise de conscience du réchauffement climatique s'est faite en 2003 avec les nombreux morts causés par la canicule.

Ce sont les gens qui ont peur qui conduisent le débat. Les résultats du Grenelle de l'environnement sont de l'économie, des promesses politiques mais encore pas ce qu'attendent les naturalistes, les agriculteurs ou les apiculteurs.

4/ Si on abordait le sujet à l'échelle du territoire, on aurait plus de moyens, plus de volonté ?

En pratique oui, mais non dans les faits. C'est insuffisant. Le problème est global et il faut changer la direction de la politique. Ce sont une volonté et un esprit qui importent. Il ne s'agit pas de défendre la biodiversité par esprit de pragmatisme tel que le revendique notre Président, mais conduire une politique en conscience avec une motivation affirmée. Nos dirigeants doivent faire preuve d'intelligence et de culture. Le vrai changement ne peut être que global et il doit être abordé à l'échelle européenne et/ou mondiale. Si la solution est collective, il est regrettable que ce soit encore l'individualisme dans le fonctionnement de nos sociétés qui prime.

5/ Doit-on attendre quelque chose des instances institutionnelles ? L'action de petits groupes d'individus qui montent un projet (action locale) n'est-elle pas préférable ?

Suivant l'objectif à atteindre, les 2 instances sont souhaitables.

Ouverture de la conférence

Madame le Maire de Roanne, retardée par des obligations, représentée par Madame Roche, assistera à la fin de la conférence.

Madame Michèle André, Sénatrice du Puy-de-Dôme, traite aujourd'hui du sujet « Bioéthique, aide médicale à la procréation ».

Cette conférence est organisée conjointement par le Cercle Condorcet et « le Droit Humain », Ordre Maçonnique Mixte International dont la Présidente sur l'antenne roannaise est madame Diley Mezy, également membre du bureau du Cercle Condorcet de Roanne.

Madame Mézy précise que Le Droit Humain est par définition sur la ligne des valeurs que défend Mme André et que, dès 1986, les travaux de Loges ont porté sur le sujet des mères porteuses. Des chercheurs tels qu'Axel Khan et Israël Nisand, entre autres, ont apporté leur concours à cette réflexion dans le cadre de son association. Mais il paraissait indispensable également d'avoir le point de vue de la Sénatrice, de la militante politique mais aussi de la femme en la personne de madame Michèle André.

Monsieur Furnon rappelle que madame André est Sénatrice du Puy-de-Dôme depuis 2001, qu'elle est Conseillère Générale mais aussi Présidente de la délégation aux droits des femmes.

Un bref rappel : La bioéthique consiste en une réflexion philosophique et morale portant sur les conduites scientifiques en relation avec la vie humaine.

En 1983 « est créé auprès du ministre chargé de la recherche et du ministre chargé de la santé un Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé. Le comité a pour mission de donner son avis sur les problèmes moraux qui sont soulevés par la recherche dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé, que ces problèmes concernent l'homme, des groupes sociaux ou la société toute entière » (JO du 25 février 1983).

L'assistance médicale à la procréation (AMP) est un ensemble de pratiques cliniques et biologiques où la médecine intervient plus ou moins directement dans la procréation afin de permettre à des couples infertiles d'avoir un enfant

Conférence de Michèle André

Ce sujet est d'une grande complexité car il interroge toute la société sur des pratiques qui existent et qui ne respectent pas la légalité. Ma réflexion est celle d'une parlementaire qui a cheminé dans bien des domaines qui concernaient les femmes. J'ai toujours milité pour le combat de l'égalité entre les hommes et les femmes. **A l'origine, une prise de conscience de la nécessité de mettre en conformité la loi pour répondre aux attentes de certains parents.**

Cette prise de conscience remonte à octobre 2007 lorsque la Cour d'Appel de Paris ordonne la transcription à l'état civil Français de deux petites filles jumelles nées aux Etats-Unis d'une gestation pour autrui.

Rappel des faits : En mars 2000, un couple de nationalité française conclut, en Californie, avec une citoyenne américaine, un contrat de *gestation pour autrui*. Le 14 juillet 2000, la Cour suprême de Californie confère aux époux « la qualité de père et mère des enfants à naître » conformément à la loi en vigueur dans cet Etat où la *gestation pour autrui* (G.P.A.) est parfaitement légale. Le 25 octobre 2000 naissent les deux jumelles, toutes deux de nationalité française. Elles sont aussitôt enregistrées à l'état civil californien. Le 25 octobre 2002, les actes de naissance des deux fillettes sont transcrits au Service Central d'état civil à Nantes qui héberge tous les actes de l'état civil reçus de l'étranger concernant des Français.

La décision de la Cour d'Appel de Paris est en contradiction avec la loi française en vigueur. Par ce fait divers, les parlementaires se sont sentis dépossédés de leur fonction. Il est donc urgent de réfléchir sur les pratiques et la révision des lois.

Au même moment, la commission des affaires sociales réfléchissait à la révision des lois bioéthiques. Que faut-il réviser, peut-on autoriser telle ou telle pratique, quelles nouvelles lois faut-il adopter en fonction des nouvelles connaissances scientifiques ? Un comité s'est mis en route mais volontairement il a refusé de travailler sur le thème de la gestation pour autrui. Il est toujours dommage, devant un problème, de refuser de le regarder en face.

Au Sénat, les deux présidents de commissions (lois et affaires sociales) décident de travailler sur ce sujet en réaction à la décision de la Cour d'Appel. Il est nécessaire de comprendre de quoi il s'agit lorsque l'on parle de gestation pour autrui.

Travail de la commission sénatoriale.

Cette commission formée de 16 collègues a auditionné 50 personnalités pendant une période de 4 mois.

Un bref retour en arrière :

Le premier bébé-éprouvette de France est né le 24 février 1982 à l'hôpital Antoine Béchère de Clamart. La fécondation in-vitro fut réalisée par le biologiste Jacques Testart, le suivi de la grossesse et la naissance par le gynécologue-obstétricien René Frydman et le chef de service Émile Papiernik qui l'ont tous trois présentée à la presse. En 2002, Amandine a levé son anonymat, en se déclarant « capable de prendre (son) histoire et (son) destin en main ».

Si cet épisode a constitué une révolution dans l'opinion à cette époque, il faut reconnaître que ce sujet s'est banalisé au fil des années et la fécondation in-vitro est devenue courante. Ce sujet appelle moins d'interrogations effrayées et constitue une réponse satisfaisante de la médecine.

Les demandes « de mères porteuses » se retrouvent chez des femmes qui présentent une atrophie de l'utérus et pour qui la maternité est inconcevable (les "enfants DISTILBENE" par exemple).

J'ai assuré la présidence de ce groupe de travail accompagnée de deux rapporteuses Alain Milon et Henri de Richemont (UMP). Cette présidence m'a été accordée non sur des critères de connaissances médicales ou philosophiques mais plutôt en tant qu'ancienne Ministre du droit des femmes sous le gouvernement Rocard. Le travail de cette commission a donné entière satisfaction puisque sur les 16 membres, 12 ont participé à toutes les réunions.

Deux questions ont orienté nos travaux :

1/Faut-il lever l'interdiction de la gestation pour autrui ? Si oui, comment ?

2/Quel sort réserve-t-on aux enfants déjà nés à l'étranger en violation de la loi française, souci de l'intérêt de l'enfant ?

Le problème est véritablement celui de la filiation, du devenir de ces enfants.

La commission a auditionné des médecins gynécologues, des philosophes, des psychologues, des psychiatres, des juristes. Les autorités religieuses et philosophiques ont été reçues autour d'une grande table ronde car il s'agissait d'interpeller la société dans son ensemble.

Le choix d'écouter des responsables religieux a pu poser problème à de farouches militants laïques, mais il fallait que la société soit véritablement représentée dans sa globalité. Cette table ronde était tout à fait intéressante et enrichissante. Pour l'anecdote, un jeune rabbin a été stupéfait en apprenant que la gestation pour autrui était légale en Israël.

La commission a été attentive à écouter toutes les personnes qu'elle souhaitait auditionner. Ainsi dans le groupe, un collègue farouchement opposé à cette pratique a pu faire venir 8 ou 9 personnes sur les 50 pour expliquer son refus. Il est vrai que les arguments qui s'opposent sont tout aussi recevables.

Le problème de la commission a été de se promener sur une ligne de crête entre l'éthique et le progrès car il faut admettre que le progrès peut conduire à des dérives.

De même, il faut avoir conscience que l'éthique évolue très vite. Si on fait un rapide retour en arrière de quelques dizaines d'années, l'enfant ne pouvait se concevoir qu'au sein d'une famille légitimement mariée. La morale suit l'évolution de la société.

La commission a travaillé sur le droit comparé au niveau européen. La Grande Bretagne a une loi depuis 1985. La Grèce a aussi légalisé la gestation pour autrui. En Belgique et Hollande, une tolérance est accordée. Légalisation également dans beaucoup d'Etats américains et au Canada.

La gestation pour autrui.

S'il y a mère porteuse, qui est-elle ? Comment les couples vont-ils la trouver ? Quel type de négociations existe-t-il ? Comment cette mère porteuse est-elle en lien avec la famille d'intention ?

En Angleterre, comme il y a de l'argent en jeu, la transaction se doit d'être encadrée. Un juge définit ce qui est appelé le « dédommagement raisonnable », mais il ne s'occupe de rien d'autre. En Amérique, il existe aussi un contrat de caractère commercial. Notons que la moitié des couples qui ont recours en Angleterre à cette pratique sont Français. Ceci justifie également que l'Etat français doive légiférer.

Le rapport de la commission a soulevé l'ensemble des médias. Dans ses conclusions, le groupe de travail du Sénat a proposé d'autoriser la gestation pour autrui en l'encadrant.

Tout d'abord la commission a défini,

1/ des conditions d'éligibilité strictes :

Les conditions requises des bénéficiaires :

obligation de former un couple ; pour la femme, être dans l'impossibilité de mener une grossesse à terme ; pour l'un des deux membres du couple au moins, être parent génétique de l'enfant

Les conditions requises de la gestatrice :

interdiction d'être la mère génétique de l'enfant, obligation d'avoir déjà eu au moins un enfant ; interdiction de mener plus de deux grossesses pour le compte d'autrui ou de porter un enfant pour le compte de sa fille ; obligation d'être domiciliée en France

L'exigence d'un agrément de l'ensemble des intervenants :

examen de leur état de santé physique et psychique.

2/ Un régime légal, et non contractuel :

La mise en relation des couples demandeur et des gestatrices

L'accompagnement de la gestation pour autrui

L'intervention du juge judiciaire

Les règles relatives au déroulement de la grossesse

Les règles relatives à l'établissement de la filiation de l'enfant

Nos réflexions ont conduit la commission à définir un cadre strict, complet, contraignant ne laissant place à aucune improvisation.

Pourquoi de telles propositions ?

Quand il n'y a pas d'encadrement, les sites fleurissent sur internet ouvrant la porte à tous les abus ou les dérives à l'étranger mais aussi en France.

Autrefois, comme nous en avons eu tous plus ou moins connaissance, il existait des arrangements secrets.

Ceci se pratiquait surtout dans les campagnes. La médiatisation a mis sur la place publique des pratiques qui ont toujours existé (arrangements familiaux). D'ailleurs se sont souvent ces situations qui conduisent au questionnement et à la nécessité de légiférer.

Aujourd'hui, l'état civil ne permet pas les falsifications car il est de plus en plus présent au sein des maternités.

Une expression populaire sur la maternité dit que « la mère est certaine, mais le père n'est jamais sûr ».

Parmi les interrogations de la commission, la question de l'amour maternel a été soulevée. Est-ce qu'un enfant porté par une femme peut être aimé par une autre ?

Un enfant est un être à part dont les parents ne sont pas propriétaires. Ce débat rejoint le cas des enfants adoptés, les dénis de grossesse, le cas des nourrices. Chacun de ces cas conduit à un type de réflexions.

Les femmes gardent en mémoire des combats précédents : « un enfant si je veux, quand je veux » et « mon corps m'appartient ».

Je me pose aussi les questions : « Est-ce que ma mère m'aurait donné à une autre femme ? », « et moi qu'aurais-je fait dans une situation analogue ? ». Chacune pourrait apporter là une réponse personnelle différente des autres... mais respectable quelle qu'elle soit.

La loi de bioéthique: gestation pour autrui

Sur ce sujet, la loi, actuellement en discussion, ne dit rien. Nous avons eu au Sénat un beau débat qui a donné satisfaction à de nombreux parlementaires, mais malheureusement, il n'a pas rencontré de majorité.

« Suivant la position de sa commission des affaires sociales, le Sénat s'est prononcé contre cette pratique qui ouvre la voie à « une marchandisation du corps de la femme » pour Guy Fischer (CRC-SPG, Rhône) et à une « contractualisation de la maternité » pour Marie-Thérèse Hermange (UMP, Paris). Jean-Pierre Godefroy (Soc, Manche) a, en revanche, regretté le statu quo. Les enfants de parents français conçus à l'étranger « sont les victimes de cette situation car ce sont eux qui deviennent apatrides à leur arrivée en France » a-t-il déploré ».

Aujourd'hui beaucoup de pays ferment leurs frontières à l'adoption. Les familles s'orientent vers des pratiques qui deviennent un peu sordides. Beaucoup de malheurs sont à attendre sur le sujet. Quel état civil pour ces enfants ? Comment va-t-on affirmer les filiations ? Un débat difficile est encore à venir.

Note :

Il est possible d'accéder à l'intégralité de la **Contribution à la réflexion sur la maternité pour autrui** à l'adresse ci-dessous :

<http://www.senat.fr/rap/r07-421/r07-421.html>

Débat

Assemblée :

Deux remarques préalables :

1/ Les enfants ne sont pas propriété de leurs parents. L'objectif de l'éducation parentale est le bien des enfants.

2/ Considérer l'argent comme « sale » est une hypocrisie typiquement française. Avec l'argent, on peut établir un contrat et ainsi parer aux contestations futures si celles-ci doivent intervenir.

Au Etats-Unis la maternité pour autrui est devenue un commerce regrettable. On considère la grossesse comme un travail et l'accouchement comme une épreuve.

Si le désir d'enfant est raisonné et si on accepte le contrat, alors on doit pouvoir avancer sur le sujet. Les problèmes de filiations sont considérables.

Il faut prendre en compte tous les problèmes que vous avez évoqués mais personnellement je suis très favorable au principe des mères porteuses.

Michèle André :

Vos deux remarques préalables, propriété et argent, sont des notions ancrées dans la société française. Or la maternité c'est d'abord l'amour que donne la mère, tout comme la paternité est l'amour que donne le père (différence entre père et géniteur).

Assemblée :

Il s'agit d'un témoignage tout à fait personnel. Je suis une enfant de parents âgés et j'ai appris que je n'avais pas été désirée. J'étais ce que l'on appelle un « accident ». J'ai découvert également qu'un pacte avait été passé entre ma mère et sa cousine qui souhaitait un enfant. L'affaire ne s'est pas réalisée mais, aujourd'hui, je m'interroge encore sur ce qu'aurait été ma vie si au lieu de Annie X je m'étais appelée Annie Y. Je suis persuadée que ce sujet a toujours et en tout lieu existé.

Michèle André :

A la campagne, autrefois, ces arrangements à l'amiable étaient plus faciles qu'aujourd'hui. L'état civil est présent dans les maternités. En Afrique, on dit qu'il faut tout un village pour éduquer un enfant.

Assemblée :

Qui paie quoi et combien ? Le don d'organes est gratuit en France, alors pourquoi rémunérer les « mères porteuses » ?

Michèle André :

Je rappelle les propositions de la commission car il n'existe aucun texte sur la gestation pour autrui. La famille d'intention paie, mais en aucun cas il ne s'agit d'un salaire. C'est un dédommagement lié aux contraintes de la grossesse.

Les Français sont très attachés à la gratuité. En Espagne par exemple, les ovocytes sont payants et beaucoup de jeunes utilisent ce marché pour payer leurs études.

Dans la gestation pour autrui, il faut indemniser la mère en prenant en compte l'ensemble des frais que la grossesse occasionne. Il ne s'agit en aucun cas d'un salaire. Être mère n'est pas un métier. Certains rêvent d'un salaire maternel, mais la maternité est tout autre chose. Au mot mère, on peut accoler tous les qualificatifs que l'on veut, plaisir, bonheur, joie, chagrin, douleur, etc... mais jamais celui de métier. Ce questionnement sur la maternité dépasse nos frontières. Il faut composer entre l'amour et l'altruisme. Certaines femmes portent un enfant pour d'autres femmes car elles connaissent la joie de la maternité et souhaitent donner ce bonheur à une autre ou peut être simplement apporter ce qu'elles auraient aimé qu'on leur apporte si elles avaient été dans cette situation.

Certains parents reviennent d'un processus d'adoption avec des déceptions et après avoir dépensé beaucoup d'argent.

Une expérience vécue par Madame André lors d'une rencontre avec un Principal de Collège. Celui-ci lui a expliqué que, dans la procédure d'adoption, il avait dépensé beaucoup d'argent ; aussi éprouvait-il le sentiment d'avoir acheté son enfant. Dans une adoption, seule la notion d'amour doit être prise en considération et après tout, l'argent n'est que de l'argent. Il convient d'aimer l'enfant lorsqu'enfin il est là !

Assemblée :

Pourriez-vous parler des psychologues que vous avez auditionnés ?

Michèle André :

Ce sont essentiellement deux psychanalystes et leurs témoignages sont identiques. « Le secret tue ». Vouloir cacher une situation est terrible. Un secret de famille détruit l'ensemble de la famille mais ses conséquences peuvent être dramatiques sur plusieurs générations. Il faut toujours un lien avec la vérité. Une vérité qui doit être transmise dans ce cas à l'enfant, certes avec les mots correspondant à son âge, mais le plus tôt possible. Un souvenir personnel de Madame André. Une de ses amies a découvert lors d'une banale prise de sang qu'elle avait été adoptée. Elle n'a pas supporté qu'on lui ait caché sa situation et a été détruite par cette révélation.

Un autre sujet, la notion d'utérus artificiel. Ce procédé n'existe pas et il n'existera pas de sitôt. En aucun cas on ne peut opposer l'argument d'utérus artificiel à celui de mère porteuse.

Assemblée :

Quelles ont été les objections contre les travaux de la commission ? Quels amendements ont été déposés ?

Michèle André :

A l'Assemblée Nationale, il n'y a pas eu d'amendements déposés, la décision ayant été imposée aux députés. On relève une grosse pression de l'église catholique hostile à cette évolution.

L'argument « d'indisponibilité du corps humain » a été celui le plus utilisé et a conduit à des rapprochements assez bizarres entre maternité pour autrui et prostitution. On a vu réapparaître à cette occasion l'opposition des « anti I.V.G. ».

Un autre argument que l'on a pu entendre : « les femmes pauvres vont porter des enfants pour les riches ». Cette occasion a été aussi le prétexte pour soulever à nouveau le débat sur l'homosexualité.

Comme il a été dit précédemment, avec ce sujet, nous sommes bien sur une ligne entre éthique et morale. Aussi ce problème transgresse-t-il le clivage traditionnel droite/gauche. Il met en jeu le regard que l'on porte sur la stérilité, l'amour de l'enfant, l'argent, etc...

Assemblée :

Apparemment au niveau législatif la situation est bloquée ; pourtant, doit-on être pessimiste ? La société détermine notre sexualité. Or, une société évolue par des débats. Il est donc nécessaire de continuer de débattre sur le sujet et on peut raisonnablement penser qu'il y aura évolution et qu'on arrivera à un consensus.

Michèle André :

La France n'est pas hostile au principe de la maternité pour autrui, mais les résistances se rencontrent plus au sein du corps politique et chez les intellectuels. L'affrontement philosophique entre S. Agacinski et E.Badinter le cristallise.

Les députés ont subi des pressions car il faut évacuer les peurs.

Si l'on pose la question à de jeunes mamans (questionnaire dans une maternité de Clermont), 7 sur 10 répondent favorablement à la gestation pour autrui. Ce résultat s'explique par le bonheur qu'elles éprouvent dans leur maternité récente.

Assemblée :

Assiste-t-on à une remise en question du don de sperme ? Question de l'anonymat des donneurs de gamètes ?

Michèle André :

Les sénateurs sont revenus sur le texte de la commission des affaires sociales en refusant de lever l'anonymat sur le don de gamètes. Pour Jean-Pierre Godefroy (Soc, Manche), « *la levée de l'anonymat est discutable au plan éthique et contreproductive au plan pratique. On sait bien que la part du biologique n'est que relative dans la formation de l'individu : la levée de l'anonymat remettrait en cause la part sociale et affective de la filiation* ».

On est dans un temps qui n'est pas un temps de progrès. On est entré dans une période de peur et malheureusement le principe de précaution ne simplifie pas tout !

Assemblée :

Qu'en est-il de l'autorisation de l'insémination post-mortem ?

Michèle André :

Le projet de loi bioéthique n'est pas terminé. Il est encore dans la navette législative. En dernier recours, c'est la commission mixte paritaire qui tranche.

La Procréation Médicalement Assistée est très encadrée.

Assemblée :

Lorsque vous évoquez la notion de peurs, situez-vous ces peurs du côté des politiques ou bien de la société ?

Michèle André :

Sans doute les deux, mais une chose est certaine, la société ne recule pas. Demandez à une femme si elle souhaite retrouver les modes de vie antérieurs, rester au foyer, interdire le divorce, etc...La réponse ne prête à aucune confusion.

Aujourd'hui c'est la morale qui revient en force dans notre société !

Du big bang au siècle des Lumières ou du noir au blanc

René Fréry

Présentation

B. Furnon remercie toutes les personnes présentes et s'excuse de ne pas avoir retenu une salle plus vaste pour accueillir une assistance aussi nombreuse. En effet certains n'ont pu trouver une chaise pour écouter M. Fréry.

Du « Big Bang » au siècle des Lumières ou du noir au blanc. Voici un titre qui méritera une explication. Connue pour son travail pictural, René Fréry, principal honoraire du collège de Saint-Germain-Laval, est également l'auteur d'une « Histoire de l'Histoire de l'Univers ». Il part du commencement de l'Univers, le « Big Bang » et présente l'évolution de la terre jusqu'au siècle des Lumières, un long parcours pour distinguer la science de la foi religieuse. Aujourd'hui la difficulté pour M. Fréry sera de respecter l'horaire que nous lui imposons car un tel sujet pourrait faire l'objet de plusieurs conférences.

Conférence

Le thème (et le titre) de cette conférence est né lors d'une fête à Villerest en 2010 sur le noir et la couleur : « le noir n'est pas tout blanc ». Or il m'est apparu que le noir était la couleur avant le Big Bang et avant la Genèse.

Les livres référents sont ceux de Hawking et Hubert Reeves dont le tout dernier paru en Janvier 2011 est « L'univers expliqué à mes petits-enfants ». Hubert Reeves veut laisser « *un testament spirituel ... le désir partagé d'en savoir plus sur ce mystérieux cosmos que nous habitons. Il sera ici question de science, ce qui n'exclut pas la poésie.* » Volontairement je n'ai pas souhaité m'inspirer de ce dernier livre pour une question méthodologique sur l'explication du Big Bang.

La méthode retenue pour l'exposé de ce soir est la suivante : d'abord « plonger » au cœur de la physique puis remonter à la formation de l'Univers, ensuite la Terre avec l'apparition de la vie et l'humanité jusqu'au siècle des Lumières et enfin les rapports entre science et religion dont plus particulièrement les théories actuelles (et assez détestables) du créationnisme.

Un préambule nécessaire : je ne suis pas un scientifique diplômé de l'Université mais un citoyen qui veut essayer de comprendre ce qui se passe autour de lui et réfléchir sur la façon dont on lui a enseigné l'histoire.

Le vocabulaire autour du Big Bang a été volontairement simplifié car il existe une centaine de mots spécifiques utilisés par les scientifiques sur ce sujet.

Rappel de quelques notions de Physique.

L'univers est un archipel de galaxies formé de 100 à 200 milliards d'étoiles. Cet univers est constitué de matière inerte qui se présente sous 3 états, solides, liquides, gazeux. Ces états dépendent de la température. En chauffant, on passe du solide au liquide puis au gazeux. Dans des conditions particulières, il existe un quatrième état, le plasma.

Prenons l'exemple du fer que l'on divise indéfiniment. On arrive à une structure qui n'est plus du fer mais un atome constitué de particules élémentaires.

Un atome est constitué d'un noyau concentrant plus de 99,9 % de sa masse, autour duquel se distribuent des électrons pour former un nuage 40 000 fois plus étendu que le noyau lui-même. Ce dernier est constitué de protons, chargés positivement, et de neutrons, électriquement neutres. Entre protons et électrons il y a du vide donc on peut dire que la matière est majoritairement du vide.

Les quarks sont de toutes petites particules qui composent les particules élémentaires. La théorie des quarks a été formulée par le physicien Murray Gell-Mann, qui s'est vu décerner le prix Nobel de physique en 1969.

Les quarks se groupent par 3 pour constituer le proton, par 3 pour constituer le neutron. Ils sont très agités à l'intérieur du noyau. Avec 6 quarks on peut organiser 216 particules.

Le fer est un corps pur constitué d'atomes identiques.

L'eau : 2 atomes d'hydrogène liés à un atome d'oxygène.

L'hydrogène est l'élément chimique le plus simple ; son isotope le plus commun est constitué seulement d'un proton et d'un électron. L'hydrogène est ainsi le plus léger atome existant. Comme il ne possède qu'un électron, il ne peut former qu'une liaison covalente : c'est un atome univalent.

L'hydrogène est l'élément le plus abondant de l'Univers. Il est présent en grande quantité dans les étoiles et les planètes gazeuses ; il est également le composant principal des nébuleuses et du gaz interstellaire.

Quelques rappels :

-deux atomes sont dits isotopes s'ils ont le même nombre de protons mais un nombre de neutrons différent.

-la masse désigne la quantité de matière, le poids est l'attraction de la terre.

Les isotopes de l'hydrogène : Deutérium, Tritium

Les éléments chimiques sont classés par numéro atomique : après l'hydrogène, le n°2 l'hélium, le n°3 le lithium, n°4 le béryllium... jusqu'à environ 112.

Pour qu'un élément existe il faut que le système reste en équilibre.

L'antimatière est l'ensemble des antiparticules des particules composant la matière classique — celle dont est faite la Terre. Le préfixe « anti- » signifie que l'antimatière est « l'opposée » de la matière.

L'opposition se fait au niveau des charges (dont la charge électrique) : les particules composant l'antimatière ont des charges opposées à celles des particules jouant le même rôle dans la matière.

On n'en trouve plus autour de la terre. Aujourd'hui on est capable de créer de l'antimatière, en utilisant notamment les accélérateurs de particules. Les accélérateurs de particules, en projetant des particules l'une contre l'autre, entraînent la formation d'antiprotons et de positrons (des antiélectrons).

Lors de la mise en présence de matière et d'antimatière, les particules s'annulent suivant la formule $E=MC^2$, avec une production d'énergie considérable s'accompagnant de lumière.

La recherche en astrophysique

Les travaux de Stephen Hawkins : Stephen W. Hawkins, est un physicien théoricien et cosmologiste anglais, né en 1942 à Oxford. Il est atteint d'une dystrophie neuromusculaire qui le laisse presque complètement paralysé. Cependant, ce génie en astrophysique continue de donner des cours à l'Université. Sa carrière scientifique s'étend sur plus de 40 ans et sa renommée est reconnue mondialement. La clé des principaux travaux scientifiques d'Hawkins à ce jour, est fondée sur l'élaboration des théorèmes des singularités dans le cadre de la relativité générale, et la prédiction théorique que les trous noirs devraient émettre des radiations, aujourd'hui connu sous le nom de radiations d'Hawkins. Il est véritablement le spécialiste du Big Bang. Dans son dernier livre « le grand design » Dieu n'a pas créé l'univers, dit l'astrophysicien Stephen Hawkins, selon lequel les lois de la physique ont rendu le "big bang" inéluctable. « *Parce qu'il existe des lois telles que la gravité, l'univers peut naître du néant (...) La création spontanée est la raison pour laquelle il y a quelque chose plutôt que rien, pour laquelle l'univers existe, pour laquelle nous existons* », dit-il. « *Il n'y a pas besoin d'un créateur, mais le fruit de hasards successifs* »

Max Planck (1858-1947), fut l'un des physiciens les plus importants d'Allemagne du 19ème et début du 20ème siècle. Il est considéré comme le fondateur de la théorie quantique.

La physique quantique est l'appellation générale d'un ensemble de théories physiques qui marque une rupture par rapport à ce que l'on appelle maintenant la physique classique, qui regroupe l'ensemble des théories et principes physiques admis au XIXème siècle, cette dernière ayant échoué dans la description de l'infiniment petit, les atomes.

Albert Einstein (1879 -1955) est un physicien qui fut successivement allemand, puis apatride(1896), suisse(1901), et enfin helvético-américain(1940). Il publie sa théorie de la relativité restreinte en 1905, et une théorie de la gravitation dite relativité générale en 1915. Il contribue largement au développement de la mécanique quantique et de la cosmologie, et reçoit le prix Nobel de physique de 1921 pour son explication de l'effet photoélectrique. Son travail est notamment connu pour l'équation $E=mc^2$, qui établit une équivalence entre la matière et l'énergie d'un système.

La physique quantique permet des interprétations. Si une situation n'existe pas, on peut supposer qu'elle a existé à un moment donné.

Pour comprendre ce qui s'est passé, on observe le ciel à l'aide de télescopes. Depuis 1997, des satellites favorisent cette observation. En 2009, un observatoire spatial de l'Agence spatiale européenne (Planck) a été conçu pour étudier les infimes variations de température (ou d'intensité) *du fond diffus cosmologique*. Les informations ne sont pas encore exploitées aujourd'hui mais les résultats seront communiqués en 2013.

Le fond diffus cosmologique est le nom donné au rayonnement électromagnétique issu de l'époque dense et chaude qu'a connu l'univers par le passé, le Big Bang. En 1967, 2 chercheurs américains travaillant sur les micro-ondes ont perçu des bruits venant de l'univers que l'on a appelés *fond diffus de cosmologie*.

La physique ne dit rien des origines, mais elle prend une situation et en donne l'explication. Tous les processus qui existent sur terre trouvent leur explication à travers 4 phénomènes :

- L'électromagnétisme : charge d'électricité.
- La gravitation (Newton).
- Les forces fortes au niveau du noyau qui maintient la structure.
- Les forces faibles : la radio activité peut expliquer l'antimatière (expérimentation dans les anneaux de particules)

Le début de l'univers, le Big Bang

Le Big Bang est l'époque dense et chaude qu'a connu l'univers il y a environ 13,750 milliards d'années. Ce n'est pas une explosion colossale mais une production d'énergie importante. Toute histoire a un début et une suite, mais pas pour le Big Bang. Pour l'instant, le mur de Planck se situe à 10 puissance -43.secondes.

Dès les premières secondes :

De 10 puissance -43 à -35, première phase d'appréhension physique de l'univers

De 10 puissance -35 à 10 puissance -33 se forme une quantité énorme de quartz et d'anti-quartz une mer fantastique de quartz (les gluons). Cette quantité d'énergie engendre de la lumière donc trace qui va rester pour arriver jusqu'à nous.

Ensuite se forme le premier atome. Une production considérable d'hydrogène, d'hélium (gaz inerte).

Puis les autres éléments Lithium, Béryllium, Bore, (n° atomiques 3,4,5...). La constitution de la matière a duré 3 grosses minutes.

380 000ans après le Big Bang, on peut faire des observations avec Hubble.

200 millions d'années après le Big Bang, l'hydrogène entre en réaction chimique – fusion nucléaire – les étoiles s'allument, deviennent visibles rendant l'univers totalement clair – création de supernovas avec production d'énergie - En explosant, elles lancent des déchets dans le cosmos.

Ainsi se forment les galaxies. La notre, la voie lactée compte de 100 à 200 milliards d'étoiles.

10 milliards d'années après, l'univers, se constitue et ressemble, bien que plus petit, à ce qu'il est aujourd'hui.

Formation de la terre autour du soleil ainsi que 9 autres planètes qui vont évoluer de façons différentes.

Un trou noir est un corps extrêmement dense dont le champ gravitationnel est si intense qu'il empêche toute forme de matière ou de rayonnement de s'en échapper (à l'exception notable de la radiation de Hawking). De tels objets n'émettent donc pas de lumière et sont alors perçus noirs. Ils ne sont pas directement observables, mais plusieurs techniques d'observation indirecte dans différentes longueurs d'ondes ont été mises au point et permettent d'étudier les phénomènes qu'ils induisent sur leur environnement. L'existence des trous noirs est une certitude pour la quasi-totalité de la communauté scientifique concernée (astrophysiciens et physiciens théoriciens).

L'apparition de la vie sur la terre.

La vie est apparue il y a 3,8 à 3,5 milliards d'années, soit une évolution relativement rapide. Les 2 éléments indispensables à la vie sont l'eau et l'oxygène.

Pour l'eau on peut admettre 4 grandes hypothèses :

1/ Les chondrites carbonées qui sont tombées sur la terre.

2/ L'eau apportée par les comètes.

3/ Le dégazage : le volcanisme va jouer un rôle important sur l'évolution de la terre.

4/ Les micro-météorites qui ont bombardé la Terre.

La Terre a connu des alternances de périodes chaudes et froides (glaciations). L'apparition des continents avec la tectonique des plaques.

D'abord, sont apparues les algues bleues dans l'eau, puis la fonction chlorophyllienne. De l'algue monocellulaire, on passe à l'algue pluricellulaire. Sur la Terre, l'ozone est présent et dans l'eau apparaissent les mollusques trilobiques. Des milliards d'espèces vont progressivement coloniser la Terre. L'organisation de la vie se fait autour de l'atome de carbone. Grâce à la chlorophylle, l'atmosphère devient de plus en plus riche en oxygène.

Les écrits et les théories de Darwin sont considérés comme formant la base de toute la biologie moderne.

D'abord, on assiste au règne des dinosaures, des oiseaux et des reptiles. Mais en quelques centaines d'années les dinosaures vont disparaître à la suite de la chute d'une météorite énorme qui serait tombée dans une région du Mexique provoquant des cataclysmes sur toute la planète.

Apparaît ensuite la branche des mammifères puis l'homme soit il y a 7 millions d'années. Tout récemment, Desmond Tutu a rappelé au monde entier que l'Afrique était bien le berceau de l'humanité.

Dans chaque homme il y a les caractères génétiques de toute l'humanité, tous les hommes appartiennent à l'espèce humaine.

L'histoire de l'homme :

Il n'est guère possible en si peu de temps de retracer l'évolution de l'humanité mais on peut s'appuyer sur de repères qui marquent cette évolution. : Le nomadisme, la sédentarisation, les outils, le feu, le culte des morts...

- Il y a 40000 ans les hommes ont utilisé les grottes comme habitat : Lascaut, Chauvet. Il faut signaler le rôle important joué par l'argile pendant cette période dans les activités humaines.
- Entre 50000 ans et 10000 ans, on peut parler de la naissance du langage. D'abord les cris émotionnels se transforment en gestes puis en langage. Le visage devient plus mobile d'où les possibilités d'expressions qui accompagnent les gestes.
- Vers 11000 ans c'est le début de la sédentarisation. Avec le langage se mettent en place les religions. Le chamanisme a joué un rôle important dans l'histoire de l'humanité. Dans chaque groupe, il y a toujours un homme qui, par son savoir ou son âge assure la médiation entre les êtres humains et les esprits (les âmes du gibier, les morts du clan, les âmes des malades à ramener à la vie,

etc.). Cette médiation est essentielle à la vie du groupe car elle le structure.

- Le polythéisme apparaît chez les égyptiens : il y a plusieurs dieux dont Amon qui est le dieu créateur du monde. Vers 4800 ans Imhotep (l'architecte des pyramides) énonce le principe du dieu au dessus de tous les autres (prémices du monothéisme). Il y a 3700 ans, Akhenaton et Néfertiti essaient de faire une religion monothéiste. Ceci ne plaît pas aux Egyptiens. Toutankhamon rétablit le polythéisme.
- Il y a 3000 ans, les grecs, par Homère, dans l'Iliade et l'Odyssée décrivent les religions antiques. : Zeus, le père des Dieux.
- 2500 ans av J.C., Confucius représente en quelque sorte la morale d'Etat. Un exemple humoristique : « *Si un homme se cogne la tête contre un pot, et si ça sonne creux, ce n'est pas forcément le pot qui est vide* »
- Puis apparaissent les 3 grandes religions monothéistes : l'Islam, le Judaïsme et le Christianisme.
- L'homme invente l'écriture. Les marchands ont besoins de recenser leurs marchandises. Ils utilisent alors des tablettes d'argile sur lesquelles ils tracent des repères. L'alphabet de Knossos date de 1750 avant J .C. C'est l'ancêtre de l'alphabet grec et romain. On peut dire que par l'écriture on passe de la préhistoire à l'histoire c'est-à-dire le moment où l'homme va pouvoir raconter sa vie. La Grèce antique donne une dimension extraordinaire à l'écriture, et a donné naissance à la démocratie.

« *L'imprimerie est le plus grand évènement de l'histoire* ».V. Hugo

Le siècle des Lumières :

Il faut citer quelques uns de ces philosophes pour la France : Condorcet, Diderot, D'Alembert, Fontenelle, Montesquieu, Rousseau, Voltaire, Buffon. Ils vont établir la littérature, la philosophie, les sciences et l'encyclopédie.

Ils vont faire admettre que la croyance en un monde rationnel ordonné et compréhensible est possible. Ils revendiquent pour tout être humain tolérance, liberté égalité puis plus tard s'ajoutera la laïcité.

Alors pourquoi j'ai accepté d'animer cette conférence ?

J'ai acheté le dernier ouvrage des frères Bogdanov que je trouve particulièrement détestable. Ce livre, en fait, rejoint les thèses du créationnisme et pour beaucoup de scientifiques, ce livre est une imposture.

L'astrophysicien, Alain Riazuelo, de l'Institut d'Astrophysique de Paris a opéré une lecture critique de l'ouvrage. Il est particulièrement qualifié pour ce décryptage puisqu'il fait partie de l'équipe du satellite Planck qui, selon les Bogdanov, va voir "le visage de Dieu".

Cet ouvrage réactualise le rapport entre les scientifiques et la religion. Les bûchers de l'inquisition sont encore proches de nous. Accusé d'hérésie par l'Inquisition, notamment pour ses écrits jugés blasphématoires, Giordano Bruno est condamné à être brûlé vif au terme de huit années de procès. Le Tour de la France par deux enfants, livre de lecture scolaire d'Augustine Fouillée publié en 1877, a été écrit sous le pseudonyme de G. Bruno pour honorer sa mémoire.

Aujourd'hui en France, pour les intégristes musulmans l'origine de l'homme ne peut se trouver que dans la lecture du coran. De même les évangélistes américains font du lobbying auprès des établissements d'éducation pour que les théories créationnistes soient reconnues et enseignées.

Débat

L'apparition de l'eau ?

L'eau est un assemblage de 2 atomes, l'hydrogène et l'oxygène. On peut penser que cet assemblage s'est fait dans l'atmosphère. Dans l'univers existe une quantité considérable d'hydrogène et d'hélium.

Après le fer, tous les autres éléments ont été créés dans les supernovas. Plus un corps est lourd, moins on va en trouver à la surface de la terre. Aujourd'hui, les scientifiques sont convaincus qu'il n'existe aucune planète constituée d'antimatière.

La vie ailleurs ?

Il existe mille milliards de planètes comme la terre donc la probabilité est forte pour qu'une planète ressemble à la nôtre. De la vie il y en a sans doute ailleurs mais la distance en jeu est considérable puisque l'on compte en années lumières.

La notion de hasard.

Le hasard est une suite d'équilibres successifs.

Le biologiste Jacques Monod, fait paraître en 1970 un essai intitulé « Le Hasard et la Nécessité ».

Cet essai qui traite des avancées de la génétique, de la biologie moléculaire et de leurs conséquences philosophiques : « *Tout ce qui existe dans l'Univers est le fruit du hasard et de la nécessité* ». On peut dire que lorsqu'un système est en équilibre, il se maintient sinon il disparaît. Tout ce que l'on constate aujourd'hui, c'est ce qui a réussi, mais beaucoup « d'expériences » ont disparu et ne seront jamais révélées.

Dans le livre, la légende de la vie d'Albert Jacquard, celui-ci exprime la même idée : « *Après l'uniformité initiale, l'Univers a été conduit par un formidable élan vers la complexité. Cet élan vient d'aboutir, sur notre planète, à l'événement qui bouleverse le déroulement de son évolution : l'apparition de l'Homme, capable de prendre en main son destin. Que fera-t-il d'un tel pouvoir ?* »

Rapport entre sciences et religions.

L'histoire nous montre que la religion catholique a été conduite à des renoncements successifs en raison des progrès de la science. Par exemple

- la terre centre de l'univers
- l'homme créature à l'image de Dieu
- l'homme, être supérieur

Continuellement la religion est obligée de reculer par rapport à la science.

Ce recul vient du fait que l'on place sur le même plan science et religion. Les Bogdanov veulent prouver l'existence de Dieu par la science ce qui est une aberration. Sur le plan du vocabulaire, « formation » est une notion scientifique alors que « création » (divine) est une notion théologique.

Pie XII convoque Hawkins pour lui dire : « *ce qui est après le Big Bang appartient à la science, mais ce qui est avant est à Dieu.* »

La genèse chrétienne et le Big Bang sont 2 domaines tout à fait différents. C'est une démarche à la fois ridicule et intolérable que de vouloir rapprocher science et religion.

Selon Einstein : « *Dieu ne joue pas aux dés* ». Un jour qu'on lui demandait s'il croyait en Dieu, il répondit : « *Dites moi ce que vous entendez par Dieu et je vous dirai si j'y crois* ».

L'évolution possible de l'univers ; qu'est-ce qui va se passer ?

3 hypothèses

- 1/ l'expansion continue ; l'univers est infini en temps et en volume.
- 2/ l'univers se concentre et on arrive à un point.
- 3/ Les planètes continuent de s'éloigner, on aura consommé toute l'énergie donc on aura une matière un peu molle avec des atomes légers. C'est la fin de l'univers.

Le boson de Higgs.

L'un des problèmes majeurs auxquels se heurtent les physiciens est d'identifier le boson et de lui donner une masse. Ce serait une découverte fondamentale pour expliquer ce qu'est la matière noire, pénétrer au coeur de la matière noire.

Conclusion

Rappelons que les Cercles Condorcet fondés en 1987 sous l'égide de la Ligue de l'Enseignement, se veulent des lieux de réflexion, d'élaboration d'idées et de propositions pour permettre aux citoyens de faire entendre leur voix.

Ainsi, les Cercles Condorcet sont très proches des objectifs actuels de la Ligue de l'Enseignement qui a voulu réaffirmer par son manifeste « Faire société », des valeurs collectives très dépréciées aujourd'hui et pourtant seules susceptibles de lutter contre les injustices qui marquent nos relations sociales.

En effet, au nom de l'efficacité économique, les institutions internationales (FMI, OMC, Banque Mondiale...) ou européenne (UE) ont imposé plus ou moins ouvertement à nos gouvernements nationaux une politique de dérégulation qui remet en cause les acquis sociaux gagnés surtout au XX^{ème} siècle (1936, 1945...). Les résultats en sont une forte augmentation des inégalités de 1990 à nos jours. Dans notre société française influencée par la mondialisation, jamais le pouvoir politique et l'argent ne sont apparus aussi proche l'un de l'autre. Que devient la démocratie est la question que nous pouvons légitimement nous poser tant une partie de la bourgeoisie semble peser sur les décisions gouvernementales, telle une oligarchie propriétaire de toutes les richesses qui ferait fi de l'intérêt général et imposerait avec cynisme sa façon de penser dans la conduite du pays.

Réagir est donc urgent ; ne pas se résigner est une nécessité. Quelles méthodes permettraient de restaurer la confiance chez nos contemporains en même temps qu'une perception moins pessimiste de l'avenir ? Il nous faut d'abord retrouver les valeurs de solidarité développées en son temps par Albert Camus qui a affirmé dans toute son œuvre la nécessité du partage. Ainsi dans l'express, il écrit le 23 juillet 1955 : *« Des millions d'hommes jusqu'ici affamés ou asservis, ont pris conscience de ce qu'ils étaient et se tiennent désormais aux portes de notre histoire. Ignorer cet évènement, vouloir fermer notre porte pour jouir de nos petits confort, serait faire à la fois l'ange et la bête, si du moins les anges pouvaient habiter les boutiques. Car le problème est là, des millions de bouches vociférantes nous le posent, et, que nous le voulions ou non, l'avenir de notre monde dépend de sa solution. »*

Cette citation est d'une brûlante actualité. Il est indispensable de construire une économie plus humaine en s'appuyant, à l'extérieur, sur des relations plus justes entre le nord et le sud, et, à l'intérieur, sur les pratiques de l'économie sociale et solidaire susceptibles d'atténuer les conséquences d'un capitalisme de plus en plus agressif. Il est urgent de retrouver des services publics forts répondant aux besoins essentiels de la population dans son ensemble.

Des mesures immédiates peuvent être prises : élaborer une véritable réforme de la justice en rendant celle-ci indépendante du pouvoir exécutif ; stopper les atteintes incessantes contre l'école publique qui se trouve progressivement discréditée aux yeux des parents. Des moyens supplémentaires sont bien sûr indispensables mais ne faudrait-il pas lancer une réflexion visant à construire un grand service public de la formation tout au long de la vie susceptible de faire renaître cette égalité des chances presque disparue au profit des "héritiers" selon la théorie de Pierre Bourdieu. C'est en effet par le savoir, la science, que s'éduque le citoyen, personne capable par ses connaissances acquises de comprendre les événements politiques qui se déroulent sous ses yeux et donc d'y prendre part en osant donner son opinion et peser ainsi sur les décisions à venir.

C'est donc bien une nouvelle manière de vivre ensemble que nous recherchons qui soit fondée sur notre idéal laïque incluant liberté de conscience, égalité entre les groupes de pensée, universalité de la loi commune d'après les analyse d'Henri Pena-Ruiz mais aussi laïcité visant à instaurer un véritable humanisme, "laïcité d'émancipation" comme le disait Marceau Pivert en 1932 cité par Eddy Khaldi. Cet idéal a pour finalité de redonner dignité à toutes les classes et groupes sociaux de notre monde profondément inégalitaire par une redistribution plus équitable des ressources honteusement accaparées par une minorité arrogante et sans scrupules.

Bernard Furnon

Juin 2011